### RAPPORT

 $\mathbf{D}\mathbf{U}$ 

### Commissaire des Terres de la Couronne

### DU CANADA,

POUR LE SEMESTRE FINISSANT LE 30 JUIN 1864.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE L'ASSEMBLEE LÉGISLATIVE.



### QUEBEC:

IMPRIMÉ PAR HUNTER, ROSE ET LEMIEUX, RUE STE. URSULE.

1865.

DU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES DU QUEREC

### TABLE DES MATIÈRES.

### BAS-CANADA.

Pa	iges.
Terres de la couronne	· v
Terres du clergé	vi
Biens des jésuites	vii
Domaine de la couronne	vii
Seigneurie de Lauzon.	
Succession de feu Sir John Caldwell	
Mines d'or	
HAUT-CANADA.	
Terres de la couronne	•
Terres du clergé	
Terres des écoles	
Tellos dos ecolos	1 🗶
CANADA.	
Terres de l'artillerie	ix
Bois et forête	ix
Affaires des sauvages	
Pêcheries	
ARPENTAGES.	
Haut-Canada	хi
Bas-Canada	
CHEMINS DE COLONISATION.	
Haut-CanadaBas-Canada	xiii xiv

### RAPPORT

DU

### Commissaire des Terres de la Couronue

### DU CANADA,

POUR LE SEMESTRE FINISSANT LE 30 JUIN 1864.

A Son Excellence le Très-Honorable Charles Stanley, Vicomte Monck, Baron Monck de Ballytrammon, dans le comté de Wexford, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, etc., etc., etc.

### PLAISE A VOTRE EXCELLENCE,

L'altération de l'année fiscale, prescrite par l'acte d'audition des comptes publics passé à la dernière session de la législature, 27-28 Vic., chap. 6, exige que je soumette à Votre Excellence un rapport semestriel des opérations, transactions et affaires générales du département des Terres de la Couronne, pour qu'il soit mis devant la législature conformément aux dispositions de l'acte des terres publiques.

### DÉTAILS STATISTIQUES.

### BAS-CANADA.

### TERRES DE LA COURONNE.

Pendant le premier semestre de l'année 1864, il a été vendu 203,459 acres, et 2,314 acres ont été cédés comme concessions gratuites sur les chemins de colonisation. Prix de la vente, \$101,715.15; reçu, \$60,064.18.

6,003,946 acres étaient disponibles au 1er janvier dernier; les arpentages y ont ajouté pendant le premier semestre, 156,134 acres, ce qui forme un total de 6,246,018 acres, dont il reste, en déduisant 205,773 acres vendus ou concédés gratuitement, 5,954,307 acres disponibles.

### TERRES DU CLERGÉ.

Pendant le semestre on a vendu 18,584 acres pour le montant de \$9,711.05. Le montant brut reçu sous forme de versements, fermages, etc., a été de 13,459.63 qui, en en déduisant les remboursements et commissions, \$2,740.53, donnent un revenu net de \$10,719.10 pour le compte du "fonds des municipalités du Bas-Canada."

En déduisant le nombre d'acres vendus, 18,584, du nombre d'acres à vendre au commencement de l'année, savoir : 311,394576, il reste 292,810 acres disponibles.

### BIENS DES JÉSUITES.

Le montant total perçu sur ces biens, durant le semestre finissant le 30 juin 1864, se monte à la somme de \$20,873.56, dont \$11,929.02—principal des ventes, etc.—appartiennent au "fonds de placement d'instruction supérieure du Bas-Canada," et \$8,944.54—revenu—sont portées au compte du "fonds de revenu de l'instruction supérieure du Bas-Canada" conformément à l'Acte 19 Victoria, chap. 54, (Statuts refondus du Bas-Canada, chap. 15.)

Les dépenses totales se sont élevées à \$1,936.74, et se composent du traitement de l'agent, de commissions, déboursés et frais judiciaires; les recettes nettes restent donc à \$18,936.82.

Les acquéreurs des anciens moulins banaux de la seigneurie de Batiscan qui avaient acheté ces propriétés du gouvernement en 1854 pour des capitaux demeurés à constitut et représentant les rentes annuelles provenant des moulins s'étant laissés arriérer pour leurs paiements, et étant devenus, par suite de l'abolition du droit de banalité qui a fait naître une concurrence, hors d'état de remplir leurs engagements, on a cru, dans ces circonstances, qu'il n'était que juste et raisonnable de passer compromis avec eux. Avec la sanction du conseil on leur a donc offert une réduction à la condition qu'ils paieraient par versements le prix d'achat ainsi réduit. Deux des acquéreurs ont accepté et se sont conformés aux conditions de cet arrangement. Le troisième se propose de faire la même chose. Il est vrai que les ventes premières avaient été faites sans aucun droit de banalité, mais, dans un des cas, la couronne s'était engagée à interdire la construction d'aucun autre moulin dans un certain circuit. En tout cas il était presqu'impossible que les acquéreurs pussent prévoir les résultats du fonctionnement de l'acte seigneurial, et c'eût été de la part du gouvernement un acte au moins fort arbitraire que de maintenir le premier prix, ruinant ainsi des hommes actifs qui avaient placé leurs capitaux sur des propriétés tout-à-coup dépréciées par un acte de la législature. En exigeant que le prix d'achat réduit soit payable par versement, au lieu de donner à constitut, on y trouve l'avantage que les capitaux forment un fonds produisant un revenu clair sans aucun risque à venir de perte ou de réduction. La réduction accordée se monte à un tiers du premier prix, mais dans l'un des cas elle a été plus considérable parce que le prix de vente avait été beaucoup trop élevé. Cette réduction est moindre que la dépréciation actuelle de la valeur de ces propriétées, mais les moulins établis depuis étant alimentés en tout ou en partie par la seigneurie de Batiscan, on n'a pas jugé à propos d'admettre la réduction hors de ces limites.

Les débiteurs mentionnés dans le rapport de ce bureau en 1863 et qui, au commen-

cement de 1864, s'étaient montrés disposés à payer à la suite d'une action lancée contre eux par le département, sont retombés dans leur ancienne négligence et refusent de régler avec la couronne. En conséquence, on a envoyé les comptes au bureau en loi de la couronne du Bas-Canada, ordonnant des poursuites et le département attendra le résultat des mesures que prendra ce bureau et qui devront faire des exemples de nature à amener les autres à un règlement. Le total des arrérages se monte à environ \$160,000.00.

Pour le détail des recettes et dépenses, voir l'Appendice No. 14.

### DOMAINE DE LA COURONNE.

Pendant le semestre expiré le 30 juin 1864 on a réalisé \$3.567.07 sur le domaine royal dans le Bas-Canada. Cette somme se compose de \$1,548.75 provenant des lots et ventes, etc., des censitaires de Québec et Trois-Rivières; de \$83.75 provenant de la vente de lots dans le canton de St. Maurice; et de \$1,934.57 pour lot de grève et eau profonde dans les ports de Québec et Montréal.

Les dépenses comprenant le traitement de l'agent, commission, déboursés et copies d'actes, se sont montées à \$852.10.

Les recettes contiennent une somme de \$757.52 reçue par le gouvernement au mois de décembre 1861, dans l'affaire de la société de bâtisse de Québec vs. Jones, formant le capital et les arrérages du loyer d'un lot d'eau profonde situé sur la rivière St. Charles et appartenant à la commission du hâvre de Québec, en vertu de l'Acte 22 Victoria, char. 32, (1858). Cette somme a été remise à la commission du hâvre au mois de février

Pour l'état détaillé des recettes, etc., voir l'Appendice No. 16 (a).

### SEIGNEURIE DE LAUZON.

Pendant le semestre expiré au 30 juin 1864, cette propriétée à produit \$5,110.12. Les dépenses comprenant le traitement de l'agent et les déboursés se sont montées à \$607.44

Dans les dépenses est comprise une somme de \$189.01 prix d'achat d'un lot sur lequel le gouvernement avait une réclamation et que l'agent a acheté à la vente du shérif pour empêcher la vente de ce lot à un prix minime, ce qui aurait fait perdre à la couronne tous les frais et ses droits. En pareils cas, le gouvernement revend toujours ces lots à un prix suffisant pour se rembourser et couvrir les frais.

Le revenu net pour la période sus-mentionnée a été de \$4,502.68. Pour le détail des recettes et dépenses, voir l'Appendice No. 15 (a).

### SUCCESSION DE SIR JOHN CALDWELL.

La somme de \$8,186.65, montant entre les mains de M. Félix Fortier, curateur de cette succession, mentionnée dans le rapport de ce département pour 1863, a été déposée à la banque au crédit de ce bureau par le prothonotaire de la Cour du Banc de la Reine en février 1864, un certain montant a été payé à MM. Casault, Langlois et Angers, avocats, pour balance de frais, et le reste a été transporté au compte du gouvernement.

M. Fortier continue à régler les affaires de cette succession et exige un règlement des débiteurs dans la seigneurie de Lauzon. Ce monsieur s'occupe spécialement des cas où on pourrait invoquer la prescription si un plus long délai était accordé.

Pour montants reçus et payés, voir l'Appendice No. 15 (b).

### MINES D'OR, BAS-CANADA.

Le 22 avril 1864 furent promulgués les règlements adoptés en conseil le 16 du même mois, et dont copie se trouve à l'appendice No. 24, et.M. Judah, chef de la division du domaine de la couronne, reçut ordre de se rendre à la division des mines de la Chaudière et de faire rapport sur l'apparence des opérations de la prochaine saison. On trouvera, à l'appendice No. 25, copie des instructions qu'il reçut alors ainsi que de son rapport.

Ces règlements furent suspendus au mois de mai. Le parlement siégeait alors et l'acte concernant les mines d'or, présenté au conseil législatif, ayant passé dans les deux chambres, devenait loi le 30 juin. Voir 27-28 Victoria, chapitre 9.

Une clause du bill, tel que soumis à la législature, prescrit que toutes les terres de la couronne non-vendues dans les divisions minières constituée par l'acte ne seraient pas mises en vente avant qu'il soit constaté qu'elles ne sont d'aucune valeur pour l'exploitation des mines; et, dans le cas où on trouverait plus tard de l'or sur ces lots, le commissaire des terres de la couronne a le droit de les reprendre en remboursant le prix d'achat et payant une indemnité pour les améliorations effectuées. Mais le parlement a rayé cette clause, indiquant ainsi que son désir était que ces terres fussent vendues; en conséquence, la mise en vente suspendue a été reprise.

Le compte-rendu du fonctionnement de l'acte et les rapports des inspecteurs sur les opérations de la saison paraîtront l'an prochain dans le rapport de ce département. Dans la division de la Chaudière, jusqu'au 30 juin dernier, les principales exploitations se font sur la rivière Gilbert, dans la seigneurie de Vaudreuil. Les résultats sont aussi avantageux que l'an dernier, et les exploitations faites sur différents points donnent les plus belles espérances.

Dans la division St. François, les travaux ont été peu considérables; on a fait des explorations.

L'inspecteur de la division de la Chaudière n'a accordé que deux permis conformément aux règlements d'avril. L'inspecteur de St. François n'en a accordé aucun.

Les dépenses comprennent le traitement de l'inspecteur; on en trouvera le montant ainsi que le détail des recettes à l'Appendice No. 16 (b).

### HAUT-CANADA.

### TERRES DE LA COURONNE.

Au commencement de 1864, il y avait en disponibilité 3,028,787½ acres de terres de la couronne arpentés. En sus de ce chiffre, 175,805 acres ont été subdivisés pendant le semestre, ce qui forme un total de 3,200,592½ acres, dont 79,145½ acres ont été vendus et 9,833 réservés comme concessions gratuites sur les chemins de colonisation, laissant à la fin du semestre une balance disponible de 3,111,614 acres. Le montant des terres vendues durant le semestre est de \$84,113.94. La somme perçue, \$126,155.93.

### TERRES DU CLERGÉ.

Vingt-deux mille deux cent soixante-et-cinq acres et un quart ont été vendus pendant le semestre, et le nombre restant à vendre est de 60,660 à acres. Le montant des terres vendues s'élève à \$37,123.35, la somme perçue à \$103,934.56, qui laisse, en déduisant \$21,494.56 pour remises et commissions, une balance nette de \$82,440.15 applicable, en vertu des dispositions de l'acte des réserves du clergé, statuts refondus du Canada, chapitre 25.

### TERRES DES ECOLES DE GRAMMAIRE.

Au commencement de 1864, il restait 50,134 acres disponibles. 924½ acres seulement ont été vendus pour la somme de \$1,610.50, ce qui laisse 49,210½ acres disponibles. Les recettes nettes, déduction saite des frais de commission et déboursés (1,103.38), ont été de \$4,413.50.

### TERRES DES ECOLES COMMUNES.

Pendant le semestre, 3,640 acres ont été vendus, et 25,765 acres repris aux acheteurs qui n'ont pas rempli les conditions de vente, puis revendus. Le prix de vente, dans les deux cas réunis, s'est monté à \$49,094.75. La somme perçue a été de \$98,216.54, les déboursés pour commissions et remises s'élèvent à \$20,461.74, ce qui laisse, pour le produit net du semestre, \$77,754.80.

Le montant total réalisé sur ces terres, jusqu'au 30 juin dernier, est de \$1,088,250.73.

### TERRAINS MINIERS.

Sur les côtes nord des lacs Huron et Supérieur, 3,300 acres ont été vendus conformément aux règlements du 3 mars 1864, à \$1 l'acre, et \$1,100 ont été reçues à compte des ventes précédentes.

Pour copie des règlements sus-mentionnés, voir l'Appendice No. 26.

### CANADA.

### TERRES DE L'ARTILLERIE.

Au mois d'avril on a fait à Kingston, à Pénitancouchine, Lyon's Creek et Chippewa, des ventes au montant de \$6,255, dont un versement a été payé. Les recettes du semestre se sont élevés à \$14,434.43; les déboursés pour traitements, remises, arpentages et frais divers, ont été de \$6,240.94, y compris \$1,585.96 pour le dernier trinæstre de 1863. Les recettes pour les six mois correspondants de 1863 se montaient à \$4,890.80, ce qui montre, jusqu'au 30 juin, une augmentation de \$7,776.65, qui s'est continuée proportionnellement jusqu'à ce jour.

### BOIS ET FORETS.

Pendant le semestre expiré au 30 juin 1864, le revenu provenant des droits sur les bois et des fermages de terres a été de \$35,354.76, et des droits de glissoire \$2,849.52, ce qui forme un total de \$38,204.28. En outre de cette somme, \$434.31 ont été perçues pour les services suivants, savoir:—Clergé, écoles et Sauvages; en outre, il y a \$8,183.71, valeur du bois de construction des colons; Total, \$46,822.30.

Les frais de perception pour les droits sur les bois, les fermages de terre et les glissoires, ont été de \$13,512.26. Ce chiffre ne comprend pas le traitement de la division des

bois et forêts, ni les sommes suivantes; \$1,838.93 pour remises, etc., et \$316.95 transférées.

### AFFAIRES DES SAUVAGES.

Les recettes provenant des terres et bois de construction, pendant le semestre commençant au 1er janvier et finissant au 30 juin 1864, se sont élevées à \$33,997.78; intérêts sur placements pendant la même période, \$43,734.57; annuités et octrois, \$17,310.00, ce qui donne un total de 895,042.35.

Les déboursés, y comprris les annuités et intérêts payés aux Sauvages, les traitements, arpentages et frais divers, se sont montés, pendant la même période, à \$63,006.35.

Au commencement de l'année, la somme totale portée dans les livres de ce département au crédit des différentes tribus sauvages, était de 1,530,343.31. A la fin du semestre expiré le 30 juin 1864, la somme des versements sur le prix des terres, des nouvelles ventes, des bois de construction, etc., s'élevait à \$1,562,530.19, déduction faite des traitements et autres dépenses, ce qui donne une augmentation de \$32,186.88.

Pendant la période sus-mentionnée on n'a mis en vente aucune portion importante de terre.

### PECHERIES.

La pêche de printemps se faisant principalement dans des localités éloignées d'où on ne peut avoir des rapports au 30 juin, et la pêche d'été se trouvant à cette époque en pleine exploitation dans certaines localités et à peine commencée dans d'autres, il est impossible, à la fin du semestre, de donner des détails sur ces deux points.

En général, l'exploitation des pêcheries a été moins productive qu'à l'ordinaire.

Certaines améliorations dans le service des pêcheries, mises en pratique sous mon prédécesseur, ont produit de bons résultats et opéré une réduction des frais.

Jusqu'à ce jour, les dépenses du semestre ont été dans le Bas-Canada de \$15,668.85; cette somme comprend \$9,769.50, payées pour primes de pêche en 1863, et \$1,045.50 pour paiements de comptes et de réclamations arriérées depuis 1862 et 1863. Dans le Haut-Canada, on a dépensé, jusqu'au 30 juin 1864, une somme totale de \$410.96, y compris le paiement de \$177.50 pour comptes de l'année précédente. La dépense inscrite dans les livres du département à la fin de ce semestre, excède l'allocation de la législature. Cette anomalie vient de ce qu'au commencement de la saison on fait aux gardes-pêche employés sur des points éloignés de la côte des avances qui sont portées en compte aujourd'hui et serviront jusqu'à la fin de la saison, au 31 décembre. Les réclamations de primes de pêche non encore réglées et celles dont on n'avait pas reçu avis à l'époque où on fixe le montant des dépenses de la saison, ont fait monter le total à \$769.50 de plus que la somme votée. Toutefois les primes étant, en partie, payables sur les loyers des pêcheries affermées dont un montant considérable avait été perçu à l'époque, l'autorisation d'un ordre en conseil a été jugée suffisante pour payer cet excédant. C'est ainsi que l'équipement et l'approvisionnement de la goëlette du gouvernement La Canadienne, étant faits pour toute la saison, il faut accorder des avances à l'équipage avant le départ, et pourvoir, à la même époque, au paiement des gages courants. Cela explique comment des sommes entrées dans les livres du département avant la fin du semestre s'appliquent surtout à la période qui commence après le 30 juin.

La comparaison des sommes perçues pour fermages et honoraires avec le montant analogue les années précédentes, est en faveur de cette année. Bien que les droits sur les permis et les versements pour fermages de stations de pêche, ne soient pas payables dans ce premier semestre, le département avait perçu au 30 juin, sous ces deux titres, \$4,157.05 dans le Bas-Canada, et \$482.62 dans le Haut-Canada. Ces rentrées proviennent surtout de paiements faits à l'avance sur les nouveaux permis et fermages, et d'arrérages dus sur les anciens.

Le soussigné recommande fortement que la législature s'occupe de simplifier et d'amender la loi des pêcheries. En se guidant sur l'expérience on arriverait à un système pratique, acceptable pour les pêcheurs, et aussi satisfaisant que profitable et peu coûteux pour le public.

### ARPENTAGES DU HAUT-CANADA.

Les arpentages terminés et vérifiés pendant le semestre finissant au 30 juin, comprennent la sub-division des cantons de Mattawan et Wiley; le reste des cantons de Cardiff et Monmouth; l'île Thorah, sur le lac Simcoe (terres des Sauvages), et Navy Island, sur la rivière Niagara (terres de l'artillerie); on a aussi julonné de nouveau des lots de concession gratuite sur le chemin d'Opéongo.

Les arpentages suivants sont également terminés, mais le département n'a pas encore reçu les rapports des arpenteurs: canton de Monck et subdivision de l'emplacement de ville de Muskokaville en lots de construction et places publiques, près des grandes chutes de la rivière Muskoka; canton de Jones; reste des cantons de Wollaston et Dungannon; nouvel arpentage du canton de Burleigh, et arpentages des terres des Sauvages sur la grande Ile Manitouline, comprenant les cantons de Howland, Bidwell, Sheguiandah et Assiginack.

Pendant le semestre on a émis des instructions pour un nouvel arpentage des cantons de Harvey et Burleigh; pour la subdivision de Navy Island, sur la rivière Niagara (terres de l'artillerie), et de la Pointe-aux-Pins, au Rondeau, dans le canton de Harwich; pour le tracé d'une ligne de base, devant servir à une subdivision en cantons, sur la côte Est de la Baie Géorgienne, et pour un tracé de chemin d'Arnprior au village de Springtown, etc., sur la rivière Madawaska; pour une ligne de contour de l'emplacement de ville de Bronte, à Trafalgar (Sauvages); pour l'augmentation D, dans le canton de Sophiasburg; et pour un nouveau jalonnage d'une portion des lots gratuits sur le chemin de Hastings.

### ARPENTAGES DU BAS-CANADA.

Les arpentages exécutés d'après les instructions du département pendant le semestre, comprennent les limites des cantons; l'établissement de lignes de divisions entre les seigneuries et les cantons adjacents; la vérification des anciens arpentages; la subdivision en lots de fermes des portions arables des cantons; et les explorations nécessaires pour le tracé et la construction de certains chemins de colonisation; toutes ces opérations indiquées dans les rapports officiels sont réparties sur dix comtés du Bas-Canada. Une superficie de 156,134 acres, divisée en lots de ferme, couvre une partie de sept cantons, situés dans les comtés suivants:

### CHICOUTIMI.

Le canton de Parent est situé sur la côte nord-ouest du lac St. Jean, entre les rivières Ashuapmouchouan et Mistassini. Trente-mille cent dix-huit acres, formant environ la moitié de la superficie du canton, ont été divisés en lots d'environ cent acres chacun; les

rapports indiquent que la plus grande portion de ces terres est bonne et facilement arable; elle est surtout fertile dans la partie baignée par la rivière Ticonabé, affluent considérable de la rivière Mistassini. L'ouverture de ce canton sur le prolongement des cantons à l'est et à l'ouest du lac St. Jean, qui se colonisent rapidement, ne pourra manquer d'attirer dans cotte portion du pays un grand concours de colons.

L'étendue de terre connue sous le nom de l'Ile Alma et formée par la grande décharge de la rivière Saguenay, au nord, et la petite décharge sur le chenal sud, et comprise entre les limites extérieures du canton Delisle situé dans le même canton, a été subdivisée en lots formant un total de neuf mille neuf cent vingt-sept acres de terre. La qualité supérieure du sol, uni sur toute la surface de cette île, fait de cette étendue de terre un des meilleurs emplacements pour la colonisation et l'établissement de manufactures.

### L'ISLET.

Le canton de Leverrier et le reste du canton adjacent, canton de Talon, contenant ensemble 70,202 acres de terre, ont été divisés en lots pour la colonisation. Ces arpentages complètent presque la subdivision de toute cette section du pays située entre les seigneuries et la frontière, entre cette ligne et les comtés de Dorchester, Bellechasse et Montmagny en allant au sud-ouest et le comté de Kamouraska au nord-est. Ces arpentages étaient recommandés dans le rapport annuel du commissaire des terres de la couronne pour l'année 1856-57 comme étant nécessaires aux intérêts de la colonisation.

Une partie des lots en arrière du canton d'Ashford, sur le chemin Elgin, a été subdivisée en lots, formant une étendue de neuf mille six cent soixante acres de terre; une portion considérable de cette étendue est très—propre à la culture, spécialement les terrains d'alluvion le long de la Rivière Ouelle sur les bords de laquelle on a déjà élevé des moulins à scie importants dans les parties nouvellement arpentées.

### BERTHIER.

Les trois premiers rangs des cantons de Brassard et Provost, situés sur les rives opposées de la rivière Matawan, large cours d'eau prenant sa source dans le cemté de Montcalm, baignant les comtés de Joliette, Berthier, Maskinongé et St. Maurice, et se jetant dans la rivière St. Maurice, à environ cinquante milles au-dessus de Trois-Rivières, ont été arpentés et divisés en lots de cent acres, formant une étendue totale d'environ 24,000 acres de terre.

Ces cantons, qui suivent la ligne de district, sont situés à environ trente milles en arrière des cantons arpentés de Peterborough et Brandon, et forment géographiquement partie de la grande vallée ou bassin du St. Maurice. Bien qu'ils soient assez éloignés, la bonne qualité du sol à une assez grande distance des bords de la rivière, d'après les rapports des arpenteurs qui ont exploré cette partie du pays, en assure la colonisation rapide, surtout lorsque le chemin que le département des travaux publics a commencé à construire depuis les établissements les plus rapprochés dans la paroisse de St. Gabriel de Brandon, à la décharge du lac Kiakamak dans la Matawan, canton de Provost, sera ouvert à la circulation pendant l'été.

### ARGENTEUIL.

Dans ce comté les cinq premiers rangs du canton de Wolfe, contenant neuf mille soixante-et-onze acres, ont été subdivisés en lots de ferme à l'effet détendre le champ de la colonisation à l'ouest du canton de Beresford, contigu au comté de Terrebonne, où les terres arpentées sont rapidement venducs et occupées.

### BELLECHASSE.

L'étendue de terre accidentée, en arrière des rangs de front du chemin Taché, dans le canton de Buckland, contenant trois mille cent soixante-six acres, a été subdivisé pour former un rang additionnel de lots prêts pour la colonisation; ce travail complète l'arpentage de la partie nord-est du canton.

### TEMISCOUATA.

On a fait le tracé d'un chemin de colonisation qui partira du chemin du gouvernement à St. Alexandre, à la tête du lac Pohénigamook, dans le canton de Pohénigamook, traversera le canton projeté d'Estcourt jusqu'à l'affluent de la rivière Bleue et de la Rivière St. François, parcours total de dix milles et demi. Près de son extrémité sud cette ligne intersecte un autre chemin partant de l'établissement du Grand Détour dans la paroisse de Notre-Dame-du-Lac, dans la seigneurie du lac Témiscouata, et de là traverse le canton projeté de Cabano, au sud de la rivière Cabano à la sortie du lac Long, et va jusqu'à son intersection avec le chemin Pohénigamook déjà mentionné, distance totale de dix-neuf milles, dont cinq milles et demi sont situés dans la seigneurie de Témiscouata, et le reste sur des lots vacants de terres de la couronne. Les terrains situés sur cette ligne sont avantageux à la construction d'un bon chemin et, sauf quelques exceptions, la surface est unie, et la qualité générale du sol paraît propre à la colonisation. On se propose donc d'établir des rangs de lots sur les deux lignes dans les cantons d'Escourt et de Cabano.

### CHARLEVOIX ET CHICOUTIMI.

Une ligne de chemin de colonisation, appelée le Chemin des Marais, a été tracée d'un point du chemin public près le Ruisseau Menin, sur la rive gauche ou ouest de la rivière Malbaie, dans la seigneurie de Mont Murray, comté de Charlevoix, et de là suit la vallée du cours d'eau en arrière de la seigneurie, puis prend une direction est dans la vallée du Ruisseau des Marais jusqu'au quarante-huitième degré de latitude qui est la limite sud du comté de Chicoutimi, à dix-huit milles de la limite de la seigneurie de Mont Murray. A partir de ce point la ligne prend une direction nord-ouest jusqu'à son intersection au trente-unième mille, avec la ligne tracée à partir de l'Anse St. Jean, sur le Saguenay.

L'arpect général du pays que traverse la ligne ci-dessus décrite, bien qu'accidenté et montagneux, présente çà et là des étendues de bonne terre qu'on a suivies avec soin dans le tracé. L'avantage principal de la ligne est toutefois d'offrir une communication entre les établissements de l'Anse St. Jean et ceux de la Grande Baie, par le chemin Ste. Agnès, avec les paroisses populeuses de la seigneurie de la Malbaie sur le St. Laurent.

### CHEMINS DE COLONISATION—HAUT-CANADA.

Pendant le semestre, on a fait une exploration à l'effet de continuer le chemin de Mississipi, d'Addington au chemin de Hastings, parcours d'environ quarante milles d'après une évaluation dressée à l'avance. On a également fait l'exploration et l'évaluation du chemin Monck, depuis le lac Couchiching au chemin de Bobcaygeon, parcours d'environ cinquante milles.

On a continué les contrats pour les ouvrages suivants, savoir : construction de dix milles de Pembroke au chemin Mattawan et de vingt milles sur chacun des chemins de Burleigh et de Parry Sound, plus un pont sur la rivière Pétéwawa.

On a commencé à faire faire à la journée et sous la direction d'habiles agents-voyers des réparations sur les chemins d'Addington, Frontenac, Hastings, Mississipi et Muskoka. On a aussi ouvert douze milles de plus sur le chemin de Hastings.

Comme aucun de ces travaux n'était terminé au 30 juin dernier, les détails des opérations et des dépenses seront donnés dans le rapport de l'année fiscale qui finira au 30 juin prochain.

### PROGRÈS DE LA COLONISATION SUR LES CHEMINS DE COLONISATION DU HAUT-CANADA.

CHEMIN D'ADDINGTON.—Point de nouveaux colons ; trois lots qui avaient été abandonnés ont été repris.

CHEMINS de Bobcaygeon, Frontenac et Hastings.—Point de nouveaux colons.

CHEMIN de BURLEIGH.—L'agent fait rapport que quarante-trois nouveaux colons s'y sont établis.

CHEMIN de MUSKOKA.—Deux nouveaux colons et treize lots repris.

CHEMIN D'OPEONGO.—Cinq nouveaux colons et trois lots repris.

CHEMIN de PETERSON.—Cinquante nouveaux colons et douze lots repris.

### PROGRÈS DE LA COLONISATION SUR LES CHEMINS DE COLO. NISATION DU BAS-CANADA.

CHEMIN ELGIN.—Pas de nouveaux colons.

ROUTE D'ETCHEMIN.—Trois nouveaux colons.

CHEMIN MAILLOUX.—Deux.

CHEMIN de MATAPEDIA.—Quatre.

CHEMIN TACHE .-- Un.

CHEMIN de TEMISCOUATA.—Seize nouveaux colons.

Les détails statistiques des améliorations et produits pendant l'année 1863 ont été donnés dans le rapport de l'an dernier. Depuis cette époque, on n'a pas fait d'inspection.

Comme j'ai pris la direction du département quelques semaines seulement avant la fin du semestre, et que pendant cette courte période, j'ai eu à remplir mes fonctions législatives, je n'ai eu que peu de temps pour me mettre au courant des affaires des terres de la couronne, et je ne hasarderai aucunes "observations générales" à ce sujet.

Respectueusement soumis.

A. CAMPBELL, Commissaire.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE. Québec, décembre 1864.

### APPENDICE

ΑU

### RAPPORT

DU

Commissaire des Terres de la Couronne.

### MATIERES DE L'APPENDICE.

Appendice. P	AGE.
1.—Liste des officiers et commis du département	. 1
2.—Liste des agents des terres de la couronne pour le Bas-Canada	. 5
3.—Liste des agents des terres de la couronne pour le Haut-Canada	. 7
4.—Liste des agents des bois du Canada	. 8
5.—Liste des agents des biens des Jésuites dans le Bas-Canada, du domaine de la couronne et de la	ı
seigneurie de Lauzon	. 10
6.—Etat du nombre d'acres vendus	
7.—Etat des recettes qui sont considérées comme revenu	. 11
8.—Etat des dépenses faites à compte des frais d'administration	12
9.—Etat des perceptions	. 13
10Etat des recettes et déboursés à compte des réserves du clergé, Haut-Canada	. 14
11Etat des recettes et déboursés à compte des réserves du clergé, Bas-Canada	. 15
12Etat des recettes et déboursés à compte des terres des écoles communes, Haut-Canada	. 16
13Etat des recettes et déboursés à compte des terres des écoles de grammaire, Haut-Canada	. 17
14.—Etat des recettes et dépenses à compte des biens des Jésuites, Bas-Canada	
15 (a).—Etat des recettes et dépenses à compte de la seigneurie de Lauzon, Bas-Canada	. 19
15 (b).—Etat des recettes et dépenses à compte de la succession de feu Sir John Caldwell	
16 (a).—Etat des recettes et dépenses à compte du domaine de la couronne, Bas-Canada	. 21
16 (b).—Etat des recettes et dépenses à compte des mines d'or	. 22
17.—Etat des recettes et dépenses à compte des terres de l'artillerie, Canada	. 23
18.—Arpentages du Bas-Canada	
19.—Arpentages du Haut-Canada	
20.—Bois et forêts	27
21.—Etat des trayaux du bureau	. 43
22.—Btat des recettes et dépenses à compte des pêcheries	
23.—Primes de pêche payées	
24.—Règlements au sujet des mines d'or	. 47
25.—Instructions et rapport relatifs à l'exploitation des mines d'er	
26.—Règlements au sujet des terrains miniers	
27 - Rapport du dénuté-surintendant des affaires des Sauvages	

APPENDICE No. 1. Liste des Officiers et des Commis du département des Terres de la Couronne, pour le semestre expiré le 30 juin 1864.

Désignation.	Nom.	Traitement annuel.	Date de la nomination.	Par qui nommé.	Remarques.
domnissaire  do Assistant-comnissaire Sous-arpenteur général Comptable et caissier. Chef des arpentages, Haut-Canala. Arpenteur et dessinateur do do Dessinateur do Arpenteur et dessinateur do Dessinateur do Sous do Arpenteur et dessinateur	L'hon, W. McDougall. L'hon. A. Campbell. L'hon. A. Campbell. Jos. Bouchette. William Ford. E. T. Flotcher. Thomas Devine. G. G. Dunlevie. G. G. Dunlevie. J. W. Bridgland E. Fox. J. F. Bouchette. S. P. Banset. S. P. Banset. E. B. Taché. H. F. Hayward	\$ cts. 5000 00 5000 00 25000 00 2400 00 2400 00 1360 00 11600 00 1180 00 1160 00 1160 00 1160 00 1160 00 1160 00 1160 00	1862, mai 24	Lord Sydenham	
	P. M. Partridge. Thos. Hector. J. C. Tarbutt. J. C. Tarbutt. F. T. Judah B. A. Gefereux John Morphy John Tolmie Thomas Hammond. J. V. Gale. J. V. Gale. W. F. Whitcher A. Rirkwood A. T. Taylor A. Rirkwood A. T. Taylor F. D. Dugal F. Classé L. A. Bobitaille F. Classé L. A. Bobitaille J. J. Prendergast G. B. Cowper	000000000000000000000000000000000000000	ffer.  juin mood in mo	George Arthur.  do  do  do  do  do  do  do  do  do  d	postes, le ler juin 1861.
	Thos. Morkill	912 50	1858, avril 27	do do	

APPENDICE No. 1.—Suite.

LISTE des OFFICIERS et des COMMIS du département des Terres de la Couronne, pour le semestre expiré le 30 juin 1864.

Désignation.	Nom.	Traitement annuel. In nomination.	Pute de la nomination.	Par qui nommé.	Remarques.
Commis de 2e classe. Commis de 3e classe. Dessin teur surnuméraire. do	W. E. Collins John Innes. A. L. Russell W. B. Tony Von Koerber. D. C. Mackedie. J. M. Grant G. Linds Ay G. Van Felson J. Nicknison J. Nicknison D. G. B. Ross H. B. Dufort. F. Norton W. Ebbs. W. Ebbs. W. Ebbs. W. Ebbs. W. Ebbs. W. Ebbs. J. Murphy J. S. Thomson M. S. Fotey R. H. Frengle J. S. Thomson M. S. Fotey J. R. Montglomery J. R. Mettle	76918	1859, 20v. 1848, nov. 1860, jan. 1860, jan. 1860, jan. 1860, mai 1860, jan. 1860, mar. 1861, avril 1861, jan. 1861, avril 1861, avril 1861, avril 1861, avril 1862, mai 1863, sept. 1863, par. 1864, jan. 1864,	25 Commis, des terres de la couronne	
Wessager  do do	George Fisher P. Cahill P. Potvin C. Dumontier	416 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 45		; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; ;	

WILLIAM FORD, Comptable et caissier.

ANDREW RUSSELL, Assistant-Commissaire.

### APPENDICE No. 1 (a).

LISTE des OFFICIERS et COMMIS du département des Terres de la Couronne, pour le semestre expiré le 30 juin 1864, indiquant les différentes divisions du département.

Divisions.	Noms.	Désignation.
	L'hon. A. Campbell Andrew Russe'l	Commissaire. Assistan:-Commissaire.
Arpentages et patentes du Bas-Canada	J. Bouchette	Sous-arpenteur général. Arpenteur en chef et dessinateur, et inspecteur des arpentages. Arpenteur et dessinateur. Dessinateur. Arpenteur et dessinateur. Dessinateur surnuméraire. Commis. Commis.
Arpentages du Haut-Canada	Thomas DevineE. FoxH. F. HaywardD. A. GrantA. J. Scott	Surint. des arpentages, HC. Arpenteur et dessinateur. Dessinateur. Commis et teneur de liv. de la div. Commis surnuméraire.
Chemins de colonisation et terres de l'artil- lerie, Canada-Ouest.	J. W. Bridgland	Arpenteur en chef et inspecteur des arpentages. Dessinateur surnumér. et commis. Commis surnuméraire.
Patentes	H. J. Jones	Commis en chef des brevets. Commis. Commis.
Comptes	William Ford J. V. Gale D. G. B. Ross H. B. Dufort W. rabbs J. R. Montgomery	Comptable et caissier. Toneur de livres du département. Commis surnuméraire. Commis surnuméraire. Commis surnuméraire. Commis surnuméraire.
Réclamations pour les terres du HC. et les terrains miniers—aussi, ventes des terres de la couronne dans les anciens cantons	Thomas Hector F. A. Hall T. Hamword G. Lindsay J. S. Thomson	Chef de division. Commis. Commis. Commis surnuméraire. Commis surnuméraire.
Ventes des terres, Haut-Canada	J. C. Tarbutt	Chef de division. Commis. Commis. Commis surnuméraire.
Rapports des terres, Haut-Canada	Jeremiah Alley	Commis en chef des rapports des Commis. [agents, HC. Commis surnuméraire. Commis surnuméraire.
Ventes des terres du B-C., section Ouest	W. F. Collins	Commis.
Ventes des terres du Bas-Canada, section { Est, et chemins de colonisation.	E. A. Généreux	Chef de division. Commis. Commis.
Bien des Jésuites, seigneurie de Lauzon, et domaine de la couronne.	F. T. Judah D. C. Mackedie R. H. Browne	Commis surnuméraire.

### APPENDICE No. 1 (a).—Suite.

LIBTE des OFFICIERS et COMMIS du département des Terres de la Couronnne, pour le semestre expiré le 30 juin 1864, indiquant les différentes divisions du département.

Divisions.	Noms.	Désignation.
Bois et Forêts	P. M. Partridge	Surintendant. Commis. Teneur de livres de la division Commis surnuméraire. Commis surnuméraire. Commis surnuméraire.
<b>P</b> êcheries	W. F. Whitcher S. P. Bauset	Chef de division. Commis et dessinateur.
Registrateur {	J. Morphy R. Temple	Registrateur. Commis surnuméraire.
Gardien de bureau	John Bradshaw	
Messagers	George Fisher P. Cahill P. Potvin C. Dumontier	

ANDREW RUSSELL,
Assistant-Commissaire.

WILLIAM FORD, Comptable et caissier.

### APPENDICE No. 2.

LISTE DES AGENTS DES TERRES DE LA COURONNE POUR LE BAS-CANADA, date de leur nomination, et commission allouée à chacun d'eux sur les perceptions faites durant le semestre expiré le 30 juin 1864.

### SECTION DE L'EST.

	5 % cent de commission sur les premières\$ 2000. 24 % cent de commission sur les suivantes 28000. 14 % cent de com. sur toute somme excédant 30000.
Remarques.	Ежогомеите.
Ren	et \$4 par jour. et \$600 par année. et \$2 par jour. et \$2 par jour.
·	
Commission	## cts.   1 34 cts.   1 34 sts.   1 34 sts.   1 36 sts.   1 37 sts.   1 36 sts.   1 4 sts.   1 5 sts.   1 6 s
mination.	juin 30 decembre 23 septembre 10 juin 12 juillet 12 mai 26 mai 26 mai 26 mai 26 juillet 22 avil 26 avil 26 avil 26 avil 27 aout 6 juin 70 juin 6 juin 70 juin 70 juin 70 septembre 10 juin 6 juin 70 juin 70 septembre 27 mai 25 mai 25
Date de la nomination.	1843, juin 30. 1858, septembre 23. 1858, septembre 10. 1844, juin 12. 1851, juillet 12. 1855, janvier 29. 1859, mai 26. 1859, mai 26. 1851, mai 24. 1861, septembre 20. 1862, corbore 30. 1863, avril 26. 1863, avril 26. 1863, avril 26. 1865, corbore 31. 1858, mars 25. 1858, mars 25. 1858, septembre 10. 1858, septembre 11. 1858, septembre 10. 1858, septembre 10. 1858, septembre 27. 1853, auth 6. 1854, auth 6. 1855, septembre 27. 1855, septembre 27. 1856, mai 25. 1856, mai 25.
Da	
COMTES.	Bochet, A.  Bourgeois, J.  Bourgeois, J.  Bouliane, R.  Bouliane, R.  Barthier et Joliette  Defy, I. P.  Partie de Leinster.  Deguis, F.  Demin Elgin et Taché, agent des octrois gratuits  Drapeau, S.  Maskinongé et St. Maurico  Gaspé  Gaurreau, L. N.  Bance  Labed, J. T.  Dartie de Rimouski  Bance  Larallée, A. B.  Partie de Rimouski  Bance  Larallée, A. B.  Partie de Rimouski  Parties de Selectuase  Parties de Selectuase  Bance  Larallée, A.  Dorchester  Lebel, J. T.  Partie de Bellectuase  Parties de Selectuase  Bonaventure  Bonaventure  Lepage, J. B.  Partie de Bellectuase  Partie de Bellectuase  Partie de Bellectuase  Bonaventure  Dorchester  Bonaventure  Parties de Rimouski et Gaspé  Parties de Rimouski et Gaspé  Boss, Andrew  Baie des Chalents.  Parties de Méganitic, Dorchester et Bellechasse  Ouébec  Ouébec  Darties de Klalents.  Baie des Chalents.
Noms.	Bochet, A.         Portner           Bourgeois, J.         Berthie           Boulliane, R.         Berthie           Daly, A.         Partie           Defyise, F.         Partie           Depuise, F.         Partie           Drapeau, S.         Chemin           Edw, J.         Maskin           Edw, J.         Gaspé.           Laporte, J.         Partie           Laporte, J.         Partie           Larallée, A.         B.           Lebel, J.         A.           Bonave         Partie           Lebel, J.         Bonave           Lepage, J.         Bonave           Ross, Andrew         Chicout           Ross, Andrew         Parties           Stewart, Mol.         Québec           Stewart, Mol.         Parties           Parties         Québec           Stewart, Mol.         Parties           Parties         Parties           Baie des         Janties

WILLIAM FORD,

Comptable et caissier.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE, Québec, 30 juin 1864.

### ANDREW RUSSELL, Assistant-Commissaire.

### APPENDICE No. 2.

LISTE DES AGENTS DES TERRES DE LA COURONNE POUR LE BAS-CANADA, date de leur nomination, et commission allouée à chacun d'eux sur les perceptions faites durant le semestre expiré le 30 juin 1864.

SECTION DE L'OUEST.

Remarques.	EMOLUMENTS.  5
Commission.	\$ cts.  1 45 97 37 46 05 103 90 219 17 236 98 41 08 85 06 290 42 87 55 128 55 128 55 128 85 87 55 87 55 88 56 88 50 88 50
Date de la nomination.	1864. mai 28. 1855. acût 4. 1859. mars 23. 1859. decembre 12. 1859. acût 27. 1859. acût 27. 1852. janvier 12. 1852. janvier 27. 1858. février 27. 1858. avril 15. 1859. novembre 14. 1860. acût 4. 1860. jain 20.
COMTES.	Assten, T.  Partie des Deux-Montagnes  Sansten, F. X.  Partie d'Ottawa  Jameron, G. W.  Partie de Drummond  Partie de Drummond  Partie de Brerbrooke, Stansteal et Drummond  Partie de Sherbrooke, Stansteal et Drummond  Partie de Sherbrooke, Stansteal et Drummond  Arthabacka  Arthabacka  Iume, J.  Partie de Meganite  Taggon, G. M.  Partie de Pentiac  Stanstead, Masisquoi et Shefford  Medsean, M.  Partie des Deux-Montagnes  Medillan, D.  Partie de Drummond  Partie de Drummond  Partie de Drummond  Partie de Drummond
Noms.	Barron, T. Partie des Deux-Mon Bastien, F. X Partie d'Otnawa

WILLIAM FORD, Comptable et caissier.

ANDREW RUSSELL,
Assistant-Commissaire.

### APPENDICE No. 3.

LISTE DES AGENTS DES TERRES DE LA COURONNE POUR LE HAUT-CANADA, date de leur nomination, et commission allouée à chacun d'eux sur les perceptions faites durant le semestre expiré le 30 juin 1864.

dues.	Commission de 5 p. c. sur les 18res\$2000 00 Commission de 5 p. c. sur les suivantes.28000 00 Commission de 14 pour cent sur toute Somme excédant
Remarques.	Agent de distribution des octrois gratuits. Agent de distribution. Agent de distribution. Agent de distribution.
Commission.	\$ cts. 646 49 122 53 193 12 103 61 1,138 22 4,11 65 66 05 988 19 72 31 4 72 31 4 72 31 4 72 31 4 72 85 207 62 808 26 779 85
Date de la nomination.	1843, avril 18.
COMTE3.	Alexander, J.  Boswell, G. G.  Carroll, Johr.  Chemin Burleigh, townships Anstruther, Chandos, Cardiff.  Geddes, A.  Wellington  Habers, W.  Partie de Reafrew, chemin d'Ottawa et Opéongo.  Habers, H.  By Partie de Reafrew, chemin d'Ottawa et Opéongo.  Habers, H.  Machberson, J.  Machberson, J.  Marpherson, J.  Brite.  Partie nord de Renfrew.  MeNabb, A.  Brite.  Drape, Macaulay, McLean, Brunel.  Chemin Muskeka, townships Morrison, Monck, Muskeka, Drapet, Macaulay, McLean, Brunel.  Partie de Frontenac et Addington, et chemin Addington.  Broche, G. M.  Victoria.  Widder, C.  Wilson, J.  Partie du district d'Algoma.
Noms.	Alexander, J. Simcoe. Boswell, G. G. Chenin Geddes, A. P. Partie d. Haris, W. Partie d. Haber, H. S. Waterloo, Jackson, V. Mondia, J. P. Partie m. Monab, A. Bruce. Oliver, R. J. P. Partie m. Monab, A. Bruce. Oliver, R. J. P. Partie m. Bruce. Oliver, R. J. Chemin. Sharman, J. P. Partie d. Roche, G. M. Victoria. Sharman, J. Perth. Widder, C. Mison, J. Partie di.

WILLIAM FORD, Comptable et caissier.

ANDREW RUSSELL, Assistant-Commissaire.

### APPENDICE No. 4.

LISTE DES AGENTS DES BOIS DE LA COURONNE (dans le Haut et le Bas-Canada), leurs assistants, noms des territoires, résidences,

date de leur nomination	e leur nomination, et salaire alloué à chacun d'eux pour leurs services, durant le semestre expiré le 30 juin 1864.	chacun d'eux pour	leurs services, du	rant le	semestre	aspiré le 30 juin 1864.
Noms des territoires.	Noms des agents et assistants.	Résidences.	Date de la nomination	Salaire par ann.	Salaire payé durant les six mois.	Remarques.
Haut-Ottaws	Ilaut-Ottawa A. J. Russell, agent et inspecteur des agences des bois de la cour., Canada. Cité d'Ottawa	Cité d'Ottawado	juin, 1846	\$ cts. 1840 00 1200 00 1000 00	\$ cts. 920 00 552 19 500 00	Salaire jusqu'an 23 juin 1864, \$1,100.  Décédé en 1864. Les devoirs du precep, sont maintenant remplis
,	des bois de la couronne ( J. Ritchie, commis	ор	23 juin 1864	400 00	200 00 276 34	Par l'agent des bois de la cour Employé temporair, comme commis avant le 23 juin 1864, à \$1.50 par
	D. Russell, dessinateur	do	23 juin 1864		302 00	Jour. Nommé permanent à cette date à \$700 par année.  Employé temporairement avant lo 23 juin 1864, à \$2.00 par jour.  Nommé permanent à cette date à
Bas-Ottawa	Bas-Ottawa Charton, Supc-Joseph F. Way, agent.	do do Montréal do Belleville	23 juin 1864 let avril 1858 f mai 1854 let mai 1858 f mai 1854	160 00 1200 00 500 00 1440 00	9 00 80 00 600 00 250 00	\$600 par annes. A \$1.50 par jour lorsqu'employs.
nada-Ouest	near et Peninsule du Ca J. A. Macinnes, commis	doWindsor	26 février 1859	200 000	300 00 250 00	
nincul, Superirent et Fe- nincul, Superirent et Fe- réorganisés	ısh, agent agent .mb, comnis	Toronto	28 juin 1864	1000 00 1200 00 400 00	8 34 600 00 200 00	

600 00 500 00 350 00 900 00 900 00	332 28 Payé jusqu'au 6 mai et démis 13 17 mai 1864. 194 31 Salaire comme commis, \$500, jus- 48 52 qu'au 17 mai 1864.
1200 00 1200 00 700 00 1800 00	
30 mai 1864	ler mai 1853
t	do do
ager do do do	J. M. O'Leary, assistant. William O'Kane, do John Mackay, commis
St. François	2

Les devoirs des agents des bois de la couronne sont d'accorder des permis pour la coupe des bois, peresvoir les droits dus à la couronne, protéger le domaine public coutre les déprédations des bois et forêts dans les limites de leurs agences, et voir à l'administration générale de l'exploitation des bois, etc.

## ANDREW RUSSELL,

Assistant-Commissaire.

P. M. Partridge, Surintendant des Bois et Forêts. DRPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE, Bois et Forêts, Québec, 30 juin 1864.

division de St. François, Nommé le 29 avril'64 à la place de Dan. W. Mack, nommé le 22 avril 1864 et qui a résigné.

LISTR DES AGENTS, etc., des		l des Jésuites, du Domaine de la Couronne, de la Sei Bas-Canada, pour le semestre expiré le 30 juin 1864.	de la Scig juin 1864.	Biens des Jésuites, du Domaine de la Couronne, de la Scigneurie de Lauzon et des Mines du Bas-Canada, pour le semestre expiré le 30 juin 1864.
Noms des agents.	Nature de l'agence.	Date de la nomination.	Kémunéra- tion reçue du- rant le sem.	Remarques.
Felix Fortier	Felix Fortier	Nommé agent de percep, pour Lauzon et surint, des lots de grève et d'eau profonde pour	\$ ets.	Salaire comme agent de perception pour Lauzon, et surintendant des lots de grève et d'eau profonde. Il est alloué de plus \$150 pour loyer
Joseph Lauria Ags	anda, excepté ceux sous la direction et conduite de, et appartenant aux commissires du harre de Québec et Montréal.  Agent du domaine de la couronne et de Nommé en septembre 1855	le port de Québec, sept. 1855; devoirs comme tel étendus au Bas-Canada, 12 juin 1860. Nommé en septembre 1855	364 71	de bureau. Comme agent de commutation, il a droit à \$6 sur chaque comm.; il n'y en a pas eu durant le sen. expiré le 30 juin 1864. Ce montant (\$250 pour salaire et la balance, \$114.71 etimmission) reen comme accent du
▼alling Guillet	Ament de communt consise de Trois-Rivide Norumb en inin 1854	Nommé en juin 1854		domaine dela couronne. Commeagent de commutation, il doit recevoir du requérant \$6 dans chaq. cas ; il n'y en a passe udur, le sem. de' 64.
	Agent de perception et de commutation, Nommé par l'ex-commissaire biens des Jésuites, district de Montréal. des biens des Jésuites.	Nommé par l'ex-commissaire des biens des Jéguites.	823 62	Los pays par les reque, yo sur cudque commu- tation; il n'y en a pas eu dur. le sem. de 1864. Ce montant regu pour commission comme agent percepteur, et \$24 comme allocation de
L'honorable Louis Panet	Agent de perception et de commutation, Nommé bions des Jésuites, district de Québec.	Nommé do do	675 63	bureau pour le semestre. Aucune rémunér. reçue dur le sem. comme agent de commut. A lui payées comme commission sur perceptions. Différence entre ce monistre et \$450, limite de le comme le commission et \$450, limite de le commission et activité.
Valdre Guillet et Flavien Lottinville	Valère Guillet et Flavien Lottinville Agent de perception et de commutation Nommé en juin 1855	Nommé en juin 1855	105 65	ue at com. pour re sem., a cre rembourse. Aucune commut. durant le semestre de 1864. Requ pour commission comme agent percepteur. Aucunes commutations durant le se-
Louis Guillet, junr.	Louis Guillet, junrAgent de perception et de commutation Nommé en juin 1948  pour la seignourie de Batiscan,	Nommé en juin 1248	124 53	mestre expiré le 30 juin 1864. do \$15 chargées de trop durant 1863, remboursées au commencement de ce sem.
Charles Lefebvre de Bellefeuille	Charles Lefebvre de BellefeuillèInspect. des mines d'er, divis. de la Chaud. Nommé le 22 avril 1864	Nommé le 22 avril 1864	350 00	Auc. commut. dur. lesem. finis. a cette date. Payé au taux de \$5 par jour, y compris tous
James Kempt Gilman	do division de St. François.	division de St. François. Nommé le 29 avril '64 à la place de Dan. W. Mack; nommé le 22	315 00	ses Irais de voyage et do b <b>ure</b> nu. do do ,

APPENDICE No. 5.

Division des Biens des Jésuites et du Domaine de la Couronne, F. T. JUDAH, DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE, Québec, 30 juin 1864.

Commis des Biens des Jésuites, etc.

Assistant-Commissaire.

ANDREW RUSSELL,

### APPENDICE No. 6.

ETAT du nombre d'acres vendus, montant des ventes et montants perçus dans le Haut et le Bas-Canada, durant le semestre expiré le 30 juin 1864.

	Acres vendus.	Mont. des ventes.	Montant des perceptions.
Terres du clergé, Haut-Canada	22,265\frac{1}{2} 18,584 79,145\frac{1}{2} 203,459 29,405 924\frac{1}{2}	\$ cts. 37,123 35 9,711 05 84,113 94 101,715 15 49,094 75 1,610 50	\$ ets. 103,934 56 13,459 63 126,155 93 60,004 18 98,216 54 5,516 88
ĮJ	353,783 <del>1</del>	283,368 74	407,287 72

WILLIAM FORD, Comptable et caissier. ANDREW RUSSELL, Sous-Commissaire.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE, Québec, 30 juin 1864.

### APPENDICE No. 7.

ETAT des recettes du département des Terres de la Couronne, durant le semestre expiré le 30 juin 1864, qui sont considérées comme revenu.

	\$	cts.
Terres de la couronne, Haut-Canada	125,520	11
do Bas-Canada	59,915	77
Mines, Haut-Canada	4,480	00
Profit sur scrip des terres de compensation	´ 4	50
Profit sur scrip de New Bolton et Magog	3.703	80
Succession de leu Sir John Caldwell	8,141	35
Seigneurie de Lauzon	4,502	
Domaine de la couronne	1 057	15
Fonds d'honoraires des arpenteurs, Haut-Canada	75	56
do Bas-Canada		00
Glissoires d'Ottawa	2,166	88
Glissoires du St. Maurice		64
Bois et forêts	19,686	
Pêcheries, Haut-Canada	116	
Honoraires de location, Bas-Canada		00
do Haut-Canada	66	
Honoraires des patentes, Bas-Canada	284	
Commission sur les bois	80	
Honoraires casuels, Bas-Canada		00
do Haut-Canada	613	
Réclamations de terres dans Huron	300	
•	\$231,683	97

ANDREW RUSSELL, Sous-Commissaire.

WILLIAM FORD, Comptable et caissier.

### APPENDICE No. 8.

ETAT des dépenses faites par le département des Terres de la Couronne, durant le semestre expiré le 30 juin 1864, à compte des frais d'administration.

XIII		-
	\$	cts.
William Farwell	300	00
Chamin Robert geon	56	00
Chemin Elgin et Taché	728	00
Chemin Métapédiac	728	00
Chemin Hastings	208	00
Chemin Muskoka	88	00
Chemin Addington	96	00
Chemin d'Ottawa et Opéongo	128	00
Bureau des examinateurs des arpenteurs, Bas-Canada	116	50
do do Haut-Canada	180	00
Inspections de la couronne, Bas-Canada	388	00
do Haut-Canada	833	70
Agents à commission, Bas-Canada	2869	53
do Haut-Canada	7083	18
Annonces de la couronne, Bas-Canada	1002	59
do Haut-Canada	2994	82
Arpentages de la couronne, Bas-Canada	17325	57
do Haut-Canada	12782	56
Frais de port des agences, Bas-Canada	89	00
do Haut-Canada.	206	58
Pêcheries, Bas-Canada	1642	30
Services spéciaux	1246	30
Contingents des départements	2396	41
Primes des pêcheries	9769	50
Chemins de colonisation, Haut-Canada	3798	82
Mines d'or, Bas-Canada	655	00
1		
	\$67712	36
DEDUISEZ—Commission, services des écoles et du clergé	44192	19
	\$23520	17

ANDREW RUSSELL, Sous-Commissaire.

WILLIAM FORD, Comptable et caissier.

### APPENDICE No. 9.

ETAT indiquant le montant des perceptions du département des Terres de la Couronne, pour le semestre expiré le 30 juin 1864.

·	Ŗ	cts.
Terres de la couronne, Haut-Canada	126155	93
do Bas-Canada	60004	
Terres du clergé, Haut-Canada	103934	
do Bas-Canada	13459	
Terres des écoles de grammaire	5516	
do communes	98216	
Domaine de la couronne	3567	
Seigneurie de Lauzon	5110	
Biens des Jésuites	20873	56
Mines d'or, Bas-Canada		00
Sir John Caldwell, Biens de	8186	
Terres des Sauvages	32805	92
Bois des Sauvages	330	95
Terres de l'artillerie	14471	03
Fonds d'honoraires des arpenteurs, Haut-Canada	75	56
do do Bas-Canada	40	00
Glissoires d'Ottawa.	2833	88
do St. Maurice	15	64
Bois et forêts	35354	. 76
Pêcheries, Haut-Canada	482	62
do Bas-Canada	4157	05
Honoraires de location, Pas-Canada.	12	0.0
do Haut-Canada	66	00
Honoraires de patentes, Bas-Canada	284	00
Commission sur le bois	80	98
Honoraires casuels, Bas-Canada	3	00
do Haut-Capada	622	22
Réclamations des terres dans Huron.	300	00
Mines, Haut-Canada	4480	00
Profit sur l'inscription	3708	3 30
	<b>\$</b> 54515 <b>\$</b>	9 03

ANDREW RUSSELL,
Assistant-Commissaire.

WILLIAM FORD, Comptable et caissier.

APPENDICE No. 10.

ETAT des recettes et déboursés à compte des Réserves du Clergé, Haut-Canada, pour le semestre expiré le 30 juin 1864.

TERE	TERRES VENDUES.	DUES.			RECETTES	TES.				B	£4	PAIEMENTS.	<b>v</b> i		
Semestre expiré le 30 juin	Acres.	Montant.	Principal. Interêt. Inspec- 18 Vic., 18 Vic., 18 Vic., c. 2. c. 2. c. 2.	Interêt. 18 Vic., c. 2.	Inspection. 18 Vic., c. 2.		Rentes sur les b. du clergé sur lots de cons- Terres non truction des co- affermés, du clergé lons.	Permis du clergé Terres des co- lons.	Principal. 18 Vic., c. 2.	Interêt. Inspection. 18 Vic., 18 Vic., c. 2. 6. 2.	Inspection. 18 Vic., 6. 2.	Rentes sur les b. di sur lots de cons- non truction affermés. du clergé	Droits Permis sur les b. du clergé de construction des conducters du clergé lons.	Permis du clergé Terres des co- lons.	Déboursés
1364.	22265	\$ ots.		\$ cts. \$ cts. 73457 38 30000 34	\$ cts.	\$ cts. 245 30	\$ cts. \$ cts. 245 30 103 54	\$ cts.		\$ cts. \$ cts. 58147 03 24000 28	\$ cts.		\$ cts. \$ cts. 196 24 12 20	\$ cts.	\$ cts 21494 41
						RE	CAPI	RECAPITULATION	ION.						
		RE	RECETTES.				Montant.		-	PA	PAIEMENTS				Montant.
Principal, Interest, Inspection Rentes sur Droits sur Permis du	1S Vic., c do n, do r lots non les bois d	Principal, 18 Vic., chap. 2.  Intérêt, do do Inspection, do do Bentes sur lots non affermés.  Droits sur les bois de construction du clergé.  Permis du clergé, terres des colons.	ap. 2	\ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \	ı olergé.		\$ 0000 3 30000 3 245 3 103 5 7 8 0	cts.  38 Princi 34 Intéré 00 Inspec 30 Rentes 54 Droits 00 Permi	Principal, 18 Vic., chap. 2.  Intérêt, do do do l'Inspection, do do Rentes sur lots no affermés.  Broits sur lots bois de construction du clergé.  Permis du clergé, terres des colons.	chap. 2 do do n affermés.	hap. 2 do do do el afformés. de construction du clergé. erres des colons.	981			\$ cts. 58147 03 24000 28 40 00 196 24 12 20 44 40 21494 41

William Ford, Comptable et caissier.

ANDREW RUSSELL,
Assistant-Commissaire.

103934 56

103934 56

Departement des Terres de la Couronne, Québec, 30 juin 1864.

APPENDICE No. 11.

RAPPORT des recettes et déboursés à compte des réserves du clergé, Bas-Canada, pour le semestre expiré le 30 juin 1864.

	Déboursés.	\$ cts. 2740 53		Montant.	\$ ets. 9169 93 1404 28 6 40 12 00 123 29 2740 53	re.
e	Verse- ments, B. C.	\$ cts.				SSELL, Sous-Commissaire.
	Perm. du elergé. Terres des col.	\$ cts.				SELL,
PAIEMENTS.	Inspection. Perm. du slergé. 18 Vic., Terres c. 2. des col.	\$ cts.				ANDREW RUSSELL, Sous-Co
PA	Loyer. 18 Vic., c. 2.	\$ cts.		PAIEMENTS.	Principal, 18 Vic., chap. 2.  Interest, do do Loyer: do do Prespection, do do Persist, terres des colons Versements, Bas-Canada Déboursés.	ANDRE
·	Intérêt. 18 Vic., c. 2.	\$ cts.		P/	chap. 2do do do do colons	
	Principal. 18 Vic., c. 2.	\$ cts. 9169 93	LION.		pal, 18 Vic., do ction, do s, terres des nents, Bas-C	
	Verse- ments, B. C.	\$ cts.	тигал			_
	Inspection. clergé. 18 Vic., T. des c. 2.	\$ cts. \$ cts. \$ cts. 15 00 4 00 154 11	RECAPITULÁTION	Montant.	\$ cts. 11523 17 1755 35 8 00 1 5 00 4 00 154 11	
TES.	Inspection. 18 Vic., c. 2.		21 21			-
RECETTES	Loyer. 18 Vic., c. 2.	\$ cts.				
	Intérêt. 18 Vie., c. 2.	\$ cts.				sier.
	Principal. 18 Vie., c. 2.	\$ cts. \$ cts. 11523 17 1755 35		RECETTES.	ap. 2. do	D, ble et caissier.
DUES.	Montant.	\$ ets. 9711 05		RE	Principal, 18 Vic., chap. 2.  Intérêt, do do  Lover do do  Inspection, do do  Permis, terres des colons.  Versements, Bas-Canada.	WILLIAM FORD,
TERRES VENDUES.	Acres.	18584			18 Vic., ch do do do do res des co res des co;, Bus-Can	Will
TERR	Semestre expiré le 30 juin	1864.			Principal, 18 Vic., Intérêt, do Loyer do Loren do Permis, terres de Versements, Bas-C	

Debouraés.

APPENDICE No. 12.

Erar du nombre d'acres vendus, et du montant reçu sur la vente des terres des Ecoles Communes, en vertu de la 12e Vict., chap. 200, pou<sup>r</sup> le semestre expiré le 50 juin 1864.

\$ cts. | \$ cts. | 21 601818 44 Commis sur permis aux occupants de terres. \$ cts. sus par acre. Commission, 25 cts. en \$ cts. Commission, inspect'n. \$ cts. Interet, commission. PAIEMENTS. \$ cts. \$ cts. Commission, principal Permis aux occupants de terres. \$ cts. 25 cts. en sus par acre. \$ cts. Inspection. \$ cts. Interet. \$ cts. Principal. Permis aux occupants de terres. \$ cts. \$ ct \$ cts. RECETTES Inspection. \$ cts. \$ cts. \$ cts. 2 00 69163 68 28919 71 Interet (12 Victoria, chap. 200). Principal (I2 Victoria, edap. 200). 29405 TERRES VENDUES. Acres. Le semestre expiré le 30 juin 1864..... Date.

٠
Z
0
Н
Ħ
¥
Н
n
H
Н
Ч
¥
Ö
Si.
ρĠ

SENGRATE C
Montant.
\$69163 68 Montant trans
1 28919 71 do do intérêt
namedion 12 50
55 centins en sus nar acre
108 00
Montant payé à compte de commission, principal
Déboursés
\$98216,54
<b>!</b>

WILLIAM FORD,
Comptable et Caissier,
Departement des Terres de La Couronne,
Québec, 30 juin 1864.

Assistant-Commissaire.

APPENDICE No. 13.

Etat du nombre d'acres vendus et du montant reça sur la vente des terres des écoles de grammaire, pour le semestre expiré le 30 juin 1864.

	Comm sion, cences colons	\$ ets.
	Commis- Commission, sion, Li-Droits sur cences de les bois.	\$ ets.
	Commis- Commis- sion, Intérêt. Principal.	\$ cts.
	Commis- sion, Intérêt,	\$ cts.
PAIEMENTS.	Commis- sion, Loyer.	\$ cts.
PAIE	Licences sur terres des colons.	\$ cts.
	Droits sur les bois.	\$ ets. 95 18
	Principal.	\$ cts.
	Intérét. Principal.	\$ ets.
	Loyer.	\$ cts.
	Licences surterres dos colons.	1
	Droits sur les bois.	\$ cts. \$ cts. 3828 67 118 97
KECETTES	Principal.	\$ cts.
24		\$ ets.
	Loyer. Interê	\$ cts.
Semestre expiré le 30 juin 1864.	Acres. par acre.	92.1½ \$ ots. \$ ots. \$ c
Semestre 30 juin	Acres	92.4.3

RECAPITULATION.

Montant.	\$ cts. 6 72 1242 75 3062 45 3062 45 6 40 6 40 5 40 5 62 23 79 1 60	\$5516 88
PAIEMENTS.	Loyer.  Inferet.  Principal.  Droits sur les bois.  Licences sur terres des colons.  Commission, Loyer.  do Inferêt.  do Principal  do Principal  do Licences de colons.	
Montant.	\$ cts. 8 40 1553 44 3828 07 118 97 8 00	\$5516 88
RECET	Loyer. Interet. Principal Principal Droits sur les bois. Licences sur terres des colons.	

WILLIAM FORD, Comptable et caissier. DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE, Québec, 30 juin 1864.

ANDREW RUSSELL,
Assistant-Commissaire.

APPENDICE No. 14.

ETAT des RECETTES et DEPENSES à compte des BIENS des JESUITES, pour le semestre expiré le 30 juin 1864.

			Rr	RECETTER BRUTES.	JES.						Drpress.	REVENU NET.
LOCALITE.	Lods et ventes.	Lods et Cens et ventes. reutes.	Capitaux de cens et rentes.	Capitaux Deniers de Rentos de cens commuta- foncières et rentes.	Rentes foncières, etc.	Deniers reçus sur recon- naissances.	Deniers Houlins et Droits Total de recgus sur les recettes des actes bois et de l'ar-recon-pentage loyer de chaque naissances remboursés terraius, localité.	Droits Total des sur les recettes bois et de loyer de chaque terruius, localité.	Total des recettes de chaque localité.	Deniers terres, frais sur les recettes Montant de la recon- pentage loyer de chaque brute. remboursés terrains. localité.		
Sillery	\$ cts. 25 00 42 00	\$ ets. 142 10 596 34	\$ cts. \$ cts. 142 10	\$ cts. 58 49 33 25	\$ cts.	\$ ets. 822 26 189 19	\$ cts. \$ cts. \$ cts.	& cts.	\$ cts. 4,254 85 860 78	s cts.	s cts.	s cts.
Notre Dame des Anges Belair	3 12	205	65 71 805 81		890 14 784 64	290 57 95		180 00	1,570 81 266 45 2,049 67	20,873 56	1,936 74	18,936 62
Batiscan. 102 29 Cap de la Magdeleine. 3 12	102 29	685 38 32 72 727 62 2,066 82	685 38 32 72 727 62 ,066 82	18 53		130 50 145 51 5,510 46	639 78 1,609 20 521 38 1,394 51 1,261 86 8,867 29		1,609 20 1,394 51 8,867 29			
	175 53	175 53 4,489 78	32 72	274 37	4,886 78	7,241 37	3,773 01	20,873 56	20,873 56			range sur salah kalan a persa

\$11,929.02 ont êté portées au compte du "fonds de plucement de l'instruction supérieure pour le Bas-Canada," et \$8,944.54 au "fonds de revenu de l'instruction supérieure pour le Bas-Canada," conjormément à l'acte 19 Vict., chap. 54. (Statuts refondus du Bas-Canada, chap. 15.) Une partie des dépenses est pour copies des actes, qui sont reçus par la couronne.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,
Division des Biens des Jésuites et du Domaine de la Couronne,
Québec, 30 juin 1864.
F. T. Judah,
Commis des Biens des Jésuites, etc.

Assistant-Commissaire. ANDREW RUSSELL,

## APPENDICE No. 15 (a).

ETAT de la recette et de la dépense à compte de la Seigneurie de Lauzon, pour le semestre expiré le 30 juin 1864.

			RECETTES BRUTES.	BRUTES			Depenses.	Depenses. Revenue mer.
s et ventes.	Lods et ventes. Cens et :entes.	Capitaux de cens et rentes.	Capitaux de et lots d'em- cens et rentes. placement dans Aubigny.	Deniers de commutation, intérêt sur Yentes, loyers des mou- lins, quals, etc.	Bois, arpentage et frais d'actos remboursés.	Total.		
s cts.	\$ cts.	\$ cts.	& cts.	. ets.	** cts.	& cts.	• cts.	\$ cts.
249 46	1,317 52	380 20	1,745 50	1,407 38	10 06	5,110 12	607 44	4,502 68

Les dépenses consistent de la proportion du salaire de l'agent, qui estaussi surintendant des lots de grève et d'eau profonde pour le Bas-Canada, et de ses déboursés Les déboursés conprenuent une somme de \$189.01 pour achat, à une vonte par le shérif, d'un lot de terre contre lequel la couronne avait une réclamation.

# ANDREW RUSSELL, Assistant-Commissaire.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,
Division des Piens des Jésuites et du Domaine de la Couronne,
Québec, 30 juin 1864.

F. T. Judah, Commis du Domaine de la Couronne, etc.

APPENDICE No. 15 (b).

ETAT indiquant les sommes reçues et déboursées à compte de la succession de feu Sir John Caldwell, pour le semestre expiré le 30 juin 1864.

		Montage		MONTANT NET
DATE.	DETAILS DES INCETTES ET DEPENSES.	BRUT REGU.	Deperses.	TRANSHIS AU GOUVERNEMENT,
1864.		\$ cts.	ets.	s cts.
13 février Pa	13 février Payé par le Protonotaire, Banc de la Reine, Collocation de Sa Majesté dans l'affaire de la Reine et Fortier es. que	8,186 65	,	
. 17 Рад	" 17 Payé à Casault, Langlois et Angere, balance de frais judiciaires dans l'affaire ci-dessus		45 30	
				8,141 35

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,
Division des Biens des Jésuites et du Domaine de la Couronne,
Québec, 30 juin 1864.
F. T. Junah.

F. T. Judah, Commis des Biens des Jésuites, etc.

Assistant-Commissaire.

ANDREW RUSSELL,

APPENDICE No. 16 (a).

ETAT de la recette et de la dépense du domaine de la couronne, pour le semestre expiré le 30 juin 1864.

			-		RECETT	RECETTES BRUTES.	• • • • • • • • • • • • • • • • • • •							Depenses	REVENUE NET.
LOCALITE.	Lods et   Cens et Ventes.   Rentes.	Cens et Rentes.	Capital de commuta- tion. Constituts.	Capital de Intérêt sur diciaires, commuta- commuta- commuta- d'actes et tion.  Constituts. Constituts. tages rem-	Frais judiciaires, copies d'actes et arpentages remboursés.	Quint.	Terrains de township du St. Mau- rice.		Versé- Intérêt Capital monts sur des sur les lots de des lots de des lots de grève et de grève grève et d'eau et d'eau d'eau	Capital des loyers de lots de grève et d'eau profonde	Loyers des lots de grève et d'eau profonde	Honoraires de patentes.	Total.		
	es cts.	\$ ets.	\$ cts.	cts,	<u> </u>	\$ cts. \$ cts.	& ets.	\$ ets.	s ets.	& ets.	s cts.	\$ cts.	es ets.	s cts.	S ets.
Consive de Québec 1010 65 Consive des Trois- Rivières	1010 65	31 93 1 33		485 69 19 15	19 15								1547 42	\$ 464 60	1084 15
Rivières Port de Montréal Port de Québec				83 75			83 75	460 00 935 27	204 21	204 21 100 34		60 00 174 75	$\begin{array}{c} 83 & 75 \\ 520 & 00 \\ 1414 & 57 \end{array}$	83 75 520 00 1414 57 387 50	83 75 1547 07
													3567 07	852 10	2714 97

Des recettes, \$757.52, regues en 1861, furent payées à la commission du havre de Québec. (Voir le rapport.) Les déponses comprennent une somme pour les frais d'actes, qui sera ci-après perçue dans les cas judiciaires.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE, Biens des Jésuites et du Domaine de la Couronne, Québec, 30 juin 1864.

ANDREW RUSSELL,
Assistant-Commissaire.

F. T. Judah, Commis du Domaine de la Couronne, etc.

### APPENDICE No. 16 (b).

ETAT indiquant les montants reçus et dépensés à compte des mines d'or, Canada Est, pour les six mois expirés le 30 juin 1864.

Divisions.	Recettes.	DEPENSES.
	Honoraires de licence en vertu du règlement du 22 avril 1864.	_
Charalthus	\$ cts.	\$ cts.
Chaudière	10 00	350 00
St. François		315 00

Les dépenses consistent des salaires des inspecteurs seulement.

### ANDREW RUSSELL,

Assistant-Commissaire.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE, Division des Biens des Jésuites et du Domaine de la Couronne, Québec, 30 juin 1864.

> F. T. JUDAH, Commis du Domaine de la Couronne, etc.

### APPENDICE No. 17.

ETAT des recettes et dépenses à compte des terres de l'artillerie, pour le semestre expiré le 30 juin 1864.

1864.	Recettes.	\$	ots.	\$ et
30 juin	Montant des perceptions pour le semestre expiré le 30 juin 1864	••••		14434 4
	Dépenses.			•
31 mars	Déboursés pour le trimestre expiré le 31 décembre 1863	158	5 96	
	Vente de terres à Prescott, etc	118	8 27	
	Impressions et annonces	59	9 75	
30 juin	Annonces des terres de l'artillerie	151	1 55	
	Déboursés pour le trimestre expiré le 31 mars 1864	1569	9 25	
	do do 30 juin do	1564	4 29	
	Commission, frais de port, etc	4	4 45	
	Arpentage de l'Isle Navy par J. S. Dennis	171	1 17	
	Arpentage à Amherstburgh			
	Moins-Montant payé 36 60		1	
		18	3 35	
		\$5243	3 24	
	Remboursements, etc., durant la même période	997	7 70	
ļ	-	<del></del>		6240 49
			-	\$8193 49

ANDREW RUSSELL,
Assistant-Commissaire.

WILLIAM FORD,
Comptable et Caissier.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,
Québec, 30 juin 1864.

### APPENDICE No. 18.

# BAS-UANAUA. -- RAPPORT DES ARPENTAGES, du 1er janvier au 30 juin 1864.

.oN	ARPENTEURS.	ARPENTAGES.	Coût de l'arpentage	Coût de No. d'acres Cont'urs.	Cont'urs. Milles.	Routes de colon. Milles.	Comté.	REMARQUES.
11 21 21 45 45	Urgel Dorval Townships de B   Golf. Laviolette   Township de W   S   François Tétu   do Les 5 J. P. Fournier   do Bu 6 P. A. Tremblay   do Pa. 7 E. A. Duberger   do Lo	Townships de Brassard et Provost  Township de Wolfe, partie du, 6 rangs do Leverier, et partie de Talon do Buckland, partie du do Parant, partie du do Parant, partie du do Parant, partie du	\$ 1933 63 723 63 3578 42 617 34 342 11 1513 65 496 35	24000 9071 70202 9660 3156 30118	4	4	Joliette   Situé sur la range   Argenteuil   Partie arable.   L'Islet   Situé sur la li do   Bellochasse   Bertie na range   Bellochasse   Bestidu, joign   Chicoutimi   Situé sur la range   do   Bellochasse   Bellochasse   Situé sur la range   do   Bellochasse   Bellochas	Joliette
00	Andrew Ross	Nouvel arpentage des lots sur la rivière La Pamine, et rebornare de martie des 4°. 50	9205 13	156134	4			Saguenay.
000	James McArthur John Bignell do	9 James McArthur Vérification de deux rangs dans Denholm 10 John Bignell do du contour N. E. de Shenley. 2 do Arpert, du certour N. E. de Shenley. \$194.39	489 51 757 51 419 80 97 20	46354		46254	Dorchester. Ottawa Beauce.	Dorchester.   Prontant sur la rivière datineau.   Beance.   Beance.   do La moitié payée par le seigneur.
1 24	E. Va. Blaiklock F. A. Tétu	11. E. Casgrain besoult, partie des centultrs, igne de chomin, et excalade de la Rivière Beue	1283 90 447 47 926 72	283 90 19 <del>1</del> 447 47 926 72	19 <u>4</u>	163	162 Tem scouata Portneuf	162 Tém scouata 27 milles d'escalade et enviren 20 milles [d'explorations Portneuf Bal., saveir: la moitié payée par le seig. 384 Témiscouata Du Grand Détour, Lac Témiscouata
15	J. C. Demeulles Duncan Sinclair	<ol> <li>J. C. Demeultes Ligne du chemin Charlevois, ou Des Marais.</li> <li>Duncan Sinclair Inspection des limites de bois dans plusieurs t'ps dans les cemtés d'Ottawa et Pontiac.</li> </ol>	825 25 1587 36			100	Chicoutimi	a la rivière St. François. Et 34 milles d'arpentage de lac.
			\$16039 85	208696	23,1	92		

156,134 acres, subdivisés en lots de fermo, à 5½ centins par acre.

Les chiffres et montants ci-dessus indiquent les arpentages complétés et payés jusqu'à cette date, à part les arpentages commencés sur lesquels on a, dans presque tous les cas, fait des avances.

### Assistant-Commissaire. ANDREW RUSSELL,

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURJINE, Division des Arpentages de l'Est, Québec, 30 juin 1864. Joseph Bouchette, Sous-Arpenteur-Général.

APPENDICE No. 19 (a).
HAUT-CANADA.—ETAT des arpentages municipaux pour lesquels il a été donné des instructions durant le semestre expiré le 30 juin 1864.

*•N 4	Arpenteur.	Numéro et date des instructions.	ARPENTAGES.	Remarques.
- 4040	1 Jas. McIntosh	6 10 61 H	1864.  I mars	Confirmé le 16 mai 1864.
DE	Tho Partement des	Thomas Devine,  Chef des Arpentages, HC. Departement des Terres de la Couronne, Québec, 30 juin 1864.	C.	ANDREW RUSSELL, Assistant-Commissaire.
			The state of the s	

APPENDICE No. 19 (b). HAUT-CANADA.—Etat des arpentages municipaux confirmés durant le semestre expiré le 30 juin 1864.

		Numéro et date des	89	
.eV	Arpenteur.	instructions.	ARPENTAGES.	Quand confirmes.
	1. R. C. P. Brown. 2. T. C. Prosser. 3. Wm. Rath. 4. E. C. Gaddy. 6. John Shier. 7. John Shier.	No.   23 mai   162   19 déc.   183   29 janv.   197   17 août   200   24 sept.   201   18 nov.   204   5 avril	1860 'fe ligno de concession d'Haldimand	21 janvier 1864. 4 février de 7 janvier do 18 mars do 7 mars do 12 janvier do 16 mai do
	Тво	THOMAS DEVINE,	DEVINE,  Jack des Arnentages, HO.  Assistant-C	RUSSELL, Assistant-Commissaire.

Thomas Devine,

Chef des Arpentages, H.-C.
Departement des Terres de la Couronne,
Québec, 30 juin 1864.

APPENDICE No. 19 (c). HAUT-CANADA.—Etat des arpentages terminés et contrôlés durant le semestre expiré le 30 juin 1864.

Z. Dat	Date des instructions.	Arpenteur.	ARPENTAGES.	Coût de l'arpentage.	Nombre d'acres arpentés.	Remarques.
14 nov. 2 2 19 sopt. 4 12 août. 4 12 août. 6 4 août. 7 19 sopt. 5 118 sept. 5 13 et 27 3	1862 1863 1861 1861 25 oct. }	Jas. W. Fitzgerald do do L. A. Russell J. P. Vansithart Wm. Bell George Gibson J. S. Dennis T. P. French, A.T.C. M. P. Hayes, "	14 nov.   1862   Jas. W. Fitzgerald   Reste du township de Cardiff   A. Russell   Township de Wylie   Monmouth   McDonald   Township de Wylie   Fussell   A. Russell   do Mattawan   Ma	\$ cts. 2696 55 2488 86 2548 86 2548 86 2946 31 3976 37 3611 39 293 30 171 17 157 157 157 50 148 50		29744 40205 39978 51878 Arrér.,etc., comp. dans le rap. p. 62 Nouvel arpentage. 1085 Fonds des Sauv. (Payé p. le RG. 298 Terres de l'Art. par mandat spé.) Paiement fait en 1863. Arpentage fait en 1863.

Notr.—Comme ceci est le montant total des comptes d'arpentages terminés et contrôlés pour le semestre, sur lesquels il avait été fait des avances, il ne correspond pas au rapport du caissier des denièrs payés pour arpentages, lequel comprend les avances faites sur les arpentages qui se poursuivent à présent, qui s'élèvent à \$6,948.75, et qui, avec les sommes payées sur les arpentages ci-dessus depuis le 31 décembre dernier, s'élevant à \$5,833.81, porte à \$12,782.56 le total payé pour arpentages durant le semestre.

# RECAPITULATION

173,188 acres.

Assistant-Commissaire. ANDREW RUSSELL,

> Ohef des Arpentages, H.-C. DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONE, Québec, 30 juin 1864.

THOMAS DEVINE,

### APPENDICE No. 20 (a).

### Bois et Forets.

ETAT du revenu perçu durant le semestre expiré le 30 juin 1864.

٠				\$	cts.	\$	cts
Montant des p do	perceptions	du territoire du Hau do	t Outaouais, par A. J. Russell par McLean Stewart			10050	
Montant des p do	perceptions	du territoire de l'One do	tario, par Joseph F. Way par McLean Stewart	10992 360		10850	
Montant des p do	erceptions	du territoire du Bas (	Outaouais, par Charles E. Belle par McLean Stewart	1002 734		11352	78
Montant des p	perceptions	du territoire du St. I	Maurice, par A. Dubord par McLean Stewart	551 88		1736	47
•	perceptions	ninsule du Haut-	'Huron, Supérieur et de la pé- Canada, par J. R. Nash	4687		640	54
do Montant des 1	perceptions	do du territoire de St. I	par McLean Stewart  François, par G. J. Nagle	1274 3893		5961	36
do		do	par McLean Stewart nay, par George Duberger		61	3898 320	
do do	do do	Chaudière et Bas St. Laur	Madawaska, par Charles Dawson. ent, par Charles T. Dubé	•		239	
do	do Total	Baie des Chal	leurs, par Joseph N. Verges et droits de coupe de bois		•••••	349	
			-			35,354	70
fontant des g do			••••••••••••••••	2833 15	88 <b>64</b>	2849	
	Tat	al	•			38204	

Nota.—En sue de ce qui précède, la somme de \$434.31 a été perçue pour d'autres services, savoir: clergé, écoles et Sauvages ; et \$8183.71, valeur du bois sur les terres de colons, applicable (moins déduction faite des frais) au paiement de la terre. Total perçu durant le semestre, \$46822.30.

### ANDREW RUSSELL,

Assistant-Commissaire.

### P. M. PARTRIDGE,

Surintendant des Bois et Forêts.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE, Bois et Forêts, Québec, 30 juin 1864.

## APPENDICE No. 20 (b).

### Bois et Forers.

Av.ETAT du compte du surintendant des inspecteurs de bois, Québec, pour le semestre expiré le 30 juin 1864. Ď.

1864.		s ets.	ets.	1864.		ets.	ets.
2 jan	2 jan Balance 30 jula Recettes brutes pour mesurage, inspection, etc., du bois durant le semestre	17780 54	41 00	Juin 30	ınt		15134 77 11103 92
	Montant provenant de transactions antér Montant reçu pour permis d'inspecteurs Let mesureurs Montant reçu pour duplicates de devis do du sous-intendant à Montant de du département des terres do du département des terres de la couronne		12048 63 534 76 10 00 0 75 2499 63 19793 37		do des galaires des commis. do des des depresser contingentes do payé an sous-intendant à Mont- réal, pour frais de bureau.		4716 58 1126 71 2631 00 215 16
			\$34928 14				\$34928 14
30 juin	30 juin Balance		\$215 16	***************************************			

# ANDREW RUSSELL, Assistant-Commissaire.

P. M. Partridge, Surintendant des Bois et Forets.

Departement des Terres de la Couronne, Bois et Forêts, Québec, 30 juin 1864.

APPENDICE No. 20 (c).

BOIS ET FORETS.—Etat des bois mesurés, inspectés et comptés au port de Québec, par le bureau du surintendant des inspecteurs de bois, durant le semestre expiré le 30 juin 1864.

									=
	Montant Total.	& ets.	310 20	5236 68		4032 34	588 79	5 20 71 50	10244 71
	Montant de l'inspection.	\$ cts.	199 41	3570 46		2688 23	464 83	4 00 55 00	6981 93
	Montant du bureau.	\$ cts.	110 79	1666 22		1344 11	123 96	1 20 16 50	3262 78
•	Taux.	ets.	© 4	@ 4 7-12		₹9 <b>©</b>	@ 11 <sup>2</sup>	(a) 43\frac{1}{3} (a) (65	69
-	Tonneaux, etc.	4322 12 3 22 89 22 15 38	4431 14 113984 07 215 37 54 26	114254 30	16938 21 18735 25 1584 16 2710 36 2710 36 683 11 8869 08 4 0 03 4 0 03 4 0 03 1 05 1 1 05 1 1 05 1 1 05 1 1 1 1 05 1 1 05 1 05	64517 18	4958 08	[2 @ 19 pouces	A reporter
	Mesuré, ins- pecté ou compté.	Mesuré do do	ф сор о		66666666666666666666666666666666666666		Inspecté	Mesuré, etc 12 do 19	
	Désignation du dois.	Pin blanc, équarri Orme, do Bouleau, do Noyer, do	70897		Pin rouge   Chène   Chène		10233 Bouleau	12	
	Pièces.	2027 Pin blanc, 3 Orme, 119 Bouleau, 8 Noyer,	70897 161 45		16509 16558 16536 2887 291 12624 10 4 4 4 1 10		10233	12	

APPENDICE No. 20 (c).—Suite.

BOIS ET FORETS.—ETAT des bois mesurés, inspectés et comptés au port de Québec, par le bureau du surintendant des inspecteurs de bois, durant le semestre expiré le 30 juin 1864.

Montant total.	\$ cts. 10244 71. 113 47. 113 47. 113 47. 113 47. 113 47. 113 48. 113 47. 113 48. 113 47. 113 48. 113 48. 113 48. 113 48. 113 48. 113 48. 113 48. 113 48. 113 48. 113 48.		
Montant de l'inspection.	\$ cts. 6981 93 9127 429 00 17 30 17 33 0 50 839 01 1861 98 2125 53 65 64 26 82 27 81 27 1063 64 1311 44 0 77 741 34	\$17780 54 retranchés, 839 63	\$18620 17 5731 91
Montant du bureau.	\$ cts. 3262 78 222 20 128 70 5 10 6 10 1111 87 1111 87 111 87 111 87 111 87 11 76 11 76 11 76 11 30 130 83 0 40		Ė
Taux.	60000000000000000000000000000000000000	ont été perçus, et \$30487	
Tonneaux, etc.	Mesuré, etc 24 pouces et au-dessus  do 12 @ 19 pouces et au-dessus  do 12 @ 19 pouces  Inspecté 24 do  Inspecté 24 do  Inspecté 24 do  Inspecté 24 do  Inspecté  Inspecté  Inspecté  Inspecté  Inspecté, etc  Inspecté, etc  Inspecté  Ins	30 juin, \$53476	Montant dd sur lo semestre
Mesuré, inspecté ou compté.		, sur lequel, à	e semestre
Désignation du bois.	Mâts, pin blanc.  do do pinette do do do  Madriers, pin couge.  Madriers, pin do épinette do pin. Planches, pin do épinette do binette do baril Lattes, cordes AJOUTEZ—Pour fractions	Montant total produit durant le semestre	Moins—Montant dû sur l
Pièces.	148 1287 34 34 52 52 52 14872 278432 26236 82079 18860 23566 28745 118076 1101 26164	i ka	

Moins—Montant du sur le semestre...... P. M. PARTRIDGE, Surintendant des Bois et Forêts.

ANDREW RUSSELL,
Assistant-Commissaire.

\$12888 26

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE, Bois et Forêts, Québec, 30 juin 1864.

BOIS ET FORETS.—ETAT indiquant le gain brut des inspecteurs de bois, ainsi que les montants à eux payés et les balances

qui leurs sont dues pour ouvrage	ur ouvrage fait dans leurs départements respectifs, durant le semestre expiré le 30 juin 1864.	le 30 juin 1	864.
Département.	Nom de l'inspecteur, etc.	Montant.	Total.
Mâts, beaupiés, espars, rames, ans- pects et bois quarré	Frs. Dalaire	\$ cts. 524 47 316 12 159 14	es ets.
	A percevoir	999 73	96 989
	Wm. Вее ъ v вегз	174 35	-
	r. A. beland Jean Bornais	123 11	
	Jas. Burns	266 25	-
	Michael Coss	168 96	
	John Clark. Lonis Doiron	361 01	
	Donis Duggan.	104 35	
		118 06	
	deorge Donagnue. J. B. A. Dorval	174 03	-
	Geo. Doryal.	133 68	
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	W. J. Fronch	23 53	
Dois danie	Aut. Freuerick	299 53	
-	Peter Gilgan.	226 84	
	Thos. Gilchan	217 26	
	John Galia.	109 99	
	I. o dunest	258 04	
-	John Jordan	341 36	
	Michael Kelly	06 721	
•	Jass. Lynch Larose	154 54	
	A. H. Lockquell.	178 66	7
	Stephen Lambert.	319 35	
	George Miller	167 50	
	A reporter.	5,293 90	636 96

APPENDICE No. 20 (d).—Suite.

BOIS ET FORETS.—Eta	BOIS ET FORETS.—Etat indiquant le gain brut des inspecteurs de bois, ainsi que les montants à eux payés et les balances qui leur sont dues pour ouvrage fait durant le semestre expiré le 30 juin 1864.	r payés et le	es balances
Département.	Nom de l'inspecteur, etc.	Montant.	Total.
	Report	\$ ets. 5,293 90	\$ cts.
Bois quarré	John Miller. Alfred Miller. D. McNeult. J. O'Sullivan George Philbert. J. George Pribert. J. Bacount. J. Bacount. J. Bacount. J. Waterson	72 11 128 85 188 55 162 58 114 00 151 17 126 08 203 90 132 68	
	A percevoir	6,537 78	5,170 00
Madriers, bordages, planches et lattes	James Byrne. Chas. Couture. Chas. Couture. Th. S. Charlton Th. S. Charlton Thos. Clark Peter Gelley A. F. Hamel Michel Hamel Bonjamin Lockquell Bonjamin Lockquell M. Murphy Patrick Malone Jeffy Malone Jas. Myler Wm. McKutcheon Michael Power Thos. Wilson	204 47 160 31 87 81 122 22 278 22 278 22 292 45 1182 45 1183 45 1183 45 119 208 13 208 13 208 13 208 14 208	
	A percevoir	3,436 84 40 65	3,396 19
		-	

ANDREW RUSSELL,
Assistant-Commissaire.

N.	J. Bédard N. Beaupté N. Beaupté John Curtin Joseph Frederick M. Gibons C. Giroux Joseph Langlois Louis Myrand Jno. Murphy Miles O'Brien Martin O'Brien J. B. Philbert J. B. Philbert J. B. Philbert J. B. Philbert	296 86 296 86 51 37 296 85 162 94 163 94 259 30 259 30 259 30 259 30 255 94 164 76	
	A percevoir	2,375 98 475 21	1,900 77
<del>-</del>	AJOUTEZ—Balances dues		11,103 92 2,246 41
	H-244.		\$13,350 33

N.B.—Le montant payé aux inspecteurs de bois, suivant l'état détaillé, est le montant brut de ce qu'ils regoivent respectivement; sur cela ils ont à payer, conformé-ment à la 27e clause de l'acte, leurs aides et assistants ainsi que toutes les dépenses inséparables de l'exécution de leurs devoirs.

P. M. Partridge, Surintendant des Bois et Forêts.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE, Bois et Forêts, Québec, 30 juin 1864. ووماورون والمراد والمر

APPENDICE No. 20 (e).

BOIS ET FORETS.—Etar indiquant le personnel du bureau du surintendant des inspecteurs et mesureurs de bois, Québec, la désignation du bureau, l'emploi, la durée de cet emploi et salaire payé à chacun, pour le semestre expiré le 30 juin 1864; ainsi que les commis surnuméraires et le salaire payé à chacun d'eux durant la même période.

Noms.	Désignation de l'emploi.	Durée de l'emploi.	Salaire.	Montant payé pour le semestre.	Total.	
Wm. Quinn	Wm. Quinn	Arnuel do do do	\$ cts. 2000 00 1440 00 1200 00 800 00	\$ cts. 1000 00 720 00 600 00	e cta.	\$16 62c. de différence de paie comme caissier-
John Y. Cooke	Commis des spécifications do do do do	eécifications Du ler mai au 20 novembre do au 15 novembre do au 16 novembre do au 15 novembre Du ler janv. au do	725 00 800 00 600 00 775 00 779 16	223 06 200 00 184 62 193 74 366 66		intérim. en 1863, quatre mois, du ler sept. au 31 déc. \$229 16c. du 1er jany. au 30 avril. \$550 du 1er mai
Wolfred Launière do Lorenzo Henrne do Edward Duggan do J. E. Belland do Patrick Jordan (ardien du bu	resu	Du ler mai au do do au 30 novembre do au do do au ler novembre do au ler décembre Annuel	500 00 400 00 400 00 400 00 400 00 400 00	125 00 114 28 125 00 133 32 114 28 200 00		au 31 déo.
		Commis surnuméraires.			4716 58	
O'Connor et Cie Ferguson et Cie Fortin et Cie				40 94 37 72 27 55 21 86		

			275 03	\$4991 61
21 76 21 73 14 59 10 33	8 68 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10		3 04 2 02	
Employés de temps à autre quand cela est nécessaire				
Employés de temps à autre				
Jeffery et Cie Powell et Cie E. J. O'Connor E. Larue	James Arnold	Pierre Miller	Fahey et Cie	

ANDREW RUSSELL,
Assistant-Commissaire.

P. M. Partridge, Surintendant des Bois et Forêts. DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE, Bois et Forêts, Çuébec, 30 juin 1864.

### APPENDICE No. 20 (f).

BOIS ET FORETS.—Etat du nombre de pièces de bois et de pieds cubes de chaque description du bois mesuré et inspecté sous la surveillance du surintendant des inspecteurs au port de Québec, durant lessix mois compris entre le 1er janvier et le 30 jun 1864, inclusivement, avec les sections de la province d'où proviennent ces bois.

	of just 1004, inclusivement, avec les sections de la province d'ou provientent ces nois	200 00	on emoi	ra br	מאנותי	20	n h	OATO		Š	200	ا .								
	SECTION DE LA PROVINCE.	Pin blar	Pin blanc équarri. Pin blanc quarré.	i. Pin 1	b sue la	luarré.	Pin	Pin reuge.	<u> </u>	Chêne.	•	0	Orme.		Frêne.	    .	Tilleul.		Noyer tendre.	II .
~	-	Бі <b>д</b> сея	Pieds.			Pieds.	Pièces	Pieds.		Pièces	Pieds.	вез біЧ	Pieds.	Pièces		Pieds.	8906iq	Pieds.	Pièces Pieds.	) .anav v
— ×4 <del>20                                   </del>	Ousbec et Montreal  St. Laurent, de Montréal à la tête du lac Ontario Grando Rivière et lac Eris  Riv. Outaouais et ses tribul, au-dessous d'Ottawa.	1772 207	150848 19396	4847 48 7253 96 1786 67 19567		282116 742231 172382 1066279	29 4112 684 48	8,69	<u> </u>	1753 9343 6 271	80687 635106 8037		205 182 103		3 49 28 1 740 33	109 2704 1849	3	164	34 15	140 82 1572
	ssus d'Ottawa	47	2581	356	• •	2909 2194114 1976		402		1183	25336 259	474 2425 1186		14			142 7	7478	7	392
	Tofaux	2027	172892	2 70897		4559367	16508	16509 677541	<u> </u>	12558 7	749425	1	16539 623528		2387 108436		161 8	8637	45 2186	98
, 1		Tableau	du	nombre	de	pièces,	s, etc	1 1 1	Suite.								-			1
1		Epinette rouge.	ette e.	Bouleau.	ė	Erable.	. Hêtre.		Pruche.		Epi- nette.	Noyer.		Bois dur.		isier	Cerisier Bois blanc.	lanc.	Peu-	. I &
,	SECTION DE LA PROVINCE.	ses <b>6</b> i¶	Pieds.	Pièces	Pieds.	Pièces Pieds.	890 <b>6</b> i¶	Pieds.	Pièces	Pieds.	Pieds.	Pièces Pieds.	Pièces	Pieds.	Pièces	Pieds.	Eso <b>ś</b> i T	Pieds.	Pièces Pieds.	
	1 Quebec et Montréal	3618 729 62 4738	93753 1 23980 1887 135399 69	11213 219488 4 128 90 3706	19488 128 3706	1 6	::::	120			29	8 638		183	: :67 :	123		51	2 51	51
	6 Rideau 7 Riv. Outaonais et ses tributaires au dessus d'Ottawa 8 Btats-Unis.	237 97	71769 27112	133	705 414	7 419		49		- 5	104				<u> </u>					
	. Totaux,	12524	12524 354768 1	11343 224441	24441	30 1603	33	169	-	36 4	133	80	638 911	42061	2	123	19	445	87	51

RIVIERE DES OUTAOUAIS et ses tributaires au-dessus de la cité d'Ottawa, subdivisés.

<u>ة</u> ج.	Pieds.	£ 5	1		. :		į				104
Epi-	Pièces.		-		:	÷	<u>:</u>		<u>:</u>	÷	2
Erable.	Pieds.	09			.:	359	•				419
Bra	Pièces.	:-		:	:	•	<u>:</u>		<u>:</u>	:	7
Bou-	Pieds.	705			:				i	i	705
M	Pièces.	23:	: :	:		:_			:	:	23
Epinette rouge.	Pieds.	8964 28912	0.00			18732		2163		831	71769
Epi	Pièces.	298	000		87	626		88	į	33	2379
rer Ire.	Pieds.		7			366					392
Noyer tendre.	Pièces.		1			9					1
귤	Pieds.	795 1299	701		-	4682	•		•	Ī	142 7478
Tilleul	Pièces.	28 1	9			82			ţ		142
ne.	Pieds.	2006	70001	80	31	14655		26	i		65369
Frêne.	Pièces.	41	400	63	_	341		-	i		1456
Orme.	Pieds.	3969	10001		28	37593		11.	72	-	73768
o	Pi&ces.	130	455			1159	i	-	-	i	2425
<b>9</b>	Picds.	3446	11023	47	1054	016		561	-	200	25336
ਬ	Pièces.	323	000	-	36	7		24	Ī	80	1183
age.	Pieds.	590	3328	9215	18282	183	67	123037	80.624	166747	402977
Pin rouge.	Pièces.	44	132	232	154	<del>-</del>	p=4 *	3021	2629	4800	11618
lane rré.	Pieds.	136698	57843	90553	172991	116735	82974	314885	97678	690818	2194114
Pin blanc . quarré.	Pièces.	1935	1130	1511	2946	2471	1158	4428	1349	12786	35694
blanc ogone.	Pieds.					i	:	2033	i	548	2581
Pin veto	Pièces.				-	•		37	•	10	47
SECTION DE LA		Rivières à la Carpe et Quio Lacs Duchêne et Chafs	Kiviere Mississippi	Bonnechère	Me du Calumet et rivière et lac du Fort Coulonge	Rivière Noire	mettes et Lac Culbute	Rivière Petewawa 33	Rivière à la Craie	Deux Joachims et au-dessus	Totaux

ANDREW RUSSELL, Assistant-Commissaire.

P. M. Partridge,
Surintendant des Bois et Forêts.
Departement des Terres de Forêts,
Québec, 30 juin 1864.

# APPENDICE No. 20 (g).

BOIS ET FORETS.—Tableau du nombre de pièces de bois (le bois carré excepté) mesurées, inspectées et comptées, sous la surveillance du surintendant des inspecteurs, durant les six mois expirés le 30 juin 1864, avec la section de la province d'où proviennent ces bois.

ľ							
Nombre	SECTION DE LA PROVINCE	Mâts et beauprés.	Espars.	Rames.	nes.	Anspects.	Lattes.
	Constituents (Constituents and Constituents) and the constituents are constituents are constituents and the constituents are constituents and the constituents are constituents are constituents and the constituents are constituents and the constituents are	Pièces.	Pièces.	Ins- pectées.	Ins- Comp- ectées. tées.	Pièces.	Cordes.
H 04 10 4	1       Quebec à Montréal       63       53       26164         2       St. Laurent, de Montréal et au-dessus       200       1169       200       1169         4       Etats-Unis       270       1374       26163	70 200 270	53 152 1169 1374			26163	26163
	The second secon	-			-	- !	

	Mod	Modrions of wlenches do win	the do with		76. 3					
	-	mara en brann	nd on sone		Madr	madriers et planches d'epinette.	es d'epine	ere.	Madriers d'ép	Madriers de pin et d'épinette.
SECTION DE LA PROVINCE.	Маdrie	Madriers de pin.	.Planche	Planches de pin.		Madriers d'épinette.	Plan d'épii	Planches d'épinette.	Comptés	Comptés seulement,
	Pièces.	Etalon.	Ins- pectées.	Ins- Comp- pectées, tées.	Pièces.	Etalon.	Ins- Comp- pectées. té es	Comp- té es	Pièces.	Etalon.
1 District an dessous de Québec 2 District de Québec 3 Québec a Montréal de St. Laurent, de Montréal et au-dessus 6 Outaouais et ses tributaires	5612 31759 106012 5357		1008 4829 11687 836	1008 4829 1687 836	36564 187388 54480			13 10168 28745 13325	124749	10168 28745 124749 132643 307 13325 219717 266590 027
Totaux	148740	148740 167802 481	18360	18360	278432	278432 272395 04 <sub>l</sub>	23506	28745	344466	344466 399233 327

APPENDICE No. 20 (g).—Suite.

	SECTION DE LA PROVINCE.	] 0	l ouves étalonnées.	alonnée	<b>2</b>		Douves,	Indes	Douves, Indes Occidentales.	ıtales.		Douves	Douves & barils.	<u>.</u>
		Pièces.	M.	G.	qrs. pts.	pts.	Ħ	0	qrs.	pts	Ж.		C. qrs.	pts.
- 63 85 4 rb	1 Quebec à Montréal. 2 Montréal à Kiugston 3 Kingston à la tête du lac Ontario. 4 Grande Rivière, lac Erié, ≾te. Claire. 5 Huron, y compris la Rivière Tamise 7 Huron, y compris la Rivière Tamise 8 Huron, y compris la Rivière Tamise 9 Huron, y compris la Rivière Tamise	5458 412618 418076	5 420 425	H 60 4	2	23	131 1042 1174	7 6 4	7 8 1	2 27 29	2 27 29	6		, 11

ANDREW RUSSELL,
Assistant-Commissaire. P. M. Partridge, Surintendant des Bois et Forêts.

Departement des Terres de la Couronne, Bois et Forêts, Québec, 30 juin 1864.

APPENDICE No. 20 (h).

Description du bois, etc.	Pièces.	Tonneaux.	Pieds.	Taux.	Montant.
Pin blane Tilleni Novot tendre	29498 86 3	35595 96 1	32 34	\$ cts.	es cts.
	29587	35694	22	0 4 7 12	1636 00
Frène Bouleau Orme Pruche Paunier de Gilead Ghêne Chêne Erable Erable Erable Erable Brincuge Epinette rouge Bois divers	1099 1158 1134 1134 537 637 6408 24 3406 3406 363	950 14 124 124 848 67 65 65 314 23 22 25 25 230	01 05 03 114 114 06 03		
•	7162	5540	33	₹9 0	346.38
Bois plat et road	27146	678839 pds.		( @ 0 80 par M. pds.	543 09
Douves, Indes Occidentales	30009	M. C. qr. pts. 25 0 0 09		@ 1 263	31 68
Fractions					1 32
					2558 47 58 84
					\$2499 63
P. M. PARTRIDGE,		A	ANDREW RUSSELL,	USSELL,	

Surintendant des Bois et Forêts.

Departement des Terres de LA Couronne, Bois et Forêts; Québec, 30 juin 1864.

BOIS ET FORETS.—ETAT du bois mesuré et inspecté aux ports de Montréal, Lachine et Sorel, par le Bureau de l'aidesurintendant des mesureurs de bois, durant le semestre expiré le 30 juin 1864, et sections de la province d'où proviennent ces bois.

r e	1	177	177
Baumier de Gilead.	Pieds.	• • • • •	I
Ba de (	Pièces	4	4
Pruche.	Pieds.	27105 159	27264
Pr	Рідсея	540	545
Orme.	Pieds.	33454 540 20245 5	53699
0	Pièces	992	1723
Cèdre.	Pieds.	76 6436 225684	225684
ති	Pièces	6436	6436
Noyer tendre.	Pieds.	76	76
No.	Pièces	က	60
Merisier.	Pieds.	5265 529	5794
Me	Pièces	153	182
Bouleau.	Pieds.	541	565
Bou	Pièces	15	16
Tilleul.	Pieds.	3364 874	4238
II.	Piècea	71 26	26
Frêne.	Pieds.	33086	44947
Fr	Pièces	852 376	1228
blanc.	Pieds.	1473549	1627981
Pin	Pièces	33105 3336	36441
SECTION DE LA PROVINCE.	Твантовв.	1 Outaouais inférieur. 2 Outaouais supérieur. 3 Agence de Belleville	Totaux
6		<b>⊣61</b> m	

s cid.)	M.	250009	250009
Douves Indes Occid.			000 25
II	Pièces	!	300
Billots de sciage	Pieds.	10045 120540	120540
Billots	Pièces		10045
divers. E	Pieds.	9224	9224
Bois	Pièces	363	363
e rouge. B	Pieds.	131434 363 39779	171213
Epinette	Рідсея	4106	2660
Epinette.	Pieds.	1602	1602
ğ	Pièces	35	35
Espars.	Pieds.	1852 35 1602 1428	3280
Es	Pièces	43 30	73.
rouge.	Pieds.	7185 614	7799
Pin	Pièces	207 14	221
Chêne.	Pieds.	153 4567 207 588 16974 14	21541
<u>්</u>	Pièces		741
Erable.	Piods.	1526	2630
A	Pièces	35	82
SECTION DE LA PROVINCE.	Тевнітоїве.	1 Outaouais inférieur	Totaux
	——i	Han	_

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE, Bois et Forêts, Québec, 30 juin, 1864. P. M. PARTRIDGE,
Surintendant des Bois et Forêts.

ANDREW RUSSELL,
Assistant-Commissaire.

## APPENDICE No. 20 (j).

# BOIS ET FORETS.

COMPTE de l'aide-surintendant des mesureurs de bois, Montréal, pour le semestre expiré le 30 juin 1864.

\$ cts.	2499 63 1747 66 220 25		\$5130 63	
AR.	30 juin Montant remis au surinfendant durant le semestre	Salaires pour le semestre Montant des déboursés. Balance	Total	
ets.			63	34
49		2499 <b>63</b> 2631 00	\$5130 63	\$453 64
Dr.	30 juin. Montant brut regu pour mesurage de bois, etc., \$22558 47 Moins-Montant à percevoir\$2558 47	Montant reçu du surintendant des mesureurs de bois, Québec, pour couvrir les dépenses du bureau, etc	Total	30 juin. Balance.
1864.	30 jain		-	30 juin

# ANDREW RUSSELL, Assistant-Commissaire.

P. M. Paktridge,
Surintendant des Bois et Forêts.

Departement des Terres de la Couronne, Bois et Forêts, Québec, 30 juin 1864.

## APPENDICE No. 21 (a).

# DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.

ETAT des lettres enregistrées durant le semestre expiré le 30 juin 1864.

SHIE.	IstoT	32	
r Cons	Divers.	9	
ORDRES EN CONSEIL.	nest.	15	134
Оврі	Est.	11	rle our
	Envois.	19000	al, pour ostes, po
	Noms enregistrés.	12640	orovinci al des p demanc
	Grand total.	9639	rétaire l 3-génér 4, non
	Тобај.	2006	du seci 1864 imaître iin 186
;	Transférées aux autres départements.	15	mise juin ise du 30 ju
NERA	Ommission sur diverses	28	entre le 30 ntrem iré le
EN GE	Affaires des Sanvages—M. Spragge.	113	s par l expiré s par l'e tre expi
PROVINCE EN GENERAL.	Terres de l'artillerie – M. Bridgland.	280	Lettres regues par l'entremise du secrétaire provincial, pour le semestre expiré le 30 juin 1864
PR	Pêcheries-M. Whitcher.	494	Lettre sc Lettre le
	Mois et forêts—M. • Partridge.	1076	
	.Total.	2141	9639 8461 1178
Esr.	Comptable-M. Ford.	517	
DIVISIONS, EST.	Arpenteur-M. Bouchette.	235	in 1864
DIV	Domaine de la couronne . et biens des Jésuites— M. Judah.	466	semestre expiré le 30 juin 1864ndante de 1863on en 1864
	Correspondance—MM. Collins et Généreux.	923	expiré ] 1863
	Total.	5492	mestre ante de en 186
T.	Comptable-M. Ford.	1614	nt le ser respond ntation
s, Oues	Chemins du Haut-Canada -M. Bridgland.	175	s durant le sode correspon Augmentatio
DIVISIONS, OUEST.	Arpenteur-M. Devine.	366	Lettres regues durant le semestre expiré le 30 juin 1864
D	Ci-devant arpenteur-gépe- ral—M. Hector.	1169	Lettre
		2168	

# ANDREW RUSSELL, Assistant-Commissaire.

John Morphy, Registrateur. DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE, Québec, 80 juin 1864.

### APPENDICE No. 21 (b).

ETAT DES TRAVAUX DU BUREAU pour le semestre expiré le 30 juin 1864.

Nombre d	e plans compilés et copiés	627
do	instructions d'arpentages préparées	34
do	plans, notes de campagne, journaux, rapports, comptes et rôles de paie des ar-	
	penteurs de terres et chemins publics verifiés et examinés	472
do	plans, notes de campagne et rapports d'arpentages particuliers examinés, et su-	
	perficies calculées	100
do	plans, notes de campagne et rapports des arpentages municipaux examinés	80
do	de criptions pour érection de paroisses, cantons et villages dans le Bas-Canada	
	nrénarées	20
do	tableaux pour la législature et livre bleu préparés	48
do	renvois pour brevets préparés, et fiats entrés	2356
do	descriptions de modèles brevetés préparées	669
đo	brevets grossoyés, examinés et entrés dans les différents registres	2179
do	lettres écrites	6429
do	réclamations de prime de pêche examinées et payées	56
do	réclamations de prime de pêche examinées et payées adjudications.	301
do	pages de rapports, rôles de terrains, lettres et transports enregistrés	17545
do	pages de notes de campagne, rapports, lettres, etc., coniées	1532
do	permis d'occupation accordés	26
do	transports examinés et enregistrés	1024
do	circulaires	500
фo	spécifications de lots dans les villes et cantons prêts à vendre, préparées	18
do	comptes examinés et payés par traite ou sur pièces justificatives	748
do	comptes courants préparés	261
do	états des agents examinés et enregistrés	1055
do	rapports de terres vendues pour registrateurs et secrétaires-trésoriers	52
do	pages de ces rapports	705
do	rapports	36 <b>6</b>
ďο	6tats divers	2516
do	pages de traduction	200
do	ventes spéciales et cas réglés, après enquête faite sur les lieux	340
d	cas d'arrérages sur les terres examiné, réglés et certifiés	40
do	entrées des brevets enregistrés au cadastre, registre et plan	10127
do	placement de l'argent reçu par lettres	970
do	entrées dans les livres de vente	7546
do	états mensuels des terres payées en entier pour la division des bois et forêts	12
do	octrois gratuits et fiats des Sauvages, entrés et classés	170
do	villes et cantons portés au cadastre	10
do	réquisitions pour papeterie, etc	217
<b>d</b> o	certificats émis par la commission des héritiers et légataires	26
do	ceetificats, valeur des bois des colons	515
do	adjudication des bois	18
do do	bordereaux et feuilles des heures de travail sur les chemins examinés et apurés	300
do	permis de pêche émis et enregistrés	39
uv	baux de pêche émis et enregistrés	18

ANDREW RUSSELL,
Assistant-Commissaire.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE, Québec, 30 juin 1864.

### APPENDICE No. 22.

ETAT des recettes et dépenses à compte des pêcheries, Haut et Bas-Canada, pour le semestre expiré le 30 juin 1864.

HAUT-CANADA.					
1	. \$	cts.	C	ts	
Montant des recettes pour le semestre	•••••		482	62	
Dépenses.					
John McCuaig, déboursés pour le semestre expiré le 31 décembre 1863	138 50	46 00	410	96	
BAS-CANADA.					
	\$	cts.	\$	cts	
Montant des recettes pour le semestre	•••••		4157	05	
Dépenses.					
R. Nettle, salaire du 1er janvier au 11 février 1864         P. Fortin, salaire pour le semestre expiré le 30 juin         do déboursés à compte de la goëlette " La Canadienne"         W. F. Whitcher, service spécial en 1861 et 1862         Surveillants, salaires à compte	655	00 91 00			
	925	98	5799	35	

### ANDREW RUSSELL, Assistant-Commissaire.

WILLIAM FORD, Comptable et caissier.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE, Quebec, 30 juin 1864.

### APPENDICE No. 23.

Tableau des paiements faits comme primes de pêche pour l'année 1863, en vert de l'ordre en conseil du 18 février 1864.

R. Delaney				ts.	2.000	les paiemer	us.
John Ross	2 Delenor	Three Durch				7004	
William Baker	ohn Poss	Deitaria					
Richard	Villiam Palras	Tand Daniel					
Tempérane	villiam Daker	Lord Douglas					
Bel Arseneau	. Kienara	Dolphin					
Archange    200 0 do do   1   1   200 0 do do   1   1   200 0 do do   2   2   2   2   2   2   2   2   2	. Terrieau	Tempérance				do	
Souphage   Sarah   200   00   00   00	bel Arseneau	Mary Ann	160	00	do	do	
Boudreault   Sarah   92 00 do do	. Јоприе	Archangel	200	00	do	do	
Section   Commer   Capta   Commer   Capta   Commer   Capta	l. Boudreault	Sarah	92	00	do	do .	
Turbide	ilbert Cormier	Lydia	192	00			
	. Turbide	Jenny Lind					
Sire	illiam Terrieau	Annie			1		
Arseneau	Sire.	Rreeze	110				
Richard	Arseneau	Adolina					
Richard	Richard	76lia					
Cormier	Richard	Onfaime					
Eugénie   Eugénie   184 00   do   do   do   do   do   do   do	Counties	Unesime					
do	· Cormier	Zelle					
Mary	. et m. Lesperance	Eugénie				do	
Dan Davis   Rambler   178 50   do   do     Dan Howell   Undaunted   176 00   do   do     Dan Howell   Undaunted   178 00   do   do     Sire	do	Mary	140	00	do	do	
Date   Company   Company	ohn Davis	Rambler	178	50		do	
eary Suddard   Violet   120 00 do   do   hohn Ascah   Highland Jane   224 00 do   do   do   obseph Tripp   Admiration   188 00 do   do   do   obseph Tripp   Admiration   188 00 do   do   do   obseph Tripp   Admiration   182 00 do   do   do   do   obseph   182 00 do   do   do   do   do   do   do   d	ohn Howell	Undaunted					
Din Ascah	enry Suddard	Violet					
Seph Tripp	hn Ascah	Highland Jane					
Sire							
Doyle	Siro	Alphangias					
Lady	Dowle	Alphonsine					
Marie   Joseph   S4 00   do   do   do   do   do   do   do	. Doyle					do	
No.   No.						do	
A Gaumont			84	00	go	do	
Vigneault		Vietoria	117	00	do	do	
Vigneault	d. Gaumont	Emédine	144	00	do	do	
Arseneau	. Vigneault		168	00	do	do	
Chiasson							
Cormier	. Chiasson						
Vigneault	. Cormier						
eorge Miller         Ranger         164 00 do         do           lie Angers         Marie-Victoire         320 00 26 février do           Cormier         Victoria         184 00 do         do           Boudreault         Constantina         168 00 do         do           F. Poitras         Théodora         196 00 27 février do         do           Cummings         Ailsa         164 00 do         do           ouis Boudreault         Flora         160 00 ler mai         184           Deveaux         Loup-Marin         152 00 do         do           Kennedy         Temperance         224 00 l1 mai         do           obert Pye         Flying-Fish         144 00 favril         do           harles Stewart         John Stewart         228 00 do         do           Mulrooney         Village Belle         160 00 do         do           Mulrooney         Village Belle         160 00 do         do           Dionne         Marie-Louise         212 00 28 avril         do           Dionne         Marie-Louise         212 00 28 avril         do           Bugeold         Emma         88 00 9 mai         do           Boily         Marie-Louise         125 0	Vigneault	Engénie					
Marie-Victoire   320 00 26 février do							
Cormier							
Boudreault						do	
F. Poitras					, do	do	
Cummings         Ailsa         164 00 do	Boudreault	Constantina	168	00	do	do	
Cummings         Ailsa         164 00 do         do         do           vuis Boudreault         Flora.         160 00 do         do         do           Deveaux         Loup-Marin         152 00 do         do         do           Kennedy         Temperance         224 00 ll mai         11 mai         dc           boert Pye         Flying-Fish         144 00 6 avril         do         do           narles Stewart         John Stewart         228 00 do         do         do           Mulrooney         Village Belle         160 00 do         do         do           Mabe         Pilot         192 00 8 avril         do         do           et Z. Gagnon         Pearl         216 00 27 avril         do         do           Dionne         Marie-Louise         212 00 28 avril         do         do           illiam Harbour         Breeze         135 00 do         do         do           Bugeold         Emma         88 00 9 mai         do         do           Boily         Mathilde         128 00 11 mai         do         do           Cormier         Triton         105 00 11 juin         do         do         do           Cormier		Théodora	196	00	27 février	do	
Duis Boudreault	Cummings						
Deveaux	ouis Boudreault				,		
Kennedy.         Temperance         224 00 lm mai         11 mai         dc           obert Pye         Flying-Fish         144 00 6 avril         do							
Debert Pye							
April							
Mulrooney         Village Belle         160 00 do do do do do do do Mabe           Mabe         1910t         192 00 8 avril do		John Stomest					
Mabe         Pilot         192 00 8 avril do           et Z. Gagnon         Pearl         216 00 27 avril do           Dionne         Marie-Louise         212 00 28 avril do           illiam Harbour         Breeze         135 00 do do           Bugeold         Emma         88 00 9 mai do           Boily         Mathilde         128 00 11 mai do           Riverin         Renard         88 00 12 mai do           Cormier         Triton         105 00 11 juin do           et B. Gagnon         Seven Brothers         112 00 28 juin do           nomas Legros         Marie-Primrose         292 00 do do           do         292 00 do do         292 00 do do							
et Z. Gagnon       Pearl       216 00 27 avril do         Dionne       Marie-Louise       212 00 28 avril do         Illiam Harbour       Breeze       135 00 do do         Bugeold       Emma       88 00 9 mai do         Boily       Mathilde       128 00 11 mai do         Riverin       Renard       88 00 12 mai do         Cormier       Triton       105 00 11 juin do         et B. Gagnon       Seven Brothers       112 00 28 juin do         nomas Legros       Marie-Primrose       292 00 do do         do       292 00 Payé le 16 janv. '64, 6t	Maha						
Dionne	THADE						
Breeze							
Bugeold         Emma         58 00 9 mai         do           Boily         Mathilde         128 00 11 mai         do           Riverin         Henard         88 00 12 mai         do           Cormier         Triton         105 00 11 juin         do           et B. Gagnon         Seven Brothers         112 00 28 juin         do           comas Legros         Marie-Primrose         292 00 do         do         do           do         292 00 Payé le 16 janv. '64, 6t			212	00		do	
Bugeold         Emma         88 00 9 mai         do           Bolly         Mathilde         128 00 11 mai         do           Riverin         88 00 12 mai         do           Cormier         7 riton         105 00 11 juin         do           EB. Gagnon         Seven Brothers         112 00 28 juin         do           Omas Legros         Marie-Primrose         292 00 do         do         do           Omas Savage         do         292 00 Payé le 16 janv. '64, 6t			135	00	<b>d</b> o≟	do	
Bolly         Mathilde.         128 00 11 mai         do           Riverin         Renard         88 00 12 mai         do           Cormier         Triton         105 00 11 juin         do           et B. Gagnon         Seven Brothers         112 00 28 juin         do           lomas Legros         Marie-Primrose         292 00 do         do           lomas Savage         do         292 00 Payé le 16 janv. '64, 61							
Riverin         Renard         88 00 12 mai         do           Cormier         Triton         105 00 11 juin         do           et B. Gagnon         Seven Brothers         112 00 28 juin         do           lomas Legros         Marie-Primrose         292 00 do         do           do         292 00 Payé le 16 janv. '64, 61							
Cormier         Triton         105 00 11 juin         do           et B. Gagnon         Seven Brothers         112 00 28 juin         do           nomas Legros         Marie-Primrose         292 00 do         do         do           nomas Savage         do         292 00 Payé le 16 janv. '64, 61         65 janv. '64, 61							
et B. Gagnon       Seven Brothers       112 00 28 juin do         nomas Legros       Marie-Primrose       292 00 do do         nomas Savage       do       292 00 Payé le 16 janv. '64, 61							
nomas Legros							
do							
la réclamation pour 18	ющая рауаge	ao	292	00	Payé le 16	janv. '64,	éta
					la réclam	ation pour	186
		·		-		• ,	

ANDREW RUSSELL,

Assistant-Commissaire.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE, Division des Pêcheries,

Québec, 30 juin 1864.

W. F., WHITCHER.

### APPENDICE No. 24.

### REGLEMENTS SUR LES MINES D'OR.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE, Branche du Domaine de la Couronne,

Québec, 22 avril 1864.

Son Excellence le Gouverneur Général en conseil a approuvé les règlements suivants sur les mines d'or :--

1. Exploiter l'or sera censé signifier toute manière d'obtenir ou de recueillir l'or, soit des dépôts naturels, soit des rocs du pays.

2. Personne ne pourra exploiter une mine d'or sans permis.

3. Les droits que la couronne a sur l'or seront transférés au moyen de permis temporaires.

4. Il ne sera prélevé aucun droit royal.

5. Il sera émis en faveur de tout propriétaire d'un terrain des permis pour les mines d'or donnant le droit d'exploitation sur le lot; ces permis seront donnés pour des lots de cent acres (arpents), ou moins, tel que déterminé par les arpentages actuels, et demeureront en force pendant trois mois, susceptibles d'être renouvelés par demande et permis nouveaux, (excepté dans le cas de mutation du terrain) aux mêmes taux et condition; le tout néanmoins sujet aux ordres futurs de Son Excellence le Gouverneur-Général en conseil, ou aux dispositions législatives sur les mines d'or.

6. Toute personne désirant exploiter une étendue de terrain dans un territoire non arpenté, devra fournir un plan d'arpentage et le procès verbal du terrain demandé, faits par un arpenteur provincial; la dite étendue de terrain ne devant pas comprendre plus de quatre cents acres, et être d'une dimension ou proportion de 40 chaînes sur 100, et bornée par des lignes courant vrai nord et sud, et est et ouest; ou se rapprocher de ces dimensions autant que la configuration de la localité le permettra. Il faudra prendre un permis séparé

pour chaque 100 acres.

7. Le nombre de personnes qu'il sera permis d'employer pour exploiter l'or ne sera pas moins de cinq par permis, comprenant toutes celles employées directement ou indirectement à l'ouvrage; et les permis seront émis sur paiement d'une pastre par chaque personne ainsi en ployée, avec un paiement ultérieur d'une piastre par chaque employé additionnel.

8. Il devra être fait à l'inspecteur des mines de la division des rapports mensuels attestés sous serment, donnant le nom des personnes employées, la quantité d'or extraite chaque jour, et toute autre information que Son Excellence le Gouverneur Général en conseil pourra désirer.

9. Toute augmentation dans le personnel de ceux engagés en vertu du permis devra être rapportée à l'inspecteur des mines de la division sous dix jours de la date de tel

emploi, en y joignant l'honoraire additionnel.

10. Lorsqu'un lot sera borné par un cours d'eau, qui ne s'y trouvera pas inclus, le permis s'étendra jusqu'au milieu d'icelui; et quant un lot sera traversé par un cours d'eau, ce dernier sera compris dans le permis; sous réserve, dans tous les cas, des droits du public dans les eaux navigables et flottables.

11. Les possesseurs de permis auront le droit de les transporter; pourvu que tel transport soit notifié par écrit à l'inspecteur des mines de la division et sur paiement d'un honoraire d'une piastre. Tel transport et paiement devront être notés sur chaque permis.

12. Tout acquéreur de terres de la couronne vendues et en partie payées seulement, ou son substitut, devra en faire paiement complet avant d'obtenir un permis, et toute personne demandant un permis sur les terres vacantes de la couronne devra acheter et payer en entier avant de le recevoir.

13. Toute demande de permis devra être faite par écrit à l'inspecteur des mines de

la division, accompagnée des détails du titre et de la preuve.

14. Soute erreur ou fausse représentation de la part du requérant relativement à son droit ou à sa propriété du terrain, ou tout défaut de se conformer à tous ou aucuns des présents règlements ou aux ordres futurs de Son Excellence le Gouverneur-Général en

conseil ou aux dispositions législatives au sujet des mines d'or (auxquelles le licencié sera sujet), entrînera l'annulation immédiate du permis.

Ces règlements ne s'appliqueront pas à la seigneurie de Rigaud-Vaudreuil.

Il a aussi plu à Son Excellence le Gouverneur Général nommer les deux messieurs suivants inspecteurs des mines d'or pour les divisions sous-mentionnées, situées sur la côte sud du St. Laurent, savoir: CHARLES LEFEBVRE DE BELLEFEUILLE, écuyer, pour la division qui sera appelée Division de la Chaudière, comprenant le territoire situé au nordest de la ligne divisant les comtés de Nicolet, Arthabaska, Wolfe et Compton, des comtés de Lotbinière, Mégantic et Beauce (excepté les townships de Spaulding, Ditchfield, Clinton et Woburn, qui seront inclus dans la division de St. François, ci-dessous décrite), et dont le bureau sera à St. François de la Bauce ; et DANIEL W. MACK, écuyer, pour la division qui sera appelée Division de St. François, comprenant le territoire situé au sudouest de la même ligne, avec les quatre townships ci-dessus mentionnés, et dont le bureau sera à Stantead jusqu'à nouvel ordre. Toutes demandes pour permis de mines devront être adressées à ces officiers et faites suivant les formules qu'ils fourniront à ceux qui en feront la demande.

Toutes les terres de la couronne non vendues dans les townships dont les noms suivent sont pour le présent réservées pour les mines d'or, sous les règlements susdits, et seront vendues au premier demandeur, à raison de deux dollars l'acre, payables argent comptant, en un seul paiement, et sans conditions d'établissement, etc ?

### DIVISION DE LA CHAUDIERE.

Jersey, Marlow, Risborough, Linière, Watford, Cranbourne, Frampton, parties S. O. de Buckland et Standon et l'augmentation, à Metgermette, dans l'agence d'Andrew Ross, écuyer, bureau à Frampton.

Ware et Langevin, dans l'agence de H. Rouleau, écuyer, bureau à Ste. Claire. Danquam et Mailloux, dans l'agence de S. V. Larue, écuyer, bureau à St. Charles,

Rivière Boyer.

Bellechasse, Roux et partie N. E. de Buckland, dans l'agence de F. Lamontagne,

écuyer, bureau à St. Gervais.

Thetford, Broughton, Leeds, Inverness, Ireland, Halifax, Somerset et Nelson,

dans l'agence de John Hume, écuyer, bureau à Leeds.

Price, Colraine, Adstock, Tring, Lambton, Forsyth, Aylmer, Gayhurst et Shenley, dans l'agence de Louis Labrecque, écuyer, bureau à Lambton.

### DIVISION DE ST. FRANÇOIS.

Winslow, Whitton, Hampden, Datton, Woburn, Chesham, Marston, Clinton, Spaulding et Ditchfield, dans l'agence de William Farwell, écuyer, bureau à Robinson.

Stantead, Barnston, Barford, Hereford et Gore, Auckland, Clifton, Compton, Hatley, Magog ei-devant Hatley, Orford, Ascott, Eaton, Newport, Westbury, Stoke, Brompton, Melbourne, Shipton, Cleveland, Windsor, Dudswell et Weedon, dans l'agence de John Felton, écuyer, bureau à Sherbrooke.

Putton, Sutton, Dunham, Stanbridge, Farnham, Granby, Shefford, Stukely, Ely, Roxton, Milton, Bolton, Brome, et Magog ci-devant Bolton, dans l'agence de A. J. Kemp,

écuyer, bureau à Waterloo.

Acton, Durham, Kingsey, Simpson, Wickham et partie d'Upton, dans l'agence de l'honorable William Sheppard, bureau à Wendover.

Wotton, Ham, Ham sud, Wofestown, Garthby et Stratford, dans l'agence de J. T. LeBel, écuyer, bureau à Wotten.

Warwick, Chester, Tingwick et Horton, dans l'agence d'Antoine Gagnon, écuyer, burcau à St. Christophe d'Arthabaska.

Les demandes d'achat dans Arthabaska, Bullstrode et Stanfold, pour lesquels il n'y a

pas en ce moment d'agent, doivent être adressées à ce département.

Les demandes d'achats de lots, depuis que la vente des terres dans certains des townships sus-mentionnés a été suspendue, seront prises suivant la priorité de leur date, au prix ci-dessus, pourvu qu'elles soient renouvelées aux agents respectifs des terres de la couronne, le ou avant le 20me jour de mai prochain. Après cette date, au cas où il y aurait plus d'une demande, les lots seront vendus par les dits agents au plus haut enchérisseur au-dessus du prix de départ, mais il ne sera pas vendu plus de 400 acres à une même personne. Toutes les demandes devront être adressées aux agents; celles pour les terrains non arpentés devront être accompagnées du plan d'arpentage requis et du procès-verbal, rattachant le terrain arpenté avec quelque partie connue d'un précédent arpentage du gouvernement.

Andrew Russell,
Assistant Commissaire des Terres de la Couronne.

Département des Terres de la Couronne, Division des Domaines Royaux, Québec, 29 avril 1864.

IL APLU A SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GÉNÉRAL nommer JAMES KEMPT GILMAN, écuyer, de Stanstead, inspecteur des mines d'or pour le district aurifère de St. François, au lieu de Daniel W. Mack, écuyer, qui a résigné cette charge. Le bureau de M. Gilman sera à Stanstead jusqu'à nouvel ordre.

### APPENDICE No. 25.

### DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE, Québec, 8 avril 1864.

Les réglements du Monsieur,—Avant de publier de nouveau les nouveaux réglements les courant devront relatifs aux mines d'or adoptés par Son Excellence le gouverneur-général être reviées, et M. en conseil le 1er du courant, vous devrez visiter de suite le district des Judah devra remet-mines pour faire connaître au gouvernement l'état actuel des choses et nouvel ordre. les travaux qui se préparent pour la saison prochaine.

A cause de l'époque avancée du printemps et du besoin qu'on a de votre rapport le plus tôt possible, vous bernerez, cette fois du moins, votre visite au district de la Chaudière, attendu que ce sont les renseignements sur cette localité qu'il est le plus nécessaire pour le moment de ce procurer.

Vous devrez prendre tous les renseignements que vous pourrez sur les travaux qui ont été exécutés depuis votre dernière visite, ainsi que sur ceux qui pourraient être commencés ou projetés, et vous procurer tous les détails que vous permettra un voyage sécompli à la hâte.

Vous partirez de suite et vous efforcerez d'être de retouriei à la fin de la semaine prochaine. Je demeure, etc.,

Andrew Russell,

Assistant Commissaire des Terres de la Couronne.

F. T. Judah, écuyer., Commis, Domaine de la Couronne, etc.

### DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE, Québec, 22 avril 1864.

Monsieur,—Les nouveaux réglements relatifs aux mines d'or ayant été adoptés par un ordre en conseil du 16 courant, pour remplacer ceux en date du 1er courant, vous partirez de suite pour accomplir les ordres qui vons ont été adressés dans une lettre officielle du 8 courant, et dont l'exécution a été retardée par suite des changements qu'on voulait faire et qui ont été faits depuis.

Une partie de votre mission consistera à communiquer les nouveaux réglements à toutes les parties intéressées que vous pourrez rencontrer dans les lieux où vous passerez.

J'ai l'honneur d'être,

Votre obéissant serviteur

ANDREW RUSSELL,

F. T. Judah, écuyer.,

Commis, Domaine de la Couronne, etc.,

Québec.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE Division des Biens des Jésuites et des Domaines Royaux, Québec, 30 avril 1864.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous adresser le rapport suivant en conformité des instructions qui m'ont été adressées par lettre officielle du département en date du 8 et du 22 ccurant:—

Je suis parti le 23 pour me rendre aux mines d'or de la rivière Chaudière; arrivé à Ste. Marie le même jour (30 milles), force me fut de m'y arrêter par suite du mauvais état des chemins entre St. Henri et St. Isidore. Je fis en route la rencontre de deux partis de mineurs d'une demi-douzaine d'hommes chacun, de Kamouraska et de Glengary, qui revenaient à pied des mines et qui me dirent qu'ils s'y étaient rendus trop tôt mais qu'ils y retour-

neraient un peu plus tard.

Je quittai Stc. Marie de bonne heure le lendemain, résolu d'atteindre le jour même s'il était possible le but de mon voyage, me proposant d'arrêter en revenant à tous les tributaires de la rivière Chaudière et partout où j'apprendrais que l'on travaille. Je rencontrai encore plusieurs mineurs qui s'en retournaient chez eux : aucun d'eux ne me parut découragé, quelques-uns même me dirent qu'ils avaient trouvé les indices assez favorables pour les engager à y retourner plus tard. Un de ces partis de mineurs avait travaillé sur la Chaudière en haut des chutes et avait trouvé de l'or d'une belle qualité; d'autres avait travaillé sur la rivière Gilbert, dans la seigneurie de Rigaud-Vaudreuil, et exploré les terres de la couronne situées en arrière. Parmi ces derniers se trouvait un mineur californien. Tous s'accordaient à dire qu'ils s'en revenaient à cause de la grande quantité de neige qui so trouvait encore dans les bois et ailleurs, et que les eaux étaient trop hautes pour permettre de faire avec succès des travaux ou des recherches. Je passai par St Joseph et arrivai sur le midi à St. François. Je profitai de la circonstance pour me rendre chez Abraham Poulin, l'un des heureux mineurs dont je parle dans mon rapport de l'année dernière, où j'appris que lui, son frère et Rodrigue n'avaient encore bougé de l'année. On m'apprit qu'il avait été trouvé de l'or dans la rivière de Plante, l'automne dernier, à environ une lieue de son embouchure. Les travaux exécutés par le Dr. Douglas sur cette rivière l'année précédente, et dont je parle dans le rapport ci-dessus mentionné, s'exécutèrent beaucoup plus bas que cet endroit. J'appris également qu'on avait découvert des signes de la présence du précieux métal sur deux petits ruisseaux, dont l'un appelé Bertrand se trouve en haut de la rivière Plante, et l'autre vis-à-vis l'église St. François, et que l'on se préparait à y faire des recherches. J'atteignis la Pointe Jersey de bonne heure dans l'après midi, au confluent des rivières Chaudière et du Loup, et me dirigeai vers la rivière Metgermette située à 77 milles de Québec. Je trouvai en cet endroit un parti de mineurs occupés à explorer les environs; ils se plaignirent des prix exhorbitants que leur demandaient les propriétaires pour leur permettre de travailler. Ces mineurs, dont l'un avait travaillé autrefois aux mines d'or de la Colombie Anglaise, avaient recueilli des échantillons qu'ils supposaient contenir du fer et de l'argent. La Metgermette, qui est un affluent de la rivière du Loup et parait être le plus considérable des tributaires de la rivière Chaudière, a été explorée, il y a déjà des années, par M. Cunningham, géologue, et plus tard par M. Glover; tous les deux y auraient trouvé des indices (color) de l'existence de l'or. On m'apprit que le dernier de ces explorateurs avait loué la plus grande partie des terres avoisinant l'embouchure de la Metgermette, et est devenu propriétaire d'un vaste terrain situé sur la rive opposée dans le canton de Jersey. Je ne puis savoir s'il y avait quelque apparence qu'il se mît bientôt à l'œuvre. Les terres de la compagnie des mines du St. Laurent, dont je parle dans mon rapport de l'année dernière, avoisinent, en amont, celles de M. Glover, sur la Metgermette. Il n'y a pas encore d'américains arrivés par les frontières, mais on en attend un bon nombre.

Parti de la Metgermette, le même soir, je retournai à la Pointe Jersey et y passai la nuit. Il paraît qu'aux chutes de la Chaudière, dans la seigneurie d'Aubert-Gallion et dans le canton de Jersey, le front de quelques lots ainsi qu'un certain nombre de lots tout entiers ont été achetés des particuliers par le Dr. Reid et M. Desbarats, de Québec; ces lots et plusieurs autres dans Watford, sur la rivière Famine, ont depuis passé aux mains d'une compagnie américaine, appelée "Compagnie des mines d'or de la rivière Chaudière," formée avec un capital de \$500,000. Cette compagnie se propose de barrer la rivière à l'endroit où elle se jette dans Chaudière et de la faire passer par une série de petits canaux de bois à empellement. Le Dr. Reid, actionnaire et agent de la compagnie, a fait tous les préparatifs

nécessaires pour commencer les travaux au printemps et a envoyé à Jersey des provisions de bouche, vêtements, outils, etc.: quelques ouvriers sont actuellement occupés à miner le roc. On a payé \$1,000 l'acre les lots riverains de Jersey. Le Dr. Reid a également acheté des terres dans Shenley, sur la Chaudière, et il s'est formé une autre compagnie sous le nom de "Compagnie des mines d'or de Stafford." M. Rankin ainsi que d'autres personnes ont loué les terres où passe la Rivière du Loup; les travaux du premier se font au nom d'une autre compagnie (dite compagnie des mines d'or de Kennebee), formée avec un

capital de \$500,000 divisé en actions de \$1.

Je laissai la Pointe de Jersey lundi le 25, et arrivai le matin à 9 heures sur la rivière Gilbert, dans la seigneuric de Rigaud-Vaudreuil. J'appris en route qu'on avait trouvé de l'or dans un petit ruisseau près de la ligne de division entre les paroisses de St. George et St. François, et que plusieurs y avaient acheté en commun un morceau de terre avec l'intention de l'exploiter. Je trouvai quelques travaux commencés sur la Gilbert; on avait déjà creusé trois où quatre puits, mais on n'en avait retiré que très-peu d'or. Ces travaux se fesaient encore avec le même manque de système que l'année dernière et tous sur un demi-lot appartenant à Rodrigue, No. 19½, de la concession De Léry, dont j'ai déjà parlé dans mon rapport précédent. Il paraît que Rodrigue, qui demandait d'abord \$800 pour tout son lot, l'a depuis divisé en claims qu'il vend jusqu'à cinq centins le pied carré: on prétend qu'il en a déjà cédé pour \$2,000. Il a vendu ces jours derniers un lot de 100 pieds carrés pour \$300, dont la moitié comptant. Dans les ventes qu'il fait, il se réserve le sol et ne concède que le droit d'y miner pour cinq ans, sans garantie. L'ordre qu'il suit à l'égard de ces lots consiste à mettre l'usage des eaux en commun à tous les mineurs, de façon que le propriétaire d'un claim situé en arrière puisse retirer de la rivière autant d'avantages que ceux qui se trouvent en avant de lui. Trois hommes travaillaient depuis trois jours a mon arrivée sur l'un de ces claims et n'avaient encore retiré qu'une valeur de \$2, mais ils venaient d'atteindre la couche aurifère. La fosse dans laquelle ils travaillaient était remplie d'eau qu'ils vidaient avec des seaux, au lieu de se servir d'une pompe qu'ils avaient faite. Les eaux de la rivière étant très-hautes, on aurait pu construire un treuil pour monter l'eau et la terre. L'eau qui remplissait les puits de mineur provenait de la rivière, large alors de 15 pieds, et de la neige fondue. Il est certain qu'en adoptant une bonne méthode d'épuisement, l'eau n'apporterait pas d'obstacle sérieux aux travaux, au lieu qu'aujourd'hui elle offre beaucoup de difficultés aux recherches et retarde les mineurs inexpérimentés. Deux ou trois huttes ont été élevées sur le bord de la rivière et on est à construire un magasin à quelques arpents en bas de la concession. M. Rankin a acheté divers lots en amont et au-dessous de celui de Rodrigue, et ceux acquis l'année dernière de Vieillieux et Grondin, par le Dr. Reid, sont déjà, dit-on, passés en d'autres mains après avoir rapporté de bons profits à leur vendeur. Le nombre des mineurs qui sont venus cette année ici s'élève à environ une centaine. Quelques uns ont acheté et bâti les cabanes que j'ai vues, puis sont partis pour aller chercher des outils, etc. Les propriétaires fonciers se proposent de refuser aux seigneurs De Léry ou à leurs ayant cause de miner sur leurs terres. A l'endroit où le chemin de la Gilbert laisse la grande route s'élèvent plusieurs maisons destinées à faire des magasins: quelques uns même sont ouverts et contiennent des provisions de bouche et des outils de mineur. Les loyers de ces maisons sont on ne peut plus modérées. Je partis de la Gilbert à midi et m'acheminai vers le village. Il paraît que l'affermage pour 15 ans fait l'an dernier par les seigneurs De Léry des droits de mine, qui leur avaient été concédés en vertu de lettres patentes de 1846, à MM. Hagans et Cie., ne donnait pas à ces derniers la faculté de transporter leurs droits, et qu'une compagnie américaine représentée par M. Coman de New-York, s'étant rendue cessionnaire des droits Hagans est en pourparler avec M. De Léry pour obtenir sa sanction et une prolongation du contrat de 15 autres années. En vertu de cet arrangement, que l'on se présente comme conclu quoique non encore exécuté, la compagnie paie à M. De Léry \$124,000 pour le tout, y compris ses prétentions de droit de mine sur des terres qu'il possède sur la Famine en dehors de la seigneurie et qui ne sont pas comprises dans la patente ci-dessus.

Je me mis ensuite en route pour St. Joseph où j'arrivai dans la soirée. Sur mon chemin, j'arrêtai dans le bas de St. François chez Pierre Poulin, un des frères Poulin, qui m'apprit qu'on avait trouvé de l'or dans la rivière du moulin près de la et qu'il existait des indices de l'existence de mines de cuivre dans les environs.

Le lendemain matin, mardi 26, je partis de St. Joseph dans l'intention de revenir par Frampton. A l'entrée de la paroisse de Ste. Marie, il existe un cours d'eau sur lequel on a trouvé de l'or. J'arrivai à Ste. Marie à midi et me mis en route pour Frampton où j'arrêtai chez M. Ross, agent des terres de l'endroit. M. Ross était absent, mais il revint dans la soirée. J'appris de lui qu'à part les terres de Watford acquises par la compagnie des mines d'or de la rivière Chaudière, dont il a déjà été parlé, il en avait vendu un certain nombre d'autres sur la Gilbert, dans Cranbourne, au Dr. Reid, à M. Desbarats et à diverses personnes soi-disant pour des fins de colonisation mais en réalité, comme j'en suis sûr, pour y chercher de l'or. M. Ross ajouta en outre que les devoirs de colon auxquels étaient assujétis les acquéreurs de ces lots avaient tous été remplis, que ces derniers avaient dépensé déjà près de \$5,000, et qu'il avait reçu des demandes d'achat pour environ 5,000 acres de terre depuis que la route avait été arrêtée dans le conton de Watford et de Cranbourne. On dit avoir trouvé de l'or dans les terrains d'alluvion de ce dernier canton. Quelques morceaux de quartz tirés de Jersey, Shenley, Watford ou Cranbourne furent achetés par le Dr. Reid et envoyés à Boston l'hiver dernier pour y être examinés: on ne connaît pas encore le résultat de cet examen.

Le 26, mercredi, je quittai Frampton et fus de retour à mon bureau le lendemain,

jeudi, 27, après avoir voyagé environ 176 milles.

Le quartz abonde dans Frampton et sur la route de Québec; on dit y avoir trouvé du

cuivre. On me dit que quelques terres s'étaient vendues à des prix élevés.

J'ai donné copie des nouveaux règlements à tous les intéressés que j'ai rencontrés et en ai laissé dans tous les hôtels et lieux publics qui se sont trouvés sur mon chemin en allant et revenant. Les propriétaires fonciers situés en dehors de la seigneurie de Rigaud-Vaudreuil se sont montrés satisfaits des règlements: mais tous les mineurs étrangers avec qui j'en ai causé (et j'en ai rencontré un grand nombre) désapprouvent la mise en vente de reste des terres de la couronne et préfèrent à ce système, celui de l'Australie et de la Colombie Anglaise, qui consiste à concéder au mineur le droit de travailler partout sur les terres de la couronne à condition de limiter et de faire enregistrer son claim, le gouvernement se réservant le droit de vendre le sol pour les fins de colonisation. Quelques-uns même parlèrent de convoquer une assemblée et d'exposer la chose dans une pétition au gouvernement. Malgré tout le soin avec lequel je leur ai expliqué qu'ils pouraient acquérir et travailler sous les règlements actuels, on peut cependant se demander si leur opinion n'est pas jusqu'à un certain point exacte. C'est pourquoi, je me permettrai d'appeler votre attention et celle du gouvernement sur l'avantage qu'il pourrait y avoir à examiner de nouveau les règlements à ce point de vue. Dans le cas où ils seraient modifiés, les changement devront avoir lieu au plus tôt et avant que le gouvernement se soit mis hors d'était d'exercer son action sur les terrains qui rourront passer d'ici là aux mains des particuliers. On a soulevé une autre objection contre les règlements en tant que s'appliquant aux terres non vendues de la couronne, c'est la possibilité de voir un grand nombre de terres passer aux étrangers qui ne s'en rendront acquéreurs que pour exploiter les mines qu'ils pourront y découvrir et qui ensuite les abandonneront, ce qui serait un sérieux obstacle à la colonisation. Selon moi, cette dernière objection est peu sérieuse, car la solution en sera laissée aux municipalités qui auront le droit de les vendre pour les taxes. La seule objection sérieuse possible serait de voir le pays couvert de mineurs, qui ne pouvant ni ne voulant acheter de lots, et voyant d'un autre côté que les spéculateurs ont presque tout pris ne laissant de terres que ce qui devra être acheté, se détermineront à travailler quand même au risque de susciter des troubles et même l'effusion du sang. En continuant d'appliquer le principe des règlements aux terres maintenant veudues et en inaugurant le système Australien pour les terres non vendues, la classe de mineurs dont nous venons de parler se dirigerait vers celles-ci, et laisserait les compagnies exploiter la première catégorie de terres ou les propriétaires diviser leurs lots en fractions suivant qu'ils l'entendraient. On devra, en cas d'adoption de ce dernier principe, élever les honoraires des licences afin d'indemniser le gouvernement de la perte qu'il encourra, et je ne pense pas que de cette façon le fisc perde au changement. Il est bon de remarquer en même temps que la condition de ce pays diffère de celle de presque tous les pays aurifères, que la plupart des terres appartient déjà aux particuliers, et qu'il pourrait bien se faire après tout que les règlements répondent aux besoins actuels; le seul danger à craindre est que si ces règlements devenaient impuissants dans le cas susdit, et après la vente de toutes les terres de la couronne, le mal serait bientôt sans remède.

Sur toute la route, depuis Ste. Marie à la Metgermette, on découvre partout des signes d'activité en prévision de la saison qui vient. Des auberges et des magasins se sont élevés depuis l'automne dernier; de nouvelles maisons ont été construites, d'autres ont été agrandies et un plus grand nombre sont en voie de préparation. Néanmoins, et malgré ces préparations, il est plus que probable qu'elles ne dépasseront point le besoin, si l'on en croit la rumeur au sujet de la population nombreuse qui doit s'y diriger bientôt.

Un inconvénient assez grave résultera de l'obligation où seront les mineurs qui voudront acheter, d'aller à Frampton au lieu de St. François qui est plus près; c'est pourquoi, il serait bon de songer si, en pareil cas, et les règlements restant ce qu'ils sont au sujet des terres non vendues de la couronne, il ne serait pas préférable pour l'agent des terres de la

couronne de venir demeurer à St. François, au moins pour quelque temps.

Une autre question que je désire vous signaler est celle de la poste. Il n'existe aujourd'hui de malle quotidienne que jusqu'à St. François; au delà, c'est-à-dire jusqu'à la Pointe Jersey, elle devient semi-quotidienne, et hebdomadaire ensuite jusqu'à Marlow. Les bureaux de poste tout le long de la route se trouvent sur le côté est de la Chaudière et de la Rivière du Loup, à l'exception de St. François, où le bureau est du côté ouest et le bureau d'enregistrement et les principaux hôtels sont du côté est, ainsi que le chemin pris par tous ceux qui se rendent aux mines. Je suis d'opinon que la malle devrait être quotidienne sur toute cette route jusqu'à la frontière des Etats-Unis; que le bureau de poste de St. François devrait être sur le côté est de la rivière; celui de la rive ouest pourrait rester comme succursale ou même être aboli tout-à-fait suivant que les autorités le jugeraient à propos. Voilà ce qui devrait être fait au moins pendant la belle saison, afin d'épargner à l'inspecteur du district, obligé de demeurer sur la rive est, et au public, l'inconvénient de traverser deux fois par jour la rivière à l'arrivée et au départ de la malle. Le besoin d'un bureau de mandats d'argent attaché aux bureaux de poste d'au moins une ou deux des localités les plus importantes, comme St. François ou la Pointe Jersey, se fait également sentir.

Ainsi que je l'appris des mineurs et comme j'eus plus tard l'occasion de m'en convaincre moi-même, la saison n'est pas assez avancée pour permettre d'entreprendre avec succès des travaux ou des recherches, excepté pour ceux qui ont l'expérience de ce genre de travaux; et il est à regretter qu'il y ait eu un aussi grand nombre de personnes obligées de s'en revenir pour cette raison, un tel fait n'étant propre qu'à créer un manque de confiance dans le succès de nos mines d'or, avant même d'avoir été exploitées. Les eaux de la rivière Chaudière sont extrêmement basses pour la saison ; cela est dû à la petite quantité de neige tombée l'hiver dernier. Elles sont cependant assez hautes pour empêcher les travaux de mine et la terre est encore humide. On rencontre aussi un peu de neige dans les bois. Le crue ne s'est pas encore fait sentir, et n'aura lieu que lorsque le soleil aura fondu le reste de la neige, et que les pluies du printemps seront venues, ce qui devra empirer davantage la situation des mineurs : aussi, il est peu probable qu'il se fasse quelque chose jusqu'à l'époque des eaux basses, c'est-à-dire vers la fin de mai ou le commencement de juin. Tout dépendra des pluies que nous sommes pour avoir. Il serait bon que le public fut averti de ces choses afin de ne pas exposer au désappointement ceux d'entre nous surtout qui auraient l'intention de visiter les lieux, et qui pourraient d'autant mieux le faire qu'ils retarderaient un peu.

Déjà 300 à 400 personnes ont visité les mines; une partie, la moitié ou le tiers, s'en est retournée, la plupart, cependant, devant revenir. Un bon nombre de ceux que j'ai vus venaient de Glengary; d'autres venaient d'ailleurs et quelques-uns étaient d'anciens mineurs d'Australie, de la Californie, de la Colombie Anglaise et de la Nouvelle-Ecosse,

qui m'exprimèrent presque tous l'intention de rester.

Comme rien d'important n'a encore été commencé nulle part, il est impossible de prévoir le résultat probable de la fièvre de l'or telle qu'elle existait l'an passé; cependant, ce qui, suivant moi, aura pour effet de retarder l'exploitation dès les premiers temps de nos mines d'or sur une vaste échelle, sera la facilité qu'auront les mineurs malheureux de laisser des mines situées au sein d'un pays établi, et à la portée d'abondants moyens de communication. Dans presque tous les pays aurifères il n'a pas toujours été facile aux chercheurs d'or de s'éloigner, et c'était pour eux une raison de se mettre au travail avec toute l'énergie et l'activité dont ils étaient capables. Le cas est différent pour ce pays, car pour peu qu'il lui reste quelques chelins, le mineur découragé pourra toujours rentrer dans ses

foyers ou au moins se rendre aux établissements où il pourra trouver de l'aide ou de l'argent à gagner. Il faut espérer cependant que le mal, si mal y a, sera jusqu'à un certain point contrebalancé par les avantages qu'on retirera de la présence nombreuse d'anciens mineurs, et de l'emploi du capital des compagnies qui se sont formées, et qui alimenteront ainsi les entreprises particulières.

J'ai recueilli, de bouche seulement, tous mes renseignements sur le passé, le présent et l'avenir des mines d'or, mais comme j'ai pris toutes les peines du monde pour les recueillir partout où je suis allé, je ne doute pas qu'ils ne soient exacts en substance.

Voici les distances entre chaque localité traversée par le chemin des mines, savoir :

	Traversée de Québec à la vill	e de Lévis	Milles.
chemin de Kennebec.	Eu côtoyant la rivière Chaudière.	Village de St. Henri  St. Isidore.  Ste. Marie  St. Joseph.  Rivière Plantes.  Village St. François  Touffe des Pins, rivière Gilbert.  Rivière Famine.  Village St. George.	10½9101256½4½1½
Par le ch	En côtoyant la Rivière du Loup.	Jersey (bureau de poste)	1 5 1

J'ai l'honneur d'être, monsieur, Votre obéissant serviteur,

F. T. JUDAH, Commis du Domaine de la Couronne.

### A l'honorable

Commissaire des Terres de la Couronne, Etc., etc., etc., Québec.

### APPENDICE No. 26.

### TERRES MINERALES.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE, Québec, 3 mars 1864.

REGLEMENTS concernant la vente des terres minérales approuvés par Son Excellence le gouverneur-général en conseil:

1. Les locations ne seront pas plus que de quatre cents acres.

- 2. Les dimensions des locations dans les territoires non arpentés seront de quarante chaînes de front sur cent chaînes de profondeur, et bornées par des lignes courant vrai nord et sud, et est et ouest ou aussi près de ces dimensions que la configuration de la localité le permettra.

  3. Celui qui demandera une location dans un territoire non arpenté devra fournir un
- plan et une description d'icelle faits par un arpenteur provincial.

4. Le prix sera d'une piastre l'acre payable lors de la vente.

5. Une taxe ou droit d'une piastre par tonneau sera chargé sur tous minéraux extraits d'une location payable lorsqu'ils seront emportés des mines.

Cette condition s'applique à toute terre minérale vendue depuis le 1er avril 1862, et est imposée au lieu du droit régalien de deux et demi par cent chargé sur les minéraux extraits de ces terres.

- 6. Dans les townships arpentés, les lots qui offriront quelques indices de mines seront vendus aux conditions sus-mentionnées, mais pas moins d'une piastre l'acre dans aucun township, et au même prix que les autres terres dans le township lorsqu'il est de plus d'une piastre l'acre.
  - 7. Il ne sera vendu qu'une location de quatre cents acres à une même personne. 8. Les règlements sus-mentionnés ne s'appliquent pas aux mines d'or et d'argent.

9. Tous les règlements antérieurs incompatibles avec les présents sont abrogés.

WILLIAM McDougall, Commissaire.

Toutes locations de terres minérales sur les rives nord des lacs Huron et Supérieur et sur les îles adjacentes, qui étaient, le 15 mars 1861, sujettes à confiscation pour non accomplissement des conditions de vente et de locations, et qui sont demeurées sujettes

à confiscation jusqu'à ce jour sont confisquées.

Les locataires et leurs ayants-cause, pourvu que les transports aient été faits avant cette date, pourront appliquer les paiements faits sur toute location, en sus et au-dessus du dépôt ou premier versement, à l'achat de ces locations ou de toute autre qui pourra être offerte en vente au temps de leur demande; mais cette demande sera considérée comme un nouvel achat, sujette aux règlements en sorce, et devra être déposée au département des terres de la couronne, le ou ayant le premier jour de novembre A. D. 1864.

### APPENDICE No. 27.

### RAPPORT DU DEPUTE-SURINTENDANT-ADJOINT DES AFFAIRES DES SAUVAGES.

DÉPARTEMENT DES SAUVAGES, Québec, 14 janvier 1865.

Monsieur,-J'ai l'honneur de soumettre un court rapport sur les affaires de ce département, pour le temps écoulé entre le 1er janvier et le 30 juin 1864, (afin de concorder avec le changement opéré dans l'an fiscal.)

Les renseignements statistiques, sous forme de tableaux, qui se trouvent dans les états

ci-annexés, ont été préparés d'après le même plan que ceux de 1863.

Ceux qui s'intéressent au sort des Sauvages remarqueront avec plaisir que l'introduction de la civilisation chez eux, loin d'accélerer leur extinction comme race, produit au

contraire des résultats opposés.

Ce changement est dû à plusieurs causes, entr'autres, à l'aisance et au bien-être qui augmentent de jour en jour, et qui tendent à une diminution de maladies par suite d'une résidence salubre sur leurs terres, d'un bon logement et de bonne et saine nourriture. De cette manière ils évitent les privations qu'ils endurent lorsqu'ils vivaient entièrement du produit de la chasse, presque détruite par les progrès de la civilisation.

Il existe une autre cause d'accroissement à la population des Sauvages. Ils reçoivent les soins de l'art médical, qui les mettent à l'abri des maladies contagieuses, fréquentes

dans le voisinage des établissements des blancs.

On remarquera, en jetant un coup-d'œil sur le tableau marqué L, annexé à ce rapport, qu'en comparant le total de l'augmentation avec celui de la diminution, le premier l'emporte de beaucoup sur l'autre. On ne doit cependant se fier à ce résultat apparent que dans de certaines limites. Chez des tribus où le recensement annuel ou semi-annuel s'est fait régulièrement depuis quelque temps, on a constaté, à part quelques rares exceptions, une amélioration notable sous le rapport du nombre. Et le doute qui peut exister sous le rapport de l'exactitude des tableaux, a trait aux tribus où la différence entre les anciens et les nouveaux recensements est tellement marquée, qu'on ne peut s'empêcher de conclure

que les anciens chiffres ont dû être très-inexacts.

L'éducation des Sauvages est aussi d'un grand intérêt, et le département s'en occupe continuellement. On a fondé une nouvelle école durant l'année dernière pour les Micmacs, établis dans le canton de Maria, au sud du Ristigouche. M. Dimock, surintendant des écoles publiques dans les établissements environnants, en a la surveillance. Il y a aussi une autre école à la Pointe de la Mission, sur la Ristigouche, fréquentée par les enfants des Micmacs, et soutenue par les fonds du département. On la dit bien conduite par le révérend M. Saucier.

Parmi les écoles établies pour les Sauvages dans le Haut-Canada, il s'en trouve une deuxième chez les Mississaguas, de la colonie New Credit, ainsi qu'une autre à Little Current, sur l'île de la Grande Manitouline, conduite par M. Burkitt, et soutenue par une des sociétés religieuses. La société de la Nouvelle-Angleterre, qui s'est tant occupée de l'éducation des Sauvages des Six Nations, a agrandi son institution établie dans le voisi-

nage de Brantford.

### RECETTES ET DÉPENSES.

Les recettes provenant des terres et bois de construction, durant les six premiers mois de l'année 1864, ne diffèrent guère de la moyenne de l'année précédente. Comme il n'y a pas augmentation de demandes d'achat de terres, on peut en conclure que les effets pro-

duits par les achats extraordinaires de 1856-57 s'ont pas encore disparu.

La rentrée de gros montants dus pour arriérés de versements sur les ventes, s'opère lentement, bien qu'on ait écrit aux retardataires. Il pourra devenir nécessaire de résilier les ventes dont les paiements sont dus depuis quelque temps, car la non-rentrée des capitaux dont la réalisation en perspective avait engagé les Sauvages à vendre leurs terres, leur donne l'occasion de se plaindre que les intérêts, divisibles semi-annuellement, n'augmentent pas autant qu'ils s'y attendaient. La proportion de deniers provenant de ventes de bois de construction durant les premiers six mois de l'an passé se montait à \$4,699.87. Ainsi donc, les paiements sur les ventes de terres, calculés séparément, n'ont pas été aussi considérables, tout en comprenant les montants dus, qu'on aurait pu s'y attendre.

Les dépenses, réparties sous les chefs ordinaires, ne sont guères différentes de celles

Dans l'état des paiements spéciaux, etc., inclus dans la cédule C, l'item des arpentages est plus considérable qu'à l'ordinaire; cela est dû au coût des arpentages dans l'île de la Grande Manitouline. Mais ainsi qu'imdiqué dans l'état marqué H, les terres des Sauvages, arpentées et non vendues, se montent à 549,362 acres, donnant ainsi une augmentation de 118,253 acres sur l'année précédente. Le paiement de la deuxième moitié de \$625, pour la construction du chemin de la péninsule Saugeen Nord constitue aussi une dépense spéciale.

Les états E. et F. donnent le compte entre le gouvernement et le département des affaires des Sauvages, indiquant d'après les livres de ce département, le 30 juin 1864, une somme de \$1,562,324.40 portant intérêt, contre la somme de \$1,580,288.40 le 31 décembre

1863.

Depais la publication du dernier rapport, la province a remplacé le gouvernement impérial dans la fourniture annuelle des couvertes aux Sauvages âgés et pauvres. Les couvertes ont été achetées par ce département et ont été distribuées comme à l'ordinaire, en automne, de sorte qu'en raison de ce que les comptes ont été clos le 30 juin 1864, on ne peut à présent donner des détails.

Le gouvernement impérial paie encore les pensions de MM. Chesley, Anderson et autres, se montant pour le semestre, à £425 1s 7d. sterling, et continue de distribuer, par l'entremise du département du commissariat, des rations commuées en argent, à certains sauvages du Bas-Canada, se montant, pour le semestre finissant le 30 juin dernier, à \$106.82. A l'exception de ces deux obligations, le gouvernement britannique se trouve déchargé de tout rapport avec les Sauvages du Canada. La province est donc tenue de pourvoir au bien-être et à la condition de ces tribus par tous les moyens possibles.

Dans nos visites officielles chez les Sauvages, nous tâchons de faire comprendre l'importance qu'il y a pour eux de s'adonner à l'agriculture. Situés comme ils le sont, ayant accès à des réserves de terre suffisantes, particulièrement dans le Canada Ouest, ils pourraient, s'ils étaient industrieux, cultiver d'une manière très profitable. Mais il faudra pour cela déraciner un usage pernicieux et qui date déjà de loin. On voit parmi les blancs, des gens qui sont, ou trop paresseux pour exploiter leurs terres eux-mêmes, ou bien qui, s'ils le font, cultivent si mal, qu'ils n'obtiennent souvent que des demi récoltes. Le caractère indolent de bon nombre de Sauvages les porte à faire cultiver leurs terres par parts, ce qui, tout en encourageant leur aversion pour un travail constant, leur permet de subsister d'une façon misérable et de mener une vie de paresse. Il en résulte des habitudes contraires à la vertu et à la tempérance, et un état de démoralisation que l'absence d'occupations ne peut manquer de produire chez n'importe quelle race. On ne pourra donc améliorer leur état tant qu'on ne détruira pas le système qui est la source du mal. Il ne peut exister de vraie civilisation sans le travail, soit physique, soit intellectuel, et le second doit s'allier, jusqu'à un certain point, avec le premier, afin de retirer les avantages qu'apporte l'art appliqué au travail. Il est donc important que les Sauvages reçoivent une éducation qui les mette en état de s'adonner à l'agriculture comme scieuce, et de les encourager par tous les moyens possibles à ne pas la négliger. Il est défendu, par l'acte 13 et 14 Vict., chap. 74, sect. 10, à toutes personnes, autres que des Sauvages, ou mariées avec eux, de s'établir sur leurs terres, et c'est en vertu de cette loi que les officiers du département évincent les étrangers. Dans le but de mettre fin à l'usage pernicieux qu'ont les Sauvages de faire cultiver leurs terres par les blancs, sous forme de société, on pourrais également se prévaloir de la même loi. Mais alors, il faudrait avertir préalablement les intéressés que les arrangements actuels devront cesser. A première vue, ce procédé peut paraître entaché de rigueur; qu'on se rappelle néanmoins, que c'est à ce système que l'on doit de voir les jeunes Sauvages fuir toute occupation utile, et se vouer à la paresse et à la débauche, et on admettra l'urgence d'en agir ainsi.

Le département ayant eu dernièrement à venir, en différentes occasions, au secours des Sauvages du Bas-Canada, en a profité pour leur fournir des instruments aratoires, ainsi que des grains de semence. On peut donc avec raison espérer que l'amélioration apportée à l'état des Sauvages ne fera que s'accroître par la suite, dans toutes les parties de la province.

En terminant ce rapport, il n'est pas hors de propos de faire remarquer qu'on a l'espoir que les ventes des terres des Sauvages donneront un meilleur rapport durant l'année courante. La construction d'un chemin dans la direction nord entre les cantons de Keppel et Amabel, dans la péninsule du Saugeen, s'est faite en partie aux frais du département des Sauvages, au montant de \$1,250; on en projette maintenant l'extension. Ce chemin facilitera l'accès aux terres non vendues, et favorisera l'établissement de celles qui le sont déjà. Il est bon de remarquer que les ventes considérables qui se sont faites dans les premiers temps, n'ont été assujetties à aucunes conditions, quant à l'occupation et à l'amélioration, et comme elles étaient entourées des terres de propriétaires absents, résultat de ces ventes sans réserve, et qu'on n'en achetait plus dans un but de spéculation,

mais bien d'établissement, il s'est opéré une diminution sensible dans le nombre des ventes. Le département ayant égard aux dispositions de ceux qui veulent acheter pour s'établir, ne consent à vendre qu'à cette condition. On est d'avis que cette manière d'agir est celle qui servira le mieux les intérêts des Sauvages et de la province, et aura pour résultat d'assurer la vente des terres propres à la culture.

Le tout respectueusement soumis.

W. SPRAGGE, D. S. A. S. | Nil. | \$2000 00 | 1

Surintendant-général ..... Hon. Wm. McDougall..... do do .... Hon. Alexander Campbell. Surintendant-adjoint....... William Spragge ..........

Commis correspondant...... Lawrence Vankoughnet ...

\$1400 00

\$1400 00 \$730 00

10 avril 1862....... Surintendant-general ..... | Surintendant-general .....

 Commis temporaire
 J. P. M. Lecourt
 \$2 par jour

 Messager
 \$240 00

 Gardien
 \$10 par mois

Remarques.

Date de la première nomination au service provincial.

Auteur de la nomination.

Date de la nominaton.

Salaire par année.

Nom.

Service.

WM. SPRAGGE, D. S. A. S.

•	Aff. Sawages.
LCOT,	mptable, .
C. T. WAI	ර්

Département des Sauvages, Québec, 14 janvier 1865.

•

Listra des officiers et employés au département des Sauvages, pour le semestre expiré le 30 juin 1864.

B. CÉDULE des salaires payés, et allocations et paiements faits aux individus, et pour semestre expiré

Surveillance lo divisionna		Noms des employés salariés.	Nature du service.	Montant payé.	Pour quel temps payé.
Surveillance de	l'Ouest	Froome Talfourd	Surintendant-visiteur et	\$ cts. 700 00	1er oct. 1863 au 31 mars 1864
₫ο	••••		Missionnaire	200 00	do
do		Rév. A. Jamieson		200 00	do
do	•••••	Charlotte Adams	Instituteur	125 00	do
do		Henry Bourne	do	25 00	do
đo	*****	A. W. Cathcart	do	25 00	ler janv. 1864 au 31 mars 1864
do		D. J. Croghan	i	100 00	ler oct. 1863 au 31 mars 1864
do	•••••	Thomas King	do	100 00	do
đo	*****	Dr. W. Lambert	Médecin attaché	40 00	do
do do			Chef et interprète	200 00	do
do			Chef	125 00 50 00	do
do			doInterprète	50 00	do
	ntrale et	W R Rortlett	Surintendant-visiteur et	700 00	
de l'Est du Canada.	Haut-	W. II. Darrioud	commissaire	100 00	ler oct. 1863 au 31 mars 1864
đo	•••••	Alfred McDougall	Commis	122 50	8 oct. au 3 déc. 1863.
do		Horace McDougall		65 57	22 février au 9 avril 1864
do	•••••	Thomas Dalton	do	117 50	11 avril au 3 juin 1864
do	•••••	Rév. G. A. Anderson	Missionnaire	230 77	1er oct, 1863 au 31 mars 1864
do	*****	William Law,	Instituteur	25 00	do
do		Rév. Robt. Brooking	do	25 00	do
do		Glenholm Garrett	do	100 00	do
do		Simpson Bigsail	Chef	12 50	do
do		Veuve de Wm. Yellow- head.	do	14 15	ler oct. 1863 au 12 janv. 1864
do	•••••	Thos. Naningishkung	do	12 50	ler oct. 1863 au 31 mars 1864
do	•••••	George Young	do'	12 50	do
do		John Aissance	do	25 00	do
ďο		James Aissance	do	25 00	do
do		George Pandaush	do	50 00	do
do	•••••	Veuve de John Crow	do	4 20	ler octobre au 2
do	•••••	Joseph Whetung	do	12 50	ler oct. 1863 au 31 mars 1864
do	•••••	John Johnson	do	<b>2</b> 5 00	do
do		John Sunday	do	56 00	do
do		John Simpson		12 00	do
do do		John Kadahgegwon	do	50 00	do
do		Henry H. Madwayosh Peter J. Kegedonce		50 00	do
do do	•••••	Togenh Jones	do	50 00	do
• do	******	Joseph Jones Geo. A. Tobegwon	do	37 50 <b>25</b> 00	do
do			Conseiller	6 00	do
do		Thomas Fraser	do	8 00	do
do		James Indian	do	6 00	do
do			Chirurgien	50 00	do
do			Secrétaire	7 50	do
do					
			Copiste	7 50	do

ervices aux postes extérieurs et stations du département des Sauvages, durant le e 30 juin 1864.

-			
fun anala fanda namfa	Auteurs des nomi-	Date de	Remarques.
Sur quels fonds payés.	nations.	la nomination.	Loomary aco.
Fonds de l'administration	Converseur cénéral	lar jany 1855	Stationné à Sarnia
des terres des Sauvages.		•	Stationné à Carradoc.
do	do do	5 juin 1845	Stationné à l'Île Walpole.
Chippewas de Sarnia	Nommés par la tribu avec approbation du département.		
Chippewas de Walpole	do		A la alana da Manum Banuma
do	do		A la place de Henry Bourne.
Moraviens de la Tamise	do	! 	
Wyandotts d'Anderdon do	do		
Chippewas de Sarnia	do		
do	do	l I	7.44
do	do	••••••	Décédé. Payé à sa veuve.
Chippewas de la Tamise Fonds de l'administration	Gonverneur-général	1er juillet 1858.	Stationné à Toronte.
des terres des Sauvages.		J	
do	Surintendant-gén		Résigné.
do	do		Résigné.
do	do	······	Résigné.
Mohawks de la B. de Quinté	Gouverneur-général		
Chippewas des lacs Huron et Simcoe.	Nommés par la tribu avec approbation du département.		
do	do	i	
Mohawks de la B.de Quinté Chippewas des lacs Huron et Simcoe.			
do	do		Chef, décédé le 12 janvier 1864.
do	do	•	
<b>d</b> o	do		
do	do		!
do Mississaguas des lacs au	do		1
Riz et à la Vase.	   do	1 1	Chef, décédé le 2 décembre 1868.
do	do		
Mindan and A. Cile	_		
Mississaguas de Skugog Mississaguas d'Alnwick	do	i	
go	do		1
Chippewas de Saugeen	do	,	
do	do	1	
Chippewas de Nawash	do	i	
do • do	do	1	
Mississaguas d'Alnwick	do	1	
do	do	1	
<b>d</b> o	do	. i	
do	do		
do Mississaguas des lacs au Ris et à la Vase.		1	
	•		

## B.—CEDULE des salaires payés, et allocations et

Surveillance division		Noms des employés salariés.	Nature du service.	Monta payé		Pour que pay	
Surveillance de l'Est Canada.	Centrale et du Haut-	Rév. Alan Salt	Ecrivain et interprète	12	50	ler oct. 31 mars	1863 au 1864
do		J. B. Naningishkung	Interprète	12	50	do	*****
do	*****	Moses B. Madwayosh	do	50		do	
do		Joseph Jones		50		do	*****
do			Messager		00	do	
do	*****	Jacob Jacobs	do	5	00	do	••••
	ie la Grande	Jasper T. Gilkison	Surintendant-visiteur et	700	00	do	*****
Rivière.		· -	commissaire.			1	
do		Henry Andrews	Commis	400	00	do	
do	•••••	Alfred Digby, M.D	Médecin attaché	380	00	do	
do		R. H. Dee, M.D	do!	500	00	de	
do	*****	H. Whicher, M.D	do	140	00	do	** ***
do		David Sawyer	Chef et agent	100	00	do	*****
do		George King	Interprète	25	00	do	*****
do		G. H. M. Johnson	đo	200	00	do	,
. do			Garde-forestier	25	00	ler janvie mars 186	
do	*****	James Cheekhoc	Messager	25	00	ler oct. 1	
							1864
		Charles T. Dupent	commissaire.	500	00	do	•••••
do			Commis et interprète	366	00	do	
do		David Layton, M.D	Chirurgien	365	00	do	*****
do		Joseph Jennesseaux	Instituteur	121	68	do	*****
Bas-Canada		Rev. F. Boucher	Missionnaire C. R	112	98	do	*****
do		Rév. F. X. Marcoux	do	101	RR	do	
do		Rév. Jos. Maurault	A .	112		do	*****
40	•••••	Acces of the management	ao	112	0.0	ao	

C. T. WALCOT,
Comptable, Aff. des Sauvages.

DÉPARTEMENT DES SAUVAGES, Québec, 14 janvier 1865. siements faits aux individus, etc.—Suite.

Sur quel fonds payable.	Auteurs des nomi- nations.	Dates de la nomination.	Remarques.
Jhippewas des lacs Huron			
et Simcoe.	avec l'approbation		
_	du département	1	
do	do		•
Chippewas de Saugeen	do	!	
de	do		
Mississaguas des lacs au Riz et à la Vase.			
do	do		
Six Nations de la Grande Rivière.	Surin't général	ler mai 1862.	Stationné à Bradford.
do	Gouverneur-général	ler janv. 1855.	do do
do	do	1	
do	do		
do	do		
Mississaguas de la R. Crédit	1		
Six Nations de la Grande Rivière.	i ·		
do			·
Mississaguas de la R. Crédit	t		
Fonds d'administration des terres des Sauvages.	Surin't général	4 sept 1863	Stationné à Manitowaning, Ile de la Grande Manitouline.
do	do	5 août 1863.	
	Gouverneur-général		
do	do	25 oct. 1850.	
Fonds des Sauvages du		(( 1044	Résidant à Lorette.
Bas-Canada.	'	1	1
do	do	" 1832.	do St. Régis.
do	40	(4 1047	
40 11111	"	1	and a state of a state

WM. SPRAGGE, D. S. A. S.

Etat des paiements spéciaux, dépenses contingentes et incidentes du département des affaires des Sauvages, durant le semestre expiré le 30 juin 1864, à même le fonds des affaires des Sauvages du Haut-Canada.

ರ

Station, su	Station, surintendance ou division.	Nature des dépenses.	Montant payé.	Sur quel fonds payable.	e. Remarques.
Curitiers génératiers génératiers génératiers génération do	Quartiers généraux  do	Papeterie, livres, reliure, impressions, etc.  Déboursés de bureau Salaire du solliciteur Aide à une sauvagesse malade Annonces Arpentages, Ile Manitouline Frais de voyage de M. S. Colquhoun—inspection des terres dans Dundee, etc. Frais de voyage de M. E. J. Chesley—inspection des terres dans Dundee, etc.  Distribution Frais de port Breis de port Allocation au bedeau et au messager.  Allocation au bedeau et au messager.  Allocation au bedeau et au dessager.  Allocation au bedeau et au messager.  Allocation des au bedeau et au messager.	225 96 225 96 200 00 200 00 36 00 67 00 53 00 53 00 65 09 65 09 65 09 65 11 114 34 82 43 40 8 00 8 00 100 0	Fonds d'administration, des terres des Sauvages.  do do do  do do  do do	Remboursable par les Sauvages des lies Manitoulines lorsque les terres seront vendues.  Déboursés pour 1863, mais non payables avant 1864.

	Mohawke, Baie de Quinté. Payé à F. Mohnany peur terres de de Quinté. Payé à F. Mohnany peur terres de	
Munsees de la Tamise Moravians de la Tamise de de de do de do de Wyandotts d'Anderdon do de do de do de do de do de do de		Six Nations de la Grande Rivière do
3 50 1350 51 11 50 11 50 11 50 11 6 70 11 6 70 14 06 2 6 05 2 7 7 8 8 3 3 11 7 5 7 8 5 5 0	128 06 171 75 171 75 171 75 171 75 1851 73 129 35 100 00 1054 61 1945 40 1945 40 1 1 70 313 34 24 73 1 2 70 313 34 312 50 313 64 38 50 64	24 75 150 65 150 00 64 19 175 00 175 00 175 00 175 00 175 00 175 00 175 00 175 00 175 00
Frais pour distribuen l'indemnité concernant les bois	Aide dans le bureau de M. Bartlett.  Aide dans le bureau de M. Bartlett.  Aide dans le bureau de M. Bartlett.  Assurance.  Distribution  Distribution  Distribution  Distribution  Distribution  Annonces  Annonces  Annonces  Annonces  Annonces  Annonces  Annonces  Annonces  Octroi pour chemin  Distribution  Distribution  Distribution  Distribution	de la Grande Rivière Dépenses contingentes de J. T. Gilkison.  Compte de pension du chef lorsqu'il assiste aux conseils Pertes par le feu. Annonces. Pertes par le feu. Annonces. Pertes par le feu. Annonces. Desiconnaires. Distribution. Distribution. Entre de la Compte de la Conseile la Cons
	4 Haut-Canada. Dépenses cont de dans le l'été de do	
<b>444</b> 44444		de d

WM. SPRAGGE, D.S.A.S.

ETAT des paiements spéciaux, dépenses contingentes et incidentes, par le département des affaires des Sauvages, etc.—Suite.

Station, surintendance ou division.	Nature dos dépenses.	Montant payé,	Montant payé, Sur quel fonds payable.	Remarques.
Surintendance du Norddo do do	Réparations aux logis du surintendant et des médecins Distribution		\$ cts. 400 00 Fonds d'administration 203 20 Ojibewas du lac Huron Tribu de Shawanege. 109 00 Ojibewas de la R. du Jardin	Tribu de Shawanega.
Surintendance de Cornwalldo do do Division du Bas-Canada, Jno. White	Distribution do		920 88 Iroquois de St. Régis 283 00 do do	
agent	Distribution	_	165 56 Sauvages de la riv. Désert.	
Division du Bas-Canada	Intérêt sur commutation		17 50 Sauvages de Durham	
			The state of the s	

C. T. Walcot, Comptable des Affaires des Sauvages.

DEPARTEMENT DES SAUVAGES, Québec, 14 janvier 1865.

D.

TABLEAU des sommes tirées du fonds des Sauvages du Bas-Canada, durant le semestre expiré le 30 juin 1864.

Stat surintend divis	lan <b>ć</b> e ou	Détails des déboursés.	Montai pa <b>y</b> é.		Sur quel fonds p	ayable.	A qui payé.
			\$	cts.			
Bas-Canada		Missions catholiques-	i				
		romaines	100		Fonds des Sauv.	du B.C.	Sauvages Montagnais.
do		Frais de route	101	18	do		Différentes tribus
do		Agriculture, avance-					
		ment de l'	150	00	do		Micmacs de Maria.
do		Agriculture, ayance-					
		ment de l'	200		do	****	Micmacs de Restigouche
do		Ecole	100	00	do		do
do	********	Secours	400	00	<b>d</b> o	· · · · · · ·	Sauvages Montagnais
do		do	50	00	do		du Haut Saguenay. Famille du défunt chef Huron, Vincent.
do		Frais de route	64	27	do		Ed. N. DeLorimier, visite de différ. tribus.
do		do	9	00	do	•••••	J. N. Verge, visite des Micmacs à Restigouche.
do		Grain de semence, etc	150	00	do		Abénakis de Becancour.
do	*****	Distribution	300	00	do		Sauvages Betsimits
do		Vaccination	35	00	do		Abénakis deSt. François
do		Différents missionnaires					•
	,	catholiques-romains	327	62	do		Rév. F. Boucher, à Lo- rette: Rév. F. Mar-
			\$1,987	07			coux à St. Régis; Rév. J. Maurault, à St. François.

Wm. SPRAGGE, D. S. A. S.

C. W. WALCOT, Comptable, Aff. des S.

DEPARTEMENT DES SAUVAGES, Québec, 14 janvier 1865. Ħ

ETAT des recettes et dépenses de bala	différente nces des d	ss tribus de livers comp	Sauvages otes au con	ss de différentes tribus de Sauvages, etc., durant le semestre expiré l balances des divers comptes au commencement et à la fin du semestre.	int le sem tetàlafi	estre expi n du semes	nses de différentes tribus de Sauvages, etc., durant le semestre expiré le 30 juin 1864, ainsi que des balances des divers comptes au commencement et à la fin du semestre.
		RECETTES.			BALANCES DE L'AVOIE.	E L'AVOIR.	
TRIBU OU FONDS.	Terres et bois, etc., etc.	Intérêt sur placements.	Annuités et octrois.	Debourses.	ler janvier 1864	30 juin 1864	OBSHRVATIONS.
	\$ ets.	s cts.	ets.	\$ ots.	& cts.	ets.	
Fonds général, compte provisoire	150 00			00 86	448 00	140 00	Durant le semestre, \$360 ont été transférées au compte des Sauvages Batchewanes. ler ianv. '64. hal. de l'avoir \$4.0930 inin
Albert Anthony Chippewas de la Tamise	1259 50	15 06 511 77	1200 00	39 48 1654 87	606 48 18803 80	582 06 18276 67	'64, balance de l'avoir, \$4.09.  Durant le semeetre, \$1843 53, aux Munsees
Mohawks de la Baie de Quinté	1188 98	1477 57 17 71	00 006	2512 54 3 50	50956 35	52010 36 1857 74	de la Tamise. Une somme de \$1843 53, durant le semestre, a été transférée aux Chippewas de la
Sauvages Batchewanes	435 50	4 50		47 30		752 70	Tamise. Une somme de \$360 a été transférée, durant le semestre, du compte provisoire au fonds
Fonds d'administ. des terres des Sauvages Chippowas de Sarnia	112 85 1050 15 12999 91	7	1500 00	7061 35 2962 46 303 20 22664 67	183952 82 44338 44 101 50 750484 54	181947 21 45243 19 762801 88	genetal. 30 juin 1864, balance de l'avoir, \$201.70.
J. B. Clench		27 52 11 79	1284 05	1189 10	614 40 928 20 405 54	622 08 44 13 955 72 417 33	ler janvier 1864, balance de l'avoir, \$50.82.
Sauvages de la rivicte Deserte Abénaquis de St. François Fonds de l'écoie d'industrie Chippewas de Walpole	278 ZD 4473 45	104 51 0 47 1033 82 84 66 3648 44	700 00 2500 <b>00</b>	233 85 730 53 4357 46	37169 22 3062 57 172286 17	37969 19 37969 19 3116 70 88660 94	Durant le semestre, \$89,889.66 ont été trans- férées aux Chippewas de Nawash.

Sauvages du lao Huron sur la R. Mississaga Sauvages du lao:St. Jean. Chippewas de Rama. Wyandottes d'Anderdon. Woraviens de la Tamise	2849 79 6035 21	2 20 15 14 0 68 804 35 1211 88	300 00	1561 73 2210 24	88 09 606 26 54 00 30462 58 45560 71	90 29 621 40 54 68 32554 99 50897 56				
Sauvages du Bas-CanadaChinnawas de Nawash	9959	813 12	00 0007	1922 80		35350 C1	Durant le competre	4	1010	op state
							des fonds, des Chip	des fonds, \$89,889.66 ont été transférées des Chippewas de Saugeen à cette bande.	ont été tr Saugeen	ransférées
Chippowas des lacs Huron et Sincoe	302 45	605 05	2400 00 1285 00	2865 74 2091 50	20497 59	20939 35 21358 05				
Iroquois de St. Régis	423			1217 88	30037 62	30143 82	-			
Mississaguas de Scugog			195 95	19 697	1934 59	1909 44	8 2 0	<u> </u>		
Sauvages de Durham	90 08		1045 00	$\begin{array}{c} 17 50 \\ 2854 10 \end{array}$	490 88 64014 34	487 01 64179 86	0 01: 9 78. 4 460 801100	8 <b>2</b> 7		
-	33997 78	43734 57	17310 00	63006 35	1530343 31	1562530 19	9A 8ee <b>\$</b> 87I		ompte du	Voir compte du Gouvern't.
A déduir	déduire, balance de l'ayoir au commencement de l'année.	ayoir au comi	nencement de	'année. \$4 09	\$1,530,343 31	3 31				
•		1 1				54 91				
Montant au débit du gouvernement le ler janvier 1864, selon les ivres du département et le compte courant ei-joint	u débit du gouvernement le ler janvier 1864, selon les du département et le compte courant ei-joint	nt le ler jan ompte couran	vier 1864, seloi it ei-joint	n les	\$1,530,288 40	38 40				
A déduire.	déduire, balance de l'avoir au 30 juin 1864	avoir au 30 ji	ıin 1864	\$4 09	\$1,562,530 19	0 19				
				104		\$205 79				
Montant au débi	an débit du gonvernement le 30 juin 1864, selon les du département et le compte courant ci-joint	ement le 3( compte cour	juin 1864, ant si-joint	selon les	\$1,562,324 40	9 2				

WM. SPBAGGE,

D. S. A. S.

C. T. Warcot, Comptable des Affaires des Sauvages.

DEFARTEMENT DRS SAUVAGES, 1865.

Dt.	F. Compte courant du Gouvbenement avec le Departement des Sauvages.	F.	vec le Depar	TEMBNT des SAUVAGES		Av.
1864. Janvier ler Juin 39	Balance Montant des receites entre le ler janvier et le 30 juin 1864	\$ c. 1530288 40 95042 35 1625830 75 1662824 40	1864. Juin 30	64. 30	le ler janyier et le	\$0 \$0. 1662324 40 \$ 1625330 76
Departement des Sau Québec, 14 j	C. T. Walcor,  Comptable des Affaires des Sauvages. Québec, 14 janvier 1865.	res des S	auvages.	K .	WM. SPRAGGE, D. S. A. S.	. A. S.
-	G. ETAT du nombre d'acres de terres des Sauvages vendu durant le semestre expiré le 30 juin 1864.	G. uvages ve	endu durant l	e semestre expiré le 30	juin 1864.	
Nombre d'acres.	A QUELLE TRIBU APPARTENANT.	U APPARI	ľBNANT.		Montant du principal.	Taux moyen par acre.
952 50 2434 1118 9 9 90	Chippewas de Saugeen et d'Owen Sound. Mohawks de la Baie de Quinté. Chippewas de Nawash. Sauvages de la Baie Batchewanning. Six Nations de la Grande Rivière.			Sound Burger	\$ cts. 2611 95 120 00 920 75 1118 00 72 00 630 00	60 cts.
	C. T. WALCOT,	,		M	M. SPRAGGE	
<b>Departement</b> Q	Comptable des Affaires des Nauvages. Québec, 14 janvier 1865.	res des L	Sauvages.		D. S. A. S.	. A. S.

H.

TABLEAU des terres des Sauvages qui ont été arpentées, réunies au domaine et non encore vendues, avec indication de la moyenne de leur valeur.

Townships.	Où situé	ées-	Nombre d'acres.	Moyenne valeur pa	
Amabel Keppel Albemarle Sarawak Half-mile Strip Réserve des Sauvages, Cap Croker. Eastnor Lindsay St. Edmund Macdonald Awores Fenwick Kars Pennefather Dennis Neebing Pai-Poonge Tyendenaga Orford Ile de Thorah Bidwell Howland Sheguiandah Billings Assiekinack	do d	d	8,940 19,920½ 28,031 384½ 600 15,586 57,099 69,084 66,720 19,104 21,544 17,830 11,283 18,278 3,587 20,660 43,846 7,250 215 1,001 26,734 29,968 29,350 17,996 14,901 549,362	Betime à 4s. par acre. • 8 8 9 0 0 0 0 0 0 0 0 1 1 1 1 5 5 5 5 5 5 5 5	50 50 50 50 50 50 60 00 00 50 50 50 50 50 50 50 68

Wм. SPRAGGE, D. S. A. S.

C. T. Walcot, Comptable, Aff. des S.

DEPARTEMENT DES SAUVAGES, Québec, 14 janvier 1865. I.

MEMOIRE au sujet des couvertures de laine fournies aux Sauvages âgés et infirmes.

Ce compte ne peut paraître ici, attendu que ces couvertures ne sont données que dans l'automne. En vertu d'un arrangement avec le gouvernement impérial, les frais de cette fourniture appartiennent maintenant aux autorités provinciales. Une somme de \$1100 figure à cet effet au budget de cette année.

WM. SPRAGGE, D. S. A. S.

C. T. WALCOT, Comptable, Aff. des S.

DEPARTEMENT DES SAUVAGES, Québec, 14 janvier 1865.

J.

## Punsions à des Sauvages et de retraite faites par le gouvernement impérial, pour le semestre expiré le 30 juin 1864.

Nom de l'officier ou autre personne ayant droit à une pension.	Rang, etc.	Montan Sterl		
Anderson, T. G. O'Meara, Rév. F. Elliott, Mme. S. Maccomber, G. Necajua, Pierre	Comptable et surintendant à la retraite. Surintendant à la retraite. Aumônier, à la retraite Veuve du Col. Elliott. Ci-devant interprête. Guerrier blessé Ci-devant interprête.	195 110 48 37 18	15 12 3 0 10 10	\$ 9 11 0 0 10

Montant à quatre cent vingt-cinq louis, un chelin et sept deniers, sterling.

WM. SPRAGGE, D. S. A. S.

C. T. WALCOT, Comptable, Aff. des S.

DEPARTEMENT DES SAUVAGES, Québec, 14 janvier 1866. K.

RAPPORT pour le semestre expiré le 30 juin 1864, des provisions accordées aux Sauvages du Bas-Canada que le gouvernement impérial remplace par une somme d'argent distribuée par le commissariat en Canada.

Tribus.	Dénomina		Nomb Person- nes.	res de Rations.	Mon	tant.	
Pour le quartier expiré le 31 mars 1864. St. Régis	Hommes. Demi	rations	1	45 <del>]</del>		25	
Lac des Deux-Montagnes St. François	Hommes. Ration	ationss entières ations	1 4	91 91 182		46 84	
Lac des Deux-Mountagnes St. Françoisdo	Hommes. Ration	ationss entières	2 1 4	91 91 182	37 106		Le sauvage de St. Régis mourut vers la fin du quartier fini en mars.

WM. SPRAGGE, D. S. A. S.

C. T. WALCOT, Comptable, Affaires des Sauvages.

DEPARTEMENT DES SAUVAGES, Québec, 14 janvier 1865.

L.

Tableau comparé des diverses tribus de Sauvages habitant le Canada, de 1863 à 1864.

Noms des tribus ou bandes.	Popula- tion en 1863.	Popula- tion en 1864.	Augmen- tation.	Dimi- nution.	Remarques.
Iroquois de St. Louis	1,352	1,510	158		
do St Régis	662	772	110	l	
Nipissingues, Algonquins et Iroquois du lac		1			
des Deux-Mountagnes.		730			
Sauvages de la rivière du Désert	245	1			İ
Abénakis de St. François	387	; 			1
do de Bécancour	51	52	1		
Hurons de Lorotte	300	317	17		
Amalacites de Viger	170				5 4
Micmacs de Ristigouche	252	262	10		
Montagnais de la Pointe Bleue et de Chicoutimi.	200		Í		
Montagnais de la rivière Moisie	55	75	20	•••••••••	1
Sauvages du Grand Cascapédiae		75		•••••	
do de la rivière Godbout	60				
	(en 1856)	(en 1861)		•••••••	
Naskapis du bas St. Laurent	2,500	2,860	360		D
neidas de la Thames	529	529		••••	Pas de recensemen
Chippewas et Munsees de la Thames	558	594	36	•••••	[depuis 186]
Moravians de la Thames	249	255	6	•••••	
Vyandots d'Anderdon	67	71		******	
Chippewas de la Pointe Pelée	48		4	••••••••	
Chippewas et Pottawatamies de l'Ile de Wal-	<u> 40</u>	70	22	•••••	1
	700	071	ļ		
Pole	700	671	•••••	29	
Chippewas, Pottawatamics, et Ottawas de	405	105	1		
Sarpia	497	485	•••••	12	
hippewas de l'He aux Serpents					Autrefois connu
	259	263	4		le sous le nom de Chip
	178	183	5		powas des lacs Huro
dahwahs et Podawadamies de l'Ile Chré-					Jet Simcoe.
tienne	96	91		5	
Mississaguas des lacs Rice, Mud et Scugog		284	' <b></b>	18	
Iohawks de la Baie de Quinté	626	631	5		
dississaguas d'Alawick	225	231	6		
Djibways de l'Ile au Sable	157	162	5		
		1	1		) Appelés communé
Chippewas de Saugeen		258		1	ment Chippews
do Cap de Croker	343	341		2	de Sangeen
			1		d'Owen Sound.
Bande de l'Ile Chrétienne sur l'Ile Manitouline	63	67	4		
Sauvages des Six Nations	2,718	2,741	23		) Etablis sur la Gran
Mississaguas de Crédit	191	198	7		de Rivière.
Chippewas du lac Supérieur	1,070	1,242	172		, == ==================================
	-,				) Pas de recensemen
Sauvages de l'Ile Manitouline					

WM. SPRAGGE,

D. S. A. S.

DEPARTEMENT DES SAUVAGES, Québec, 14 janvier 1865.

Tableau de l'état des écoles sauvages de la province.

M.

Nome des réserves et bandes Sauvagos.	Nome dos institutours.	Salaire annuel.	Fonds sur losquels ils sont payés.	No. de garçons.	No. de filles.	elèves.	Кешагорея.
Moraves de la Thames David J. Croghan	David J. Croghan	\$ cts. 200 00 200 00 250 00	Fonds de la tribudo	28 7 40	12 8 20	40 15 60	
Unippewas et Foltawafomies de 1715 Walpole Francis G. H. Wilson Chippewas de Gaugeen Hy S. Jones Chippewas de Gaugeen Hy S. Jones	Wm. A. Catheart Francis G. H. Wilson H'y S. Jones	100 00 160 00 200 00	Société wesléyenne des missions	32 Incon 13	6 nu 15.	41 30 28 E	Eccle an village des Sauvages.
Chipp.de Pécele du dim.deSaugeen Rév. Mr. Cooley, miss Mississaguas du lac Sauge (Ichl'école a été ferrée du rant plusie) Mis sissaguas du lac à la Vase M. et Mno. Schoffeld Inconnu	John Beott	zzo oo rant plusie Inconnu			18 21 ants as se	39 E	39 Ecole à la Baie Française. 35 Ecole à la Baie Française. 26 Evernat et pensionnat : il y a aussi une peite ferme cultivée par les garçons.
Mississaguas d'Alnwick Thomas. E. Madden Mississaguas du lac Rice Upippewas du Cap Croker John Jacobs.	Thomas. E. Madden John Jacobs.	200 00	do do Soc. des miss. de l'église d'Angleterre	26 Incon nu 29	19 nu	45 D 30 P	Dent 6 sout blanes. Pas de rapport pour 1864.
Chippew. s de Rama	Oliver Goldie	200 00	\$50 par les sanyages, et \$150 par la société wesléyenne de mission Incon	Incon		30	<b>ი</b> დი
Mehawks de la Baie de Quinté Glenbolm Garrett	Glenholm Garrett	200 00 250 00 250 00	Fond Fond We Fond		Incon nu do do	<u> </u>	do de la miss.   Sur la miss.   Sur la de fecole nouv. à Townline.   Grande Rivière.
Wikwemikong	Jos. Jennesseaux	240 00	Fonds de la régie des terres des sauv.	06	69	159	
Sauvages de i ne mannoulme de Manitowaning	Rév. J. B. Sims	Inconna	Manitowaning	Incen nu		P4	Pas de rapport surcette école pour 1864.
Sauvages de l'île Manitouline du Petit Courant	u Rev. M. Burkett	qe	op op op	do	do		do do de

M.—Tableau de l'état des écoles sauvages de la province.—Suite.

Remarques.	
No. total dea	63 22 22 33 16 35 64 21
No. de filles.	Incon nu  do d
No. de garçons.	
Fonds sur lesqueis ils sont payés.	Scoiffé de la Nouvelle Angleterre   S250 et pen   do
Salaire annuel.	\$ cts. \$250 et pens \$72 et pens \$200 00 200 00 160 00 160 00 160 00 160 00 200 00 200 00
Noms des instituteurs.	T MMHEHERE
Mons des réserves et bandes sauvages.	Six Nations de la Grande Rivière I do do do? do Micmacs de Restigouche  Miemacs de Maria

WM. SPRAGGE, D. S. A. S.

Département des Sauvages, Québec, 14 janvier 1865. EXTRAIT D'UNE CORRESPONDANCE AU SUJET DES ÉCOLES ÉTABLIES CHEZ LES SAU-VAGES: LEUR CONDITION PRÉSENTE ET FUTURE, ETC.

Rapport reçu du surintendant Bartlett, accompagnée d'une lettre du 11 janvier 1865.

SAUGEEN.

ll y a ici deux écoles Sauvages; celle du village, est tenue depuis le le cotober dernier, par Henri S. Jones, Sauvage instruit, dont le salaire est de \$200. Il est payé par la société wesléyenne.

Le nombre moyen des élèves chaque jour a été de 10 sur 27 en âge de fréquenter

l'école. Onze de ces enfants ont suivi leurs parents à la chasse.

13 garçons, dont 4 lisent dans les 1er, 2e et 3e livres; 9 épellent. 15 filles, dont 4 lisent dans les 1er, 2e et 3e livres; 10 épellent.

4 garçons et 4 filles écrivent et étudient l'arithmétique; 1 la géographie et les cartes. La seconde école est tenue à la Baie Française, où se trouve un grand établissement de Sauvages qui vivent sur leurs fermes, cette école se trouve à 5 milles de l'école du village des Sauvages.

L'instituteur de cette école est M. John Scott, un blanc, que la société wesléyenne a engagé, mais dont le salaire, \$200 par année, est payé à même les fonds des Sauvages. Vu cette somme allouée par les Sauvages, la société susdite double le salaire de Henry Jones, instituteur de la première école. La Société des Amis donne aussi \$25 par année à cette

école.

J'ai eu une entrevue et une conversation avec M. Scott au sujet de cette école; il est

très propre à remplir son emploi et prend un grand soin des enfants Sauvages.

Je puis ajouter sans crainte de me tromper et ce, d'après mes observations personnelles, en ce qui regarde les écoles Sauvages sous ma surintendance, que la société wesléyenne apporte une grande précaution dans le choix et la nomination des instituteurs; et qu'elle exige toujours chez ces derniers un caractère moral joint à une instruction et autres qualités requises. Le rapport pour la dernière école donne le nombre des élèves sur le rôle comme suit, savoir: garçons, 21; filles, 18. Total, 39.

Nombre	moven d'élè	ves chaque semaine	. 70
4.	•	" jour	. 14
	Total des é	lèves en 7 mois	.1986
Nombre		épellent (ne lisent point)	
"		lisent	
46	"	étudient l'arithmétique	. 13
"	44	" la géographie	
"	"	Acrivent	

Le missionnaire de cet endroit, le révérend M. Cooley, affirme que la société tient une école du dimanche, dont on a été fort satisfait l'année dernière.

Voici ses statistiques :--

Nombre sur le rôle: 14 garçons, 21 filles	35
Nombre moyen d'élèves	20
Nombre dans la classe de la Bible	12
Nombre des volumes de la bibliothèque	
Copies du "Sunday School Advocates" (journal)	

Je regrette de dire, d'après le rapport de M. Cooley, que les décès semblent augmenter parmi ces Sauvages. Ce mousieur a enterré 4 personnes en 3 semaines.

#### CAP CROKER.

L'école est tenue ici par John Jacobs, un Sauvage, frère du feu révérend Peter Jacobs, missionnaire de l'église d'Angleterre à l'île Manitouline.

Le salaire de M. Jacobs est de \$200 par année, c'est la société des missions de l'église d'Angleterre qui le paie.

Nombre d'élèves, 20 à 30.

Lisent et épellent dans le 1er livre, 10; 2e livre, 10; 3e livre, 2.

Nombre de ceux qui écrivent, 10.

La plupart étudient les quatre premières règles de l'arithmétique.

Les Sauvages m'ont exprimé leur satisfaction des progrès que leurs enfants ont faits sous M. Jacobs; et M. Jacobs me disait dans une lettre que la plupart de ces enfants ont commencé dans l'alphabet, et qu'ils ont fait beaucoup de progrès pendant les 18 mois qu'il

Après les avoir fait lire, il leur explique en langue sauvage ce qu'ils ont lu, et il leur pose des questions dans les deux langues. Ils peuvent maintenant comprendre et dire bon nombre de mots anglais.

ILE CHRÉTIENNE.

C'est une femme qui tient l'école dans cette île, une blanche, mademoiselle Charlotte Adams, nommée par la société wesléyenne. Son salaire est de \$100; il est pris sur les fonds sauvages; la société se propose d'y ajouter cent autres piastres.

Mademoiselle Adams a été assez longtemps parmi les sauvages, et parle un peu leur langue. Elle posssde les qualités requises chez une bonne institutrice, et l'on n'aurait pas pu trouver une personne plus propre à l'éducation des enfants sauvages.

Nombre d'élèves inscrits : garçons, 29; filles, 29. Total, 58.

Nombre d'élèves actuellement présents: garçons, 15, filles, 15. Total, 30.

Nombre moyen des élèves chaque jour : garçons, 7½; filles, 6. Total, 13½. Nombre moyen le plus bas des élèves chaque mois, 11½.

Nombre moyen le plus haut des élèves chaque mois, 161.

Les livres dont on se sert sont les séries nationales.

Nombre d'élèves dans l'alphabet, 14.

Nombre d'élèves dans le 1er livre, 21; 2e livre, 16; 3e livre, 3.

On enseigne l'arithmétique à toute la classe à la fois au moyen du tableau, ainsi que ia géographie, avec les cartes.

Tous les enfants écrivent sur leurs ardoises jusqu'à ce qu'ils sachent former leurs

lettres.

#### ILE SCUGOG.

Il n'y pas d'école ici, et il n'y en a pas eu depuis nombre d'années. La tribu est fort peu nombreuse. 8 ou 10 enfants seulement sont d'âge à aller à l'école.

#### LAC DES VASES.

C'est la société de la Nouvelle-Angleterre qui supporte l'école de cet endroit. M. James Schofield fait l'école aux garçons, et madame Schofield aux filles.

Garçons qui vont à l'école	14
Filles	11-25
Nombre moyen d'élèves chaque jour	18
Epellent	12
Lisent	20
Etudient l'arithmétique	12
Etudient la géographie	3
Ecrivent	16

A l'école est attachée une petite ferme où les garçons sont obligés de travailler une heure par jour.

#### ALNWICK.

On n'a qu'un seul rapport de cette école, et il se rapporte au quartier expiré le 30

Nombre de garçons, 26; filles, 19. Total, 45.

Entants de blancs, 6.

L'instituteur est un jeune homme bien capable, fils du révérend M. Madden, missionnaire wesléyen de l'endroit.

Le salaire de Thos. Madden est de \$200 payées par la susdite société. Ce monsieur obtenu un certificat de seconde classe.

EXTRAIT d'une lettre envoyée par M. le surintendant Gilkison, avec son rapport sur les écoles Saurages de la Grande Rivière.

Il y a huit écoles chez les Sauvages des Six Nations, et deux chez les Mississaguas, ce qui en tout fait dix. Les sept premières sont sous la surintendance du révérend M. Nelles, qui a eu la bonté de me fournir mes renseignements à leur sujet, et qui s'exprime ainsi dans sa lettre: "Quatre des instituteurs sont des Sauvages ayant reçu leur instruction à l'institution Mohawk (école No. 1), où les élèves sont nourris, vêtus, et instruits, par conséquent où ils sont l'objet d'une attention particulière: aussi leurs progrès sont ils fort satisfaisants.

"Outre les diverses branches de l'instruction anglaise on enseigne encore aux garçons l'agriculture, et aux filles à coudre, à filer, à tricoter, etc.

" Les six autres écoles sont des externats où les enfants sont peu assidus et conséquem-

ment les progrès assez lents et peu satisfaisants."

La 8e école est confiée aux soins du révérend M. Germaine, missionnaire wesléyen; et la 9e aux soins du révérend M. Lawson, de la même mission. La 10e est une école nouvelle, établie dernièrement, et est dirigée par un bureau de syndies de la bande de New Credit. Il y a quelques enfants blancs, du township de Walpole, qui fréquentent cette école en payant à l'instituteur 25 centins chaque par semaine.

On a fait des améliorations à l'institution Mohawk, qui peut recevoir maintenant cent

élèves.

La société de la Nouvelle Angleterre répand ainsi d'immenses bienfaits sur les Sauvages, qui sauront, sans doute, les apprécier.

On remarque que les enfants Sauvages apprennent avec à peu près autant de facilité

que les blancs.

(Signé,)

J. T. GILKISON, Surintendant et Commissaire.

Bureau des Sauvages, Brantford, 17 janvier 1865.

Extrait d'une lettre de W. Livingston, commissaire des Sauvages, datée de Delaware, le 2 janvier 1865.

"Je trouve, d'après des renseignements exacts fournis par le révérend Araham Sickles et William Doxtater, que la population de la tribu Oneïda est actuellement de six cents personnes, et qu'elle s'accroît toujours. Ils sont divisés en deux dénominations chrétiennes : les anglicans et les méthodistes. Le révérend R. Flood a été leur pasteur durant plusieurs années. M. Potts n'a été envoyé la par la société de l'église Coloniale et des écoles que comme instituteur et catéchiste, mais ayant prit les ordres il devint leur missionnaire jusqu'à ce qu'une maladie qui vient de le conduire à la mort, le rendit incapable d'exercer ses fonctions, il y a quelques mois. William Doxtater, un bon Sauvage, s'est fait et est encore catéchiste; mais il m'apprend qu'ils n'ont pas eu d'école depuis l'ordination de M. Potts, ce que le peuple regrette beaucoup, car il y a bon nombre d'enfants que appartiennent à cette église. D'un autre côté, les méthodistes sous la direction du révérend A. Sickles sont bien organisés; ils ont aussi un instituteur du nom de Francis G. H. Wilson, dont le salaire (\$160 par année) est payé par la société des missions wesléyeanes. Le nombre d'enfants qui fréquentent cette école est encore petit, et ils sont peu assidus. Dans la belle saison, on en compte de 20 à 30. On s'y sert de la série des livres ordinaires, mais l'école en est peu approvisionnée."

CORNWALL, 12 décembre 1864.

Monsieur,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 3 du courant, par laquelle vous me priez d'envoyer, au département des Sauvages, un mémoire statistique de l'école du village de St. Régis.

Je dois vous informer que l'école de St. Régis a été fermée l'année dernière, parce que M. McDonnell, le dernier instituteur, après s'être absenté quelque temps, n'est point revenu. Le département de l'instruction publique pour le Bas-Canada, auquel les rapports de l'école ont été envoyés pendant ces dernières années, au lieu d'être transmis au département des affaires des Sauvages par mon entremise, comme cela se faisait autrefois, lui retint son salaire, et ce fut ce qui empêcha cet instituteur de revenir.

J'ai, etc., (Signé),

S. Colquioun,

Agent des Sauvages.

Wm. Spragge, écuyer, D. S. A. S., Québec.

#### Mission de Ristigouche, 22 décembre 1864.

Monsieur,—J'ai l'honneur de répondre à votre lettre du 3 courant, par laquelle vous me priez d'envoyer au département un mémoire statistique du nombre de garçons et de filles qui fréquentent l'école de Restigouche, etc.

Le nombre des enfants qui ont fréquenté l'école, cette année, a été de 33 garçons et

31 filles; total, 64.

On enseigne dans cette école l'anglais et le français. Les enfants apprennent à lire, à écrire, à épeler par cœur ; ils apprennent aussi par cœur certains morceaux dans leurs livres, traduisent, étudient la table de multiplication, l'arithmétique et les cartes de géo-

graphie.

L'étude du globe terrestre leur serait d'une grande utilité; ils apprendraient ainsi à bien connaître les diverses parties du monde, mais jusqu'à present l'école n'a pas cu les moyens de s'en procurer un. Ce sont là les diverses branches enseignées dans l'école de Restigouche. L'instituteur se nomme Joseph Dorais, jeune homme du district de Montréal. Son salaire est de \$200, et lui est payé, partie par le département de l'instruction publique, partie par le département des affaires des Sauvages et partie par la mission; mais les Sauvages sont si pauvres qu'ils ne peuvent fournir que quelques piastres.

Tels sont les renseignements que j'ai l'honneur de transmettre au département.

(Signé,)

P. J. SAUCIER,

Secrétaire-trésorier des commissaires d'école.

WM. SPRAGGE, écuyer, D. S. A. S.

### ACTE

CONCERNANT LES

# MINES D'OR.

27 & 28 VICT., CAP. 9.



#### QUEBEC:

IMPRIMÉ PAR GEORGE DESBARATS ET MALCOLM CAMERON, Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1864.



ANNO VICESIMO-SEPTIMO ÉT VICESIMO-OCTAVO

### VICTORIÆ REGINÆ.

#### CAP. IX.

Acte concernant les mines d'or.

[Sanctionné le 30 Juin, 1864.]

ATTENDU qu'il a été découvert de l'or en cette province; Préambule. et attendu qu'il est expédient de faire des dispositions législatives pour la continuation des découvertes et l'exploitation des gisements d'or : à ces causes, Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement du conseil législatif et de l'assemblée législative du Canada, décrète ce qui suit :

1. Dans l'interprétation et l'application du présent acte, Interprétation ainsi que de tous ordres en conseil ou règlements promulgués des expressous cet acte, si le contexte ou la matière ne s'y oppose, les ployées dans expressions suivantes auront respectivement le sens que le cet acte. présent y attache, savoir :

Premièrement. Les mots "faire des fouilles," "exploiter" et Faire des "exploitation" signifieront et désigneront tout procédé ou toute fouilles, exopération par lesquels on pourra fouiller, tirer, charrier, laver, ploiter et expasser au crible, fondre, épurer, broyer ou traiter de quelqu'autre
manière, le sol ou des terres, des roches ou des pierres, dans
la vue d'en extraire de l'or, soit que les dites substances
aient déjà été fouillées ou non;

Secondement. Le mot "or" signifiera et désignera l'or, ainsi Or. que toute terre, argile, quartz, pierre, substance minérale ou autre, contenant de l'or ou mêlés d'or ou qu'on aura réservés pour en extraire de l'or;

Troisièmement. Les mots "mines quartzeuses" signifierent Mines quartet désignerent toutes roches aurifères; Mines alluviales.

Quatrièmement. Les mots "mines alluviales" signifieront et désigneront tous sols ou couches aurifères; et le mot "mines" désignera à la fois les mines quartzeuses et les mines alluviales, ainsi que toutes autres mines aurifères quelconques, et tous les endroits où l'on pourra faire "l'exploitation" ci-dessus définie ;

Propriétaire.

Cinquièmement. Le mot "propriétaire" signifiera et désignera la personne ou les personnes qui auront droit aux rentes, fruits et rapports de la terre, ou la personne ou les personnes qui seront propriétaires de droits de mine et de l'or trouvé sur la terre où s'opérera quelque " exploitation ;"

Division aurifère.

Sixièmement. Les mots "division aurifère" signifieront et désigneront toute étendue de pays qu'on érigera en "division aurifère" sous le présent acte;

Terres de la couronne.

Septièmement. Les mots "terres de la couronne" signifieront et désigneront toutes terres de la couronne, terres de l'ordnance dont la propriété a été transférée à la province, terres d'écoles, terres du clergé, ou terres des jésuites, du domaine de la couronne ou de la seigneurie de Lauzon, qui n'ont pas été aliénées par la couronne;

Terres des particuliers.

Huitièmement. Les mots "terres des particuliers" désigneront toutes terres qui ont été aliénées par la couronne;

Claim.

Neuvièmement. Le mot "claim" désignera une parcelle de terre dont on aura pris possession en vertu du présent acte dans la vue d'y faire des exploitations;

Mur mitoyen.

Dixièmement. Les mots "mur mitoyen" désigneront une certaine épaisseur de terre ou de roc laissée entre deux excava-

Licence de moulin.

Onzièmement. Les mots "licence de moulin" signifierent un permis de faire usage de machines pour extraire l'or de la

Moulins priétaire de moulin licen-

Douzièmement. Les mots "moulins licenciés" désigneront licenciés, pro- les moulins et les machines ainsi licenciés, et les mots "propriétaire d'un moulin licencié," la personne à qui l'on aura accordé une licence de cette nature;

Licence

Treizièmement. Le mot licence sera censé désigner le porteur d'une licence;

Mesures.

Quatorzièmement. Les mesurages seront faits et les distances seront comptées sous le présent acte conformément aux mesures anglaises.

2. Le gouverneur en conseil pourra de temps à autre, par Divisions auordre en conseil, ériger en "division aurisère" toute étendue rifères. comde pays décrite dans le dit ordre; et par un ordre ou des ordres ment érigées. subséquents, il pourra, de temps à autre, étendre, agrandir ou resserrer les limites de cette division, ou amender d'une façon quelconque ou annuler le dit ordre en conseil; et à compter du Effet de la pujour de la publication de cet ordre dans la Gazette du Canada, blication. la division aurifère y mentionnée et décrite, ainsi que les mines aurifères, quartzeuses ou alluviales, situées en icelle, sera assujétie aux dispositions du présent acte et à tous les règlements qui seront faits sous son autorité.

3. Le gouverneur pourra nommer tel agent ou tels agents Nomination et qu'il croira nécessaires pour les fins du présent acte, lesquels pouvoirs des seront respectivement sous la direction du commissaire des visions auriterres de la couronne; et il pourra, par ordre en conseil, leur fères. prescrire leurs devoirs et fixer leurs titres et leurs appointements; ces agents seront d'office juges de paix du district ou des districts que pourra comprendre ou embrasser, en totalité ou en partie, une division aurifère, ou dans lesquels districts de 3/V.d. 3/V.d. ou dans une partie desquels il pourra se trouver une division aurifère; et il ne sera pas nécessaire qu'un pareil agent possède de qualifications foncières pour pouvoir agir légalement en cette qualité de juge de paix; et tout tel agent aura, comme juge de paix, la juridiction sur tout le territoire renfermé dans la division pour laquelle il sera nommé, avec pouvoir de prononcer sommairement sur toutes contestations concernant l'étendue ou le bornage des claims, l'usage des eaux, l'accès à icelles, les dommages causés à d'autres personnes par des possesseurs de licences, la confiscation des licences, et généralement de connaître de toutes difficultés, matières ou questions qui pourront se produire sous le présent acte, ou de toutes contraventions à quelques dispositions de cet acte ou aux règlements faits sous son autorité; et la décision Décision de tout tel agent, dans les cas tombant sous l'effet du présent finale. acte, sera finale, excepté lorsqu'il y a disposition contraire dans le présent acte ou qu'il existera un autre tribunal sous l'autorité du présent acte ; et aucune cause tombant sous l'effet Pas de cerdu présent acte ne pourra être portée à une cour par voie de tiorari. certiorari.

4. A compter du jour de la publication de tout ordre en Nul n'exploiconseil comme susdit dans la Gazette du Canada, il ne sera tera sane plus permis à personne de faire des fouilles pour lui-même licence. ou pour toute autre personne dans la division décrite dans le dit ordre et érigée par icelui en division aurifère, si ce n'est en vertu d'une "licence pour l'exploitation de l'or sur les terres de la couronne " ou d'une " licence pour l'exploitation de l'or sur les terres des particuliers," ainsi que le décrète le present acte.



Pénalité contre ceux qui exploiteront sans licence.

5. Toute personne qu'on trouvera occupée à faire des fouilles dans une division aurifère sans être munie d'une licence comme susdit, ou sur les terres des particuliers contre la volonté de leurs propriétaires, ou sans une licence, aura, sur sa conviction devant l'agent de la division, à payer une amende n'excédant pas cinq dollars et les dépens; et, à défaut par elle de payer la dite amende et dépens, elle pourra être punie d'un emprisonnement n'excédant pas un mois; mais aucun honoraire de licence ne sera exigé pour la recherche de l'or, tant qu'il n'aura pas été découvert de ce précieux métal.

am. 29.V. ch. IX La licence devra être exhibée à l'agent. L'agent pourra entrer sur

les terres.

6. Tout possesseur de licence sera tenu d'exhiber sa licence almi à l'agent de la division et de prouver à sa satisfaction que telle licence est en vigueur, lorsque celui-ci l'en aura requis; et l'agent d'une division aurisère aura droit d'entrer sur les terres des particuliers, situées dans sa division, pour les fins du présent acte.

7. Il y aura, pour les fins de cet acte, deux espèces de

licences, qui ne seront transmissibles ni l'une ni l'autre; l'une s'appellera: "licence pour l'exploitation de l'or sur les terres

Deux espèces de licences.

Les propriétaires pourront prendre des licences pour les mineurs.

de la couronne " et l'autre : "licence pour l'exploitation de l'or sur les terres des particuliers;" chacune d'elles devra énoncer le nom de son possesseur; mais il sera loisible à tout propriétaire d'un terrain de prendre, pour et au nom de chaque mineur qui travaillera sur son fonds, une licence, qui sera valable pour le temps désigné en icelle, en vue d'autoriser ce mineur à faire des fouilles comme susdit.

Licence pour l'exploitation sur les terres de la cousonne.

Honoraire.

8. Une "licence pour l'exploitation de l'or sur les terres de la couronne " autorisera la personne y dénommée à faire des fouilles pendant un mois ou plus de la date déclarée en icelle, sur toutes les terres de la couronne qui n'ont pas été vendues, dans la division aurifère mentionnée en la licence; et pour chaque telle licence il sera payé un honoraire de deux piastres par mois.

Licence pour l'exploitation sur les terres des particuliers.

9. Une "licence pour l'exploitation de l'or sur les terres des particuliers" autorisera la personne y dénommée à faire des fouilles pendant un mois ou plus de la date déclarée en icelle sur les propriétés des particuliers dans la division aurifère mentionnée en la licence; mais seulement du consentement des propriétaires, préalablement obtenu par le possesseur de la licence, et dans la limite ou l'espace convenu entre le dit possesseur et les propriétaires; et pour chaque telle licence il sera payé un honoraire d'une piastre par mois.

Honornire.

Droit du possesseur d'une licence de la couronne.

10. Tout possesseur d'une licence pour l'exploitation de l'or sur les terres de la couronne aura droit de marquer un claim dans la division sur les terres vacantes de la couronne en plantant un piquet de bois à chacun de ses quatre angles, et de l'exploiter.

11. Chaque claim aura l'une des dimensions suivantes, Dimensions savoir:

#### POUR LES MINES ALLUVIALES.

- Sur une rivière ou grand cours d'eau, vingt pieds de front sur cinquante pieds de profondeur, à partir du bord de l'eau.
- Sur un petit cours d'eau ou ruisseau, quarante pieds de front sur cinquante pieds de profondeur, à partir du milieu du courant.
- Sur une ravine, soixante pieds le long d'icelle et s'étendant d'un bord à l'autre.
- Sur une surface plane ou sur le penchant d'une côte, soixante pieds carrés. Mais au cas où une compagnie voudrait pratiquer un tunnel dans une côte, l'agent de la division, sur demande à lui faite, pourra accorder tel plus grand espace qu'il jugera à propos.

Et pour l'exploitation d'un lit de rivière, l'agent règlera, Quantaux lits suivant que l'exigeront les circonstances, la dimension et la des rivières. position des claims; et toutes les lignes latérales seront tirées autant que possible à angles droits avec le courant général de l'eau, sur un espace d'un demi-mille de chaque côté du claim, lorsque ces lignes aboutissent au cours d'eau.

#### POUR LES MINES QUARTZEUSES.

Pour une personne, cent pieds le long d'une veine sur cent pieds de chaque côté, à partir du centre de la veine.

- Les compagnies de deux personnes ou plus pourront marquer et exploiter un terrain additionnel le long d'une veine sur la largeur ci-haut mentionnée dans la proportion de vingtcinq pieds additionnels de long par chaque mineur additionnel, le tout ne devant pas excéder cinq cents pieds de longueur, et elles pourront exploiter le claim en commun.
- 12. Lagent de la division classera chaque claim sous l'une L'agent clasdes catégories de la clause précédente, et sa décision sera sera les finale.
- 13. Les claims seront autant que possible tracés unifor- Manière de mêment et en forme de quadrilatères et de rectangles; les tracer les mesurages des cluims se feront horizontalement; et le terrain claims. compris dans chaque claum sera censé borné sous la surface par des lignes perpendiculaires à l'horizon.
- 14. Les possesseurs de licences, après avoir ainsi marqué Possesseurs de leurs claims sur les terres de la couronne, n'auront droit à licences de-

wront exploiter sans interruption.

l'occupation continue de ces claims que s'ils les exploitent continûment et sans interruption pendant plus d'une semaine. se conforment aux prescriptions du présent acte et aux règlements qui seront passés sous son autorité, et renouvellent régulièrement leurs licences.

Personne n'occupera plus d'un claim a la fois : exception.

15. Personne n'occupera à la fois plus d'un claim sur les terres de la couronne, excepté dans les cas, ci-après prévus, d'enregistrement de claims devenus temporairement inexploitables.

Privilége de celui qui découvre une mine.

rapport.

Proviso: il devra en faire

16. Celui qui découvrira une nouvelle mine aura droit à une licence gratuite, valable pour douze mois, pour l'occupation d'un claim de la plus grande étendue prescrite par le présent acte, ou par tous règlements qui pourront être promulgués sous cet acte et se trouver en vigueur à l'époque de cette découverte; pourvn que cette découverte ait été mandée sans délai par écrit à l'agent de la division; et quiconque ne donnera pas immédiatement avis de sa découverte, sera privé, pendant un an, de la faculté de faire des fouilles sur les terres de la couronne.

Ce qu'on envertes.

17. Nul ne sera censé avoir découvert une nouvelle mines nouvel-mine quartzeuse, à moins que la mine prétendue découlement décou- verte ne soit distante, si elle se trouve sur un filon connu, d'au moins trois milles de la mine la plus proche connue sur le même filon, et si elle ne se trouve pas sur un filon connu, d'au moins un mille à angles droits de la marche du filon; si elle se trouve dans un gisement alluvial, elle devra être distante d'au moins deux milles de toutes les mines déjà découvertes.

Murs mitoyens entre les claims ne seront pas obstrués.

18. Un mur mitoyen, d'au moins trois pieds de large, sera laissé entre chaque terrain sur les terres de la couronne, lequel mur mitoyen servira en commun à toutes les parties pour aller au cours d'eau, lorsqu'il s'en trouvera un; et personne n'obstruera ce mur mitoyen en y déposant de la terre, des pierres Pénalité pour ou autres matières; et quiconque obstruera ainsi le dit mur contravention mitoyen, sera passible, sur conviction devant l'agent de la division, d'une amende de pas plus de cinq dollars et les dépens; et à défaut par lui de payer la dite amende et dépens, il pourra être puni d'un emprisonnement n'excédant pas un mois.

Celui qui enmitoyen établira un autre moyen d'accès au cours d'eau.

Suppression d'un mur mitoyen.

19. Si en quelque temps que ce soit on trouve nécessaire lèvera un mur ou à propos d'enlever un mur mitoyen comme susdit, celui qui l'enlèvera devra, s'il en est requis, établir un autre moyen d'accès au cours d'eau, offrant toutes les facilités, comme abord, que présentait le mur mitoyen, sous peine de l'amende décrétée par la clause précédente; et en cas de suppression d'un mur mitoyen, l'or qu'on y pourra trouver appartiendra aux possesseurs des claims y attenants, lesquels possesseurs auront chacun la moitié qui sera contiguë à leur claim.

20. Nulle personne exploitant sur les terres de la cou-Possesseurs de reme ne causera de tort ou de dommage à l'occupant d'un licences de la autre claim que le sien, en déposant de la terre, de l'argile, causeront de des pierres ou autres matières sur cet autre claim, ou en faisant dommages aux ou en laissant couler sur cet autre claim l'eau qui sera pompée autres claims. ou vidée ou qui s'écoulera de son claim, sous peine d'une amende de pas plus de cinq dollars et les dépens; et à défaut Penalité. par elle de payer cette amende et dépens, elle pourra être punie d'un emprisonnement n'excédant pas un mois.

21. Les claims sur les terres de la couronne, bornés par des Usage génécours d'eau, seront assujétis à l'usage général de ces cours ral des cours d'eau, en la manière qui sera réglée par l'agent de la division.

22. Toute personne occupant sur les terres de la couronne Disposition un claim qui, par suite de l'élévation des eaux ou autres pour l'enrecauses incontrôlables, ne pourra être alors exploité, pourra, sur droit à un paiement d'une piastre, faire enregistrer son droit à ce claim au claim tempobureau de l'agent de la division, dans un livre qui sera tenu à rairement cette fin, et pourra alors exploiter ailleurs; mais si cette personne ne revient et n'occupe pas le claim ainsi enregistré dans le délai d'une semaine apres qu'il aura été démontré que les claims avoisinants ont pu être exploités, elle perdra tout droit et titre au dit claim; mais quiconque fera ainsi enregistrer un claim, Proviso: le devra planter au milieu ou aussi près que possible du milieu claim sera d'icelui, un piquet de bois sur lequel sera peint ou découpé, marqué. en chiffres lisibles, le numéro d'enregistrement du dit claim.

23. Toute personne qu'on trouvera occupée à déplacer ou à Le déplacedéranger, dans l'intention de le déplacer, un piquet ou poteau ment des piplanté conformément aux dispositions du présent acte, aura à quets sera puni: punipayer une amende n'excédant pas dix dollars et les dépens, et tion. faute par elle de payer la dite amende et dépens, elle pourra être punie d'un emprisonnement n'excédant pas un mois.

24. Tout possesseur d'une licence pour l'exploitation de Etats menl'or, devra, en la renouvelant et pour pouvoir saire ce renou-suels. vellement, remettre à l'agent compétent un état fidèle et complet, sous serment, du travail effectué et de l'or recueilli par "lui pendant la durée de la dite licence, lequel état pourra être inscrit sur la licence expirante.

25. A compter du jour de la passation du présent acte, il Licence pour ne sera loisible à personne de faire usage ou de se servir, se servir de dans ou près une division aurifère, d'autres moulins ou mamachines ou
moulins à
chines que de ceux qu'on fait fonctionner à la main, pour broyer le ou écraser le quartz ou en tirer l'or par le procédé du broyage, quartz. du bocardage, de l'amalgamation ou autrement, sans une licence spéciale, obtenue au préalable de l'agent de la division, sur paiement d'un honoraire de cinq dollars par mois, laquelle Honoraire. licence sera valable pour un mois ou plus; et toute personne Pénalité pour convaincue d'avoir contrevenu à quelqu'une des dispositions contravention.

de la présente clause, aura à payer, pour chaque jour qu'elle se sera mise ou aura été en état de contravention, une amende n'excédant pas cent dollars et les dépens; et à défaut par elle de payer la dite amende et les dépens, elle pourra être punie d'un emprisonnement n'excédant pas deux mois.

Il sera tenu par les propriétaires de moulins des livres, où ils inscriront certains détails.

26. Tout propriétaire d'un moulin licencié tiendra un livre ou des livres de compte, sur lesquels il inscrira un état clair et précis de tout le quartz broyé, écrasé ou amalgamé au dit moulin licencié, ainsi que les détails suivants:

Premièrement.—Le nom du propriétaire ou des propriétaires de chaque tas ou lot séparé de quartz soumis au broyage;

Deuxièmement.—Le poids de chaque tas ou lot;

Troisièmement.—La date du broyage;

Quatrièmement.-Le poids réel du rendement en or de chaque tas ou lot;

Cinquièmement.—Le numéro de la licence ou des licences du possesseur ou des possesseurs d'icelles qui ont exploité le dit claim.

Le propriétaire d'un moulin fera un rapport mensuel contenant certaines particularités.

Pénalité pour défaut.

Et tout propriétaire d'un moulin remettra tous les mois, à l'agent de la division, un rapport sous serment, compilé du dit livre ou des dits livres, et contenant les états et les détails susdits pour chaque jour du mois alors expiré, ainsi que toute autre information que l'agent ou le gouverneur en conseil pourra désirer; et le dit propriétaire d'un moulin licencié, pour chaque jour qu'il omettra de faire l'inscription de l'état ou de quelqu'un des détails susdits, ou tardera à remettre le dit rapport après l'époque arrivée, aura à payer une amende de vingt dollars au plus, et les dépens; et à défaut par lui de payer la dite amende et dépens, il pourra être puni d'un emprisonnement n'excédant pas un mois.

Personnes exploitant dans le voisinage des divisions

27. Rien dans le présent acte ne sera censé signifier que ceux qui cherchent, extraient ou emportent de l'or sur ou de sur des terres joignant une division aurifère, ne seront point assujéties au assujétis aux dispositions de cet acte, comme s'ils faisaient ces opérations dans les limites de la division aurifère.

Prohibition de la vente des boissons spiritueuses sans licence spéciale.

Honoraire pour licence,

28. Personne ne pourra vendre ni échanger de vin, bière ou autre boisson spiritueuse, à moins d'un mille de distance de tout endroit où se feront des arabitations. tout endroit où se feront des exploitations d'or, sans avoir eu une licence mensuelle d'auberge de l'agent de la division, en payant une somme de cinq dollars; et cette auberge sera placée sous la surveillance de l'agent, qui pourra retirer la dite licence, si l'auberge n'est pas tenue d'une manière

paisible et convenable; et toute personne qui vendra ou Pénalité pour échangera du vin, de la bière ou autre boisson spiritueuse vendre sans comme susdit, sans avoir préalablement obtenu de licence, aura, sur sa conviction devant l'agent de la division ou un juge de paix, à payer, pour toute telle contravention, une amende n'excédant pas cent dollars, et les dépens; et à défaut par elle de payer la dite amende et dépens, elle pourra être punie d'un emprisonnement n'excédant pas deux mois, et l'on confisquera en outre le vin, la bière et autre boisson spiritueuse, trouvés en sa possession dans la dite auberge.

29. Aucune personne ne recevra de licence d'auberge sous La licence le présent acte, sans produire à l'agent de la division une spéciale ne licence d'auberge à elle octroyée par le percepteur du revenu de sera obtenue l'intérieur de la division du revenu dans laquelle se trouve l'hôtel, produit une l'auberge, la maison, le bateau ou l'endroit auquel devra être licence d'auapplicable le permis qu'elle demandera sous le présent acte, la bergeoctroyée dite licence devant être valable alors et pour toute la durée du teur. mois pour lequel la dite personne demandera une licence selon cet acte.

30. Tout agent préposé à une division aurisère sous le Nomination Opprésent acte, pourra nommer des constables jusqu'au nombre de de constables quatre au plus; et les personnes ainsi nommées, de temps à autre, dans les divisions auriseront et sont par le présent constituées respectivement con-fères. stables et agents de la force publique aux fins de cet acte, pour le temps et dans les divisions aurifères pour lesquelles elles seront respectivement nommées.

31. Le gouverneur pourra, de temps à autre, nommer des Nomination agents de police ou un corps de police, n'excédant pas d'agents de cent hommes, dans toute division aurifère, et établir des règledivisions auments pour la direction, la discipline et la paie du dit corps; rifères. et les agents de police ou membres du corps de police ainsi Pouvoirs et nommés, auront les pouvoirs, l'autorité et les immunités des devoirs de constables et agents de la force publique, ainsi que tout pouvoir telle police. et autorité extraordinaire que le gouverneur en conseil pourra leur conférer; et ils pourront être employés dans telles fonctions que le gouverneur en conseil pourra prescrire de temps à

32. Le gouverneur en conseil pourra, chaque fois qu'il y Acte conceraura lieu, déclarer par proclamation qu'il juge nécessaire que nant les "l'acte concernant les éneutes dans le voisinage des travaux éneutes dans publics," formant le chapitre vingt-neuf des Statuts Refondus du des travaux Canada, soit appliqué dans une ou plusieurs divisions aurifères, publics pouren tant que ses dispositions pourront l'être ; et du jour déclaré ra être apen tant que ses dispositions pourront l'etre ; et du jour déclare pliqué aux en toute telle proclamation, le dit acte, en tant que ses disposi- divisions autions pourront y être appliquées, aura force de loi dans la ou rifères. les divisions aurifères désignées en la dite proclamation; et les dispositions du dit acte s'appliqueront à toutes personnes employées dans une mine ou à une exploitation dans les limites

de cette ou de ces divisions aurifères, aussi pleinement et efficacement à toutes fins et intentions que si les personnes ainsi employées avaient été spécialement mentionnées et désignées dans le dit acte:

Et déclaré vigueur, etc.

2. Et le gouverneur en conseil pourra de la même manière, n'être plus en de temps à autre, déclarer que le dit acte cesse d'être en vigueur dans telle ou telles divisions aurifères; mais cela n'empêchera pas le gouverneur en conseil de pouvoir remettre le dit acte en vigueur dans la dite ou les dites divisions aurifères;

Cités exceptées.

3. Mais aucune telle proclamation n'aura d'effet dans les limites d'une cité;

Certaines tionnées dans les lettres patentes su-jettes à la dite disposition. 4-an pr 29 V.

4. Aux fins de la présente section et des deux sections pré- all marches de la présente section et des deux sections préétendues men-cédentes, toute et chaque étendue de terrain, surface ou territoire, qui sera mentionné dans des lettres patentes, sous le grand sceau de la province, par lesquelles la royale permission 3 et autorisation de Sa Majesté aura été donnée à une ou à plusieurs personnes, de chercher et exploiter de l'or ou des mines d'or, pourra être censée et réputée une division aurifère, ou pour les dites fins, pourra être comprise dans toute division aurifère existante.

Ceux qui, en vertu de lettres patentes, ont ex-ploité des mines d'or, devront fournir un état et livrer à la couronne la quotité d'or

Majesté.

33. Toute personne qui, à une époque antérieure à la passation du présent acte, aura, par elle-même ou par le moyen d'autres personnes, cherché et exploité de l'or, du minerai ou file rele des mines d'or en quelque partie que ce soit de cette province, en vertu de lettres patentes comme susdit, devra dans le délai, de deux mois à compter du jour de la passation du présent acte, remettre au commissaire des terres de la couronne, un état complet, fidèle et détaillé, vérifié sous serment; evenant à Sa lequel état indiquera le poids brut d'or extrait ou recueilli, ou qu'on aura fait extraire ou recueillir, sur l'étendue de terrain, la surface, ou le territoire décrit dans les dites lettres patentes, en toute et chaque année, depuis la date des dites lettres patentes; et elle livrera dans les six mois au dit agent la quotité de ce poids brut d'or revenant à Sa Majesté, aux termes et conditions des dites lettres patentes, ou l'équivalent en argent calculé alors d'après le taux de l'or sur le marché en cette province, à l'option du dit commissaire; et pour chaque jour que la dite personne négligera ou tardera, après l'expiration de chacun des dits délais, de remettre l'état sus-mentionné, et de livrer la quotité d'or ou l'équivalent susdit, elle encourra une amende de cinq dollars, et rien dans le présent ne portera atteinte aux droits ou recours que possède la couronne, et rien dans le présent acte ne sera interprété comme une reconnaissance que de telles lettres patentes ont été émises légalement ou qu'elles n'ont pas été forfaites.

Pénalité pour defaut de rendre tel état, etc.

34. Toute personne qui, par elle-même ou par le moyen Ceux qui exd'une ou de plusieurs autres personnes, en quelque temps que ploiterent à ce soit, après la passation du présent acte, cherchera et exploi- ravenir e tera de l'or, du minerai ou des mines d'or dans une partie lettres paquelconque de cette province, en vertu de lettres patentes tentes devront comme susdit, devra, le dernier jour de chaque mois pendant fournir un lequel la dite personne, par elle-même ou par le moyen d'une état et livrer ou de plusieurs autres personnes comme susdit, aura cherché la quotité d'or et exploité de l'or, du minerai ou des mines d'or sur l'étendue revenant Majesté. de terrain, la surface ou le territoire décrit ès-dites lettres patentes, remettre au commissaire des terres de la couronne droge la couronne un état complet, fidèle et détaillé, vérifié sous serment : un état complet, fidèle et détaillé, vérifié sous serment; lequel état indiquera le poids brut d'or que la dite personne a extrait ou recueilli ou fait extraire ou recueillir sur la dite étendue de terrain, surface ou territoire pendant le mois susdit; et elle livrera en même temps la quotité de ce poids brut d'or revenant à Sa Majesté aux termes et conditions des dites lettres patentes, ou l'équivalent en argent, calculé alors d'après le taux de l'or sur le marché en cette province, à l'option du dit commissaire; et pour chaque jour que la dite Penalité pour personne négligera ou tardera de se conformer aux pres-défaut. criptions de la présente section, elle encourra une amende de vingt dollars, et rien dans le présent ne portera atteinte en Droits de la aucune manière aux droits ou recours que possède la couronne, couronne sau-à raison du non-accomplissement de quelqu'une des conditions vegardés. ou stipulations énoncées dans toutes telles lettres patentes.

35. Le gouverneur en conseil pourra faire, de temps à autre, Le gouverle règlement ou les règlements qu'il jugera nécessaires ou neur en conconvenables pour diminuer ou augmenter l'étendue des claims seil pourra ou en changer la configuration, pour prescrire les termes et règlements, conditions des licences, et pour fixer, diminuer ou augmenter qui auront les honoraires de licence exigibles sous le présent acte; pour force de loi. la nomination d'arbitres ou de bureaux miniers, chargés d'entendre et décider des appels des décisions des agents des régions aurisères, et pour prescrire, définir et établir les pouvoirs, les devoirs et le mode de procéder de ces arbitres ou bureaux miniers; pour établir et entretenir des routes à travers les divisions aurifères, et généralement pour remplir les objets de cet acte; et les dits règlements, après leur publication dans la Gazette du Canada, auront force de loi.

36. Toute personne contrevenant au présent acte ou à toute Amende ou règle ou règlement établi sous son autorité, dans tous les cas punition pour où il ne sera pas imposé d'autre amende ou punition, encourra, contravention pour chaque jour que cette contravention aura lieu, continuera, acte. ou se réitèrera, une amende n'excédant pas vingt dollars et les dépens; et à défaut par elle de payer la dite amende et dépens, elle pourra être punie d'un emprisonnement n'excédant pas un mois.

Condamnation sur le fait.

37. Tout agent d'une division aurifère pourra condamner sur le fait pour toute contravention punissable d'après les dispositions du présent acte ou les règlements faits sous son autorité.

Contravention délit distinct pour chaque jour.

38. Toute contravention commise un jour quelconque à constitueraun quelqu'une des dispositions du présent acte, ou à quelque règlement fait sous son autorité, sera un délit distinct, et sera punissable en conséquence.

Emploi des honoraires et frais.

39. Tous honoraires et amendes reçus sous le présent acte et les frais des convictions qui auront lieu devant un magistrat nommé en vertu du présent acte, seront partie du fonds du revenu consolidé de cette province, et on en rendra compte et disposera en conséquence, et les frais nécessités par la mise à exécution du présent acte dans toute division ou divisions aurifères quelconques, seront payés par le gouverneur sur le dit fonds du revenu consolidé.

Titre abrégé. 40. Cet acte sera désigné et cité sous le titre de "Acte des mines d'or."

 $\mathcal{O}_{k}(S) + \mathcal{O}_{k}(f) \leq \mathcal{O}_{k}(S) + \mathcal{O}_{k}(f) +$ 

Québec: -- Imprimé par G. Desbarats et M. Cameron, Imprimeur des Lois de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

## De la "Gazette du Canada" du 16 Juillet, 1864.



## DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,

Branche du Domaine de la Couronne.

Québec, 16 Juillet, 1864.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur General en Conseil, ériger, sous la 2e clause de l'acte 27 et 28 Victoria, chapitre 9, intitulé: "Acte des mines d'or," les étendues de pays dans le Bas Canada, ci-après décrites en "Divisions Aurifères" sous le dit acte, respectivement, c'est-à-dire, une division, à être appelée "Livision Aurifère de la Chaudière," et qui doit comprendre les comtés de Mégantic, Dorchester, Montmagny et Beauce, y inclus dans le dernier la seigneurie de Rigaud Vaudreuil, pour les fins des 30e, 31e et 32e clauses du dit acte, et non compris les Townships de Spaulding, Ditchfield, Clinton et Woburn, attachés à la division de St. François, ci-après mentionnée: Charles Lefebure de Bellefeuille, Ecuyer, à être Inspecteur des Mines d'Or pour cette division sous le dit acte, Bureau à St. François de la Beauce;—et une division, à être appelée "Division Aurifère de St. François " et qui doit comprendre les comtés de Bagot, Drummond, Arthabaska, Shefford, Richmond, Wolfe, Missisquoi, Brome, Stanstead et Compton, et les Townships de Spaulding, Ditchfield, Clinton et Woburn, dans le comté de Beauce: James Kempt Gilman, Ecuyer, à être Inspecteur des Mines d'Or pour cette division, sous le dit acte, Bureau à Stanstead.

ANDREW RUSSELL,
Asst. Com. des Terres de la Couronne.

## De la "Gazette du Canada" du 30 Juillet, 1864.



## DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.

Branche du Domaine de la Couronne.

Québec, 30 Juillet, 1864.

L a plu à Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil, en vertu de la 2e clause de l'Acte 27 et 28 Victoria, chapitre 9, intitulé: "Acte des Mines d'Or," aggrandir les limites de la "Division Aurifère de la Chaudière," érigée par Ordre en Conseil publié dans la Gazette du Canada du 16 courant, en y ajoutant les Townships et parties des Townships suivants, c'est-à-dire: Les Townships de Daaquam, Bellechasse, Roux et Mailloux, dans le Comté de Bellechasse, et les parties des Townships de Armagh et Buckland, qui sont situés dans le dit Comté.

ANDREW RUSSELL,
Assist. Com. des Terres de la Couronne.